



RAPPORT D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Dossier n° : 165-20-02

Évaluation périodique des interventions des producteurs d'œufs d'incubation du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec pour la période 2016-2022

Le 23 août 2023

201, boulevard Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Téléphone : 514 873-4024

Régie
des marchés agricoles
et alimentaires
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	1
2. REPRÉSENTATIONS ET DOCUMENTS PRODUITS	2
3. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE 2017	3
4. ÉVALUATION ET CONSTATS	6
4.1 En ce qui concerne le secteur des œufs d'incubation.....	6
4.2 En ce qui concerne les interventions des POIQ :.....	8
5. RECOMMANDATIONS	11
6. SUIVI.....	12
ANNEXE A.- Monographie du MAPAQ.....	15
ANNEXE B .- Mémoire des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec.....	58
ANNEXE C.- Mémoire des Couvoiriers du Québec.....	113

1. CONTEXTE

[1] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public¹.

[2] La Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre².

[3] La présente évaluation périodique devait couvrir la période de 2016 à 2020, mais puisque la séance publique s'est tenue le 13 décembre 2022, cette période a été prolongée pour inclure les années 2021 et 2022.

[4] Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (les POIQ) sont chargés de l'application et de l'administration du *Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec*³ (le Plan conjoint) dont les produits visés sont les œufs d'incubation servant à la production de poulets à chair (type chair), de poules pondeuses d'œufs (type ponte), de dindons de même que la chair des troupeaux reproducteurs. Toutefois, la production d'œufs d'incubation de dindons est exemptée de l'application du Plan conjoint depuis le 30 novembre 1988 en vertu de la décision 4807 de la Régie.

[5] En plus du Plan conjoint, Les POIQ s'assurent du respect des cinq règlements pris en vertu de celui-ci ainsi que des Règles de régie interne⁴.

[6] Ils sont dirigés par un conseil d'administration (le CA) formé de sept productrice et producteurs, dont deux sont également des couvoiriers. Ces administrateurs nomment les trois membres du conseil exécutif, soit le président, le premier et le deuxième vice-président. Au sujet de la représentativité, le CA comptait une femme et trois membres ayant 40 ans et moins en 2021.

[7] On dénombre, en 2022, 38 producteurs d'œufs d'incubation actifs au Québec, dont 35 détiennent un quota de type chair, et 5 un quota de type ponte. Notons que quatre d'entre eux bénéficient d'un prêt de quota accordé dans le cadre du Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs (PENP) et qu'une cinquième bénéficiaire devrait entrer en production en 2023. Les producteurs d'œufs d'incubation de race Chantecler et, sous réserve des conditions

¹ RLRQ, c. M-35.1. art. 5.

² RLRQ, c. M-35.1. art. 62.

³ RLRQ, c. M-35.1, r. 227.

⁴ *Les producteurs d'œufs d'incubation du Québec*, 2017 QCRMAAQ (Décision 11201).

prévues à l'article 4.1 du Plan conjoint, les éleveurs d'oiseaux reproducteurs sont également visés par le Plan conjoint.

[8] Signataires de l'*Entente fédérale-provinciale sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair* en 1986, les POIQ sont également membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). La production d'œufs d'incubation de poules pondeuses d'œufs de consommation n'est pas réglementée à l'échelle pancanadienne.

[9] Les œufs d'incubation sont mis en marché auprès des couvoiriers. Les cinq couvoirs de type chair qu'on retrouve au Québec sont regroupés dans un organisme accrédité, Les couvoiriers du Québec (LCQ). La convention de mise en marché entre les POIQ et LCQ remonte à 1988. Pour le marché de l'incubation des œufs de type ponte, Couvoir OVO inc. (Boire & Frères) était le seul en activité au Québec en 2021.

2. REPRÉSENTATIONS ET DOCUMENTS PRODUITS

[10] Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), les POIQ et LCQ étaient tous trois représentés lors de la séance publique tenue dans le cadre de la présente évaluation périodique.

[11] Le MAPAQ a déposé un portrait-diagnostic du secteur des œufs d'incubation au Québec⁵, en tenant compte du contexte dynamique et concurrentiel dans lequel il évolue. Celui-ci est annexé au présent rapport et présente des informations sur la production, les couvoirs et la mise en marché des œufs d'incubation. Il couvre la période de 2016 à 2020, sauf indication contraire. L'analyse sectorielle a permis d'identifier des enjeux concernant notamment l'environnement d'affaires des entreprises, la relève, la salubrité et le bien-être animal, l'environnement ainsi que l'acceptabilité sociale.

[12] Les POIQ ont présenté un mémoire⁶ complet et très élaboré. Préalablement à la séance publique, la Régie, sans transmettre de questions formelles, a toutefois invité les POIQ à faire une mise à jour des informations relatives à la production d'œufs d'incubation de poules de races reconnues, ainsi qu'à l'état de situation pour la grippe aviaire. La Régie a également précisé qu'elle souhaitait que la présentation des POIQ en séance publique mette l'accent sur la gestion de la croissance, la concentration élevée du secteur et l'accès à la production pour la relève.

[13] LCQ ont également déposé un rapport⁷ et présenté des observations.

⁵ Voir annexe A.

⁶ Voir annexe B.

⁷ Voir annexe C.

3. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE 2017

[14] Le rapport de la dernière évaluation périodique a été déposé le 7 août 2017. Les recommandations⁸ qui y ont été formulées (ci-après en caractère gras) ainsi que le suivi effectué par les POIQ sont décrits dans cette section, de même que l'analyse qu'en fait la Régie.

1. Revoir le plan stratégique en ciblant mieux les objectifs prioritaires et en identifiant des indicateurs précis et mesurables pour chacun des objectifs.

- La dernière version du plan stratégique des POIQ couvre la période de 2022 à 2024, et s'inscrit dans une perspective de continuité en ce qui a trait à ses objectifs. De nouvelles orientations ont également été ajoutées à l'égard des enjeux d'approvisionnement, du positionnement de l'organisation dans la sphère publique et des incitatifs afin de maintenir le nombre de producteurs.
- Ce plan stratégique, tout comme les précédents, est exemplaire à plusieurs égards. Les forces et les faiblesses, de même que les opportunités et les menaces, résultent d'une lecture juste de l'environnement d'affaires dans lequel se situe le secteur, et les enjeux retenus pour faire partie du plan opérationnel sont pertinents. Le plan demeure toutefois muet sur les cibles à atteindre et ne comporte aucun indicateur chiffré, ce qui laisse place à interprétation sur l'atteinte de résultats tangibles.

2. Améliorer les connaissances quant à la compétitivité du secteur, notamment par des analyses de coûts de production et d'autres facteurs qui l'affectent.

- Les POIQ effectuent un suivi régulier des coûts de moulée au Québec et en Ontario, ceux-ci constituant le facteur de disparité le plus significatif entre les coûts de production des deux provinces⁹. Les POIQ transmettent également, chaque année, à tous les producteurs, une analyse de la performance individuelle de leur entreprise et une comparaison de celle-ci avec les résultats moyens des fermes québécoises. Ce rapport permet de cibler les domaines où des améliorations sont possibles ce qui favorise une meilleure performance collective de la production d'œufs d'incubation de poulet à chair. Les démarches prévues afin d'analyser l'efficacité technico-économique des fermes québécoises ont cependant été freinées par le contexte sociosanitaire de 2020.

⁸ RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, Rapport d'évaluation périodique des interventions des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, 7 août 2017, p.11, en ligne : https://services.rmaa.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvaluationPeriodique/2017/165-20-01_Rapport_d'evaluation_periodique_Oeufs_incubation_170807.pdf.

⁹ Selon les POIQ, le prix de la moulée au Québec est de 8 à 10 % supérieur à celui de l'Ontario.

- Les POIQ se montrent ouverts à travailler puis à rendre disponibles les données dont les écarts de performance entre les fermes sont significatifs afin de permettre à tous de se comparer et de s'améliorer.
- 3. Faire une analyse approfondie des risques auxquels font face les producteurs, afin d'ajuster les cibles stratégiques en fonction de ces risques, notamment ceux liés à la compétitivité de la filière et à l'approvisionnement en génétique.**
- Il n'y a pas d'entreprises détenant des droits sur la génétique au Canada. La seule source d'approvisionnement en œufs d'incubation demeure donc les États-Unis où le nombre de fournisseurs est également peu élevé.
 - Au cours de la période visée, les POIQ ont documenté la stratégie de gestion des risques sanitaires des compagnies génétiques. La situation particulière des abattoirs de poulets du Québec, qui demandent des oiseaux sexables à l'aile, fait en sorte que les producteurs doivent acquérir des troupeaux de lignées particulières, relativement peu utilisées ailleurs en Amérique du Nord, ce qui augmente le niveau de risque lié à l'approvisionnement.
 - La pandémie a démontré certaines lacunes dans les programmes de gestion des risques en place, ce qui a amené les POIQ à constituer un fonds de compensation d'urgence pour soutenir les producteurs lors des baisses substantielles des placements en 2020, mais aussi pour intervenir dans le futur lors d'autres situations susceptibles de bouleverser la production ou la mise en marché. Si cet outil ne permet pas directement de réduire certains risques collectifs auxquels sont confrontés les producteurs, il permet néanmoins d'atténuer les conséquences de ceux-ci.
- 4. En collaboration avec les partenaires de la filière et l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), poursuivre les programmes et les interventions qui permettent de maintenir un statut sanitaire exempt de maladies aviaires d'importance et renforcer les mesures de prévention et d'interventions rapides en cas d'éclosion de maladies.**
- Les POIQ ont poursuivi leur engagement au sein de l'EQCMA tout au long de la période visée et ont mis en œuvre le Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ), le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ), un protocole uniforme canadien de dépistage de *S. Enteritidis* à la ferme, la révision des mesures d'autoquarantaine et de biosécurité à la ferme, et la réalisation d'études sur la prévalence et la propagation de maladies à déclaration obligatoire. Un suivi a également été assuré quant à la hausse des cas de grippe aviaire au Québec depuis 2022. Au national, le processus de révision du Programme canadien de qualité des œufs

d'incubation (PCQOI) et l'implantation du Programme de soins aux animaux (PSA) ont également contribué à l'atteinte de la recommandation.

5. Préparer une stratégie pour l'après 2020, lorsque prendra fin l'entente entre les producteurs et les couvoiriers du Québec et de l'Ontario et l'Office national, afin de maintenir un niveau de production qui permette de répondre aux besoins du marché canadien et maximise les retombées commerciales au Québec.

- De 2019 à 2021, les POIQ et LCQ se sont rencontrés à plusieurs reprises, par l'entremise du comité de liaison, afin de discuter de leurs attentes par rapport à un renouvellement possible de l'entente Québec-Ontario. Toutefois, dans le contexte actuel où les producteurs de l'est de l'Ontario sont maintenant approvisionnés dans leur province, le besoin d'une telle entente ne se fait plus sentir. Cette entente n'a donc pas été renouvelée en 2022.

6. Poursuivre et accroître les efforts pour rendre du quota accessible à la relève et au besoin ajuster les programmes afin d'assurer une relève agricole adéquate.

- Les POIQ administrent deux programmes en soutien à la relève: le Programme d'aide au démarrage (PAD) et le PENP.
- Le PAD offre aux producteurs admissibles l'équivalent d'un congé de paiement des contributions, dont ont pu bénéficier quatre producteurs au cours de la période.
- Le PENP permet l'établissement de nouvelles entreprises de production d'œufs d'incubation de poulet à chair, par l'attribution de prêts de contingent permanent à une relève. Depuis son instauration en 2009, cinq candidats ont bénéficié de ce programme et ont été en mesure d'intégrer la production d'œufs d'incubation ou sont en voie de le faire. En 2017, les POIQ, ont entrepris une révision des paramètres de ce programme.

[15] La Régie note que les POIQ ont donné suite de façon tangible et significative aux recommandations effectuées lors de la dernière évaluation périodique. Sur le plan sanitaire tout particulièrement, le travail des POIQ est digne de mention. Il importe par ailleurs de souligner que plusieurs des enjeux identifiés à l'époque sont tout aussi d'actualité aujourd'hui, et que des efforts soutenus continueront d'être nécessaires pour répondre aux défis actuels, notamment en ce qui a trait au maintien ou à l'accroissement du nombre de producteurs, et à la place faite à la relève.

4. ÉVALUATION ET CONSTATS

[16] Les POIQ travaillent bien. Ils sont impliqués et rigoureux comme gestionnaires du Plan conjoint.

[17] L'évaluation des interventions des POIQ dans la mise en marché des produits visés et de l'application du Plan conjoint est très bonne, d'autant que les défis auxquels le secteur a dû faire face au cours des dernières années ont été nombreux. Parmi ceux-ci, notons l'entrée en vigueur des accords commerciaux internationaux, les normes en matière de biosécurité et de bien-être animal et l'écllosion de la grippe aviaire, le tout dans un contexte pandémique qui a exacerbé les difficultés de production et mis à mal les chaînes d'approvisionnement. Situés en amont de la chaîne de production de poulets à chair et d'œufs de consommation, les POIQ ont posé plusieurs gestes concrets et ont ainsi démontré leur volonté pour proposer des solutions concrètes permettant d'assurer la stabilité de la production et continuer de répondre à la demande québécoise.

[18] La Régie souligne la qualité du mémoire et de la présentation faite par les POIQ. Elle ne résume pas le contenu des interventions dont les versions écrites sont jointes en annexe et ne revient pas sur les constats résumés à la section précédente quant au suivi des recommandations de la dernière évaluation périodique.

[19] L'analyse sectorielle du MAPAQ ainsi que les mémoires des POIQ et de LCQ sont révélateurs quant à la santé du secteur des œufs d'incubation. Parmi l'ensemble des observations présentées dans les mémoires et lors de la séance publique, les éléments suivants méritent d'être soulignés.

4.1 En ce qui concerne le secteur des œufs d'incubation

[20] Le secteur des œufs d'incubation étant situé en amont des productions de poulets de chair et d'œufs de consommation, il bénéficie de la croissance de la demande que connaissent ces secteurs. Selon les POIQ, la situation des producteurs d'œufs d'incubation est favorable de sorte qu'ils seront en mesure de continuer à répondre à cette demande en 2022 et 2023.

Sur la compétitivité des entreprises :

[21] Les prix payés aux producteurs québécois sont établis à partir du coût de production calculé par la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets à griller et à rôtir.

[22] Entre 2016 et 2020, les producteurs québécois d'œufs d'incubation de type chair ont obtenu un prix supérieur à celui des producteurs de l'Ontario de 0,017 \$ en moyenne,

notamment en raison du coût de la vaccination, qui est assumé par les producteurs du Québec, contrairement à ceux de l'Ontario, pour lesquels le coût est assumé par les couvoiriers.

[23] En ce qui a trait aux taux d'éclosion, ceux observés au Québec sont supérieurs à la moyenne canadienne et se rapprochent de ceux de l'Ontario depuis 2011.

[24] La concentration du secteur, amorcée depuis plusieurs années, a continué de s'accroître au cours de la présente période.

[25] Au Québec, cinq couvoiriers accaparent de 70 % à 75 % de la production d'œufs d'incubation, ce qui se traduit par une forte intégration verticale de la production. La tendance est à l'inverse en Ontario où 90 % de la production est assurée par des producteurs indépendants et 10 % par un couvoirier.

[26] La Régie retient que cette forte intégration au Québec fait en sorte également qu'il est difficile d'obtenir des profils d'entreprise représentatifs, les tailles et modèles d'affaires étant très différents entre les producteurs indépendants et ceux intégrés avec les couvoiriers.

Sur les accords commerciaux :

[27] De 2016 à 2022, le secteur canadien des œufs d'incubation a été touché par la conclusion de deux accords commerciaux plurilatéraux. Les impacts négatifs attendus de ceux-ci pourraient se matérialiser au cours des prochaines années.

[28] Aucune importation d'œufs d'incubation découlant de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) n'a été enregistrée à ce jour, alors que des enjeux de salubrité ont freiné les ambitions de certains pays. Afin d'atténuer les effets négatifs de cet accord pour la volaille et les œufs, le gouvernement du Canada a mis en place, en 2021, le Programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs (PIFVO), accordant ainsi un peu plus de 20 millions de dollars sur 10 ans aux producteurs d'œufs d'incubation du Québec, versés selon leur part de production.

[29] L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) conclu en 2018 est en vigueur depuis juillet 2020. Si la nouvelle entente laisse inchangés les niveaux d'importations d'œufs d'incubation, elle entraîne des modifications dans le calcul des contingents tarifaires pour le poulet et une augmentation des volumes d'œufs de consommation importés. Ces changements se répercuteront sur les besoins en œufs d'incubation, mais les impacts négatifs attendus semblent moins importants que ceux découlant du PTPGP.

Sur la filière avicole :

[30] Les œufs fertilisés étant expédiés aux couvoirs par les producteurs d'œufs d'incubation, il existe un maillage très étroit entre les POIQ et LCQ qui regroupent l'ensemble des cinq (5) couvoirs de « type chair ». Les couvoirs du Québec constituent un maillon important de la filière avicole québécoise.

[31] Une certaine stabilité est observée quant aux acteurs de ce maillon de la filière, les consolidations des couvoirs ayant eu lieu préalablement à la période visée.

[32] Pour assurer une mise en marché efficace et ordonnée et ainsi mieux répondre aux enjeux du secteur, les POIQ et LCQ continuent de se rencontrer au comité de liaison, dont l'objectif est d'offrir une tribune permanente permettant aux deux parties d'élaborer des stratégies communes et de discuter de solutions permettant de mieux répondre à l'évolution du marché, notamment concernant les taux d'utilisation des cycles de production par période et l'élaboration de positions conjointes.

[33] Malgré l'étroit partenariat entre les couvoirs et les producteurs d'œufs d'incubation, la concertation au sein de l'ensemble de la filière est plus difficile à atteindre. La mise en place d'une planification stratégique de la filière est essentielle pour resserrer les liens.

4.2 En ce qui concerne les interventions des POIQ :

[34] Les POIQ ont agi sur plusieurs fronts au cours de la période d'évaluation. Nous en reprenons ici quelques grandes lignes.

4.2.1 Du point de vue de la production et de la mise en marché

[35] Différentes initiatives ont été mises en œuvre, de concert avec les homologues ontariens et canadiens, pour défendre le système de gestion de l'offre et demander au gouvernement fédéral les compensations justes et équitables promises à la suite des conclusions du PTPGP et de l'ACEUM.

[36] Les POIQ ont collaboré avec les POIC afin de doter l'organisation nationale d'outils permettant une utilisation optimale du potentiel de production canadien, de même qu'auprès de LCQ, dans l'objectif de combler la part du marché national qui est accordée au Québec en vertu du système de gestion de l'offre pour les œufs d'incubation de poulet à chair et au regard des besoins établis à l'échelle provinciale pour le marché des œufs d'incubation de poules pondeuses.

[37] Un mécanisme d'ajustement temporaire des allocations a été mis en place en 2021 afin de permettre des échanges de celles-ci entre les provinces lorsqu'un cas de force majeure mine

la capacité de l'une d'entre elles à produire son allocation. Cette initiative contribue à accroître la résilience de la chaîne d'approvisionnement au Québec et au Canada.

[38] La mise en place du système centralisé de vente de quota (SCVQ) en 2016 vise à améliorer l'accessibilité au quota par l'ensemble des producteurs. Lors de sa première édition, 20 producteurs ont pu acquérir du quota. Par la suite, une seule autre transaction a eu lieu, en 2021, alors que 22 producteurs avaient déposé une offre d'achat. Par une modification réglementaire adoptée en 2022, 10 % du quota d'œufs d'incubation de poulet à chair transigé de gré à gré, sous réserve de certaines conditions, doit désormais être mis en vente sur le SCVQ, ce qui, selon les POIQ, pourrait contribuer à le rendre plus attractif.

4.2.2 Du point de vue de la relève :

[39] Bien que les programmes destinés à la relève n'aient pas fait l'objet d'une évaluation de leur efficacité au regard des objectifs poursuivis, des bonifications significatives ont été apportées au PENP durant la période visée.

- D'abord, la quantité d'œufs pouvant être produite grâce au prêt de contingent a été haussée à plus d'un million d'œufs par année, ce qui représente une augmentation du nombre d'oiseaux reproducteurs de plus de 15 %.
- Également, en 2021, de grands principes d'un système équitable de distribution de la croissance de l'allocation ont été établis, afin de permettre aux entreprises de plus petite taille de croître plus rapidement et de favoriser le maintien du nombre de producteurs dans le secteur. *Le Règlement modifiant le Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production (Règlement sur le contingentement)* a été approuvé par la Régie en 2022¹⁰. Selon les POIQ, cette nouvelle répartition pourrait constituer un important jalon pour le développement du secteur.
- À compter de 2023, ces nouveaux paramètres de croissance différenciée sont mis en place. Ainsi, 30 % de la croissance annuelle est distribuée en parts égales entre tous les producteurs admissibles. De plus, afin de favoriser l'accès des bénéficiaires du PENP à la pleine croissance du marché et aux avantages offerts par la croissance différenciée, le quota offert en vente est désormais réparti en comblant en priorité les offres de ceux-ci, jusqu'à concurrence de la détention d'un contingent de 250 m².

[40] Des efforts importants ont été consentis par les POIQ afin de favoriser l'accès à la relève et l'émergence de nouvelles entreprises. Toutefois, dans un contexte où 70 % à 75 % de la production des œufs d'incubation pour les poulets de chair sont concentrés entre les mains de cinq couvoiriers et que le nombre de transactions de quota sur le SCVQ est minime, l'accès au

¹⁰ *Les producteurs d'œufs d'incubation du Québec*, 2022 QCRMAAQ 106 (Décision 12263).

quota pour la relève demeure un enjeu. À cet égard, la Régie note que l'augmentation du nombre de producteurs demeure un objectif des POIQ.

[41] De plus, malgré le petit nombre de producteurs, les POIQ ne possèdent pas un portrait clair du nombre de fermes comportant une relève, apparentée ou non. La Régie note que la planification stratégique des POIQ prévoit un suivi avec les bénéficiaires du PENP pour identifier leurs besoins et qu'ils souhaitent obtenir l'adhésion de LCQ aux modifications qui pourraient s'avérer nécessaires, sans pour autant avoir fixé des objectifs précis.

4.2.3 *Du point de vue du produit visé par la réglementation :*

[42] L'article 3 du Plan conjoint définit le produit visé comme étant l'œuf d'incubation de l'espèce de la poule domestique ou de l'espèce du dindon, selon le cas, de même que la chair de la poule et du coq de l'espèce poule domestique ayant servi à la production d'œufs d'incubation. Le présent exercice a soulevé un questionnement quant au statut de l'espèce du dindon dans le Plan conjoint, puisque cette espèce n'a été aucunement mentionnée tout au long de l'exercice. Un regard historique est nécessaire pour comprendre la situation.

[43] En 1987 et 1988, la Régie rend quatre décisions¹¹ concernant le dindon, lesquelles se soldent par une exemption de tous les producteurs d'œufs d'incubation de dindon à griller ou de dindon lourd de l'application du Plan conjoint.

[44] Nous comprenons de ce qui précède que dans les faits, les producteurs d'œufs d'incubation de dindons sont exemptés du Plan conjoint, et ce, depuis 1988. Les motifs qui ont conduit à accorder une exemption apparaissent toujours valables de sorte qu'il serait opportun de veiller prochainement à la modernisation de cette disposition du Plan conjoint, alors que la mémoire institutionnelle peut être mise à l'épreuve lorsqu'une décision d'exemption perdure.

4.2.4 *Du point de vue des attentes sociétales :*

[45] Malgré le fait que le prix des aliments influence encore grandement le choix des consommateurs, ces derniers sont de plus en plus sensibles à des considérations autres que celles d'ordre économique. Le bien-être et la santé des oiseaux, la réduction de l'empreinte écologique des exploitations agricoles, l'utilisation judicieuse et raisonnée des antibiotiques et la gestion optimale de certaines salmonelles sont au cœur des discussions de l'industrie, démontrant l'importance que les POIQ accordent à ces enjeux.

[46] Le secteur aviaire comporte de nombreux défis en santé animale, tel qu'en témoignent les éclosions de laryngotrachéite infectieuse (LTI) et de *Mycoplasma gallisepticum* (MG) qui se

¹¹ <https://services.rmaa.qc.ca/DocuCentre/Decision/1987/4561.pdf>,
<https://services.rmaa.qc.ca/DocuCentre/Decision/1988/4659.pdf>,
<https://services.rmaa.qc.ca/DocuCentre/Decision/1988/4660.pdf>,
<https://services.rmaa.qc.ca/DocuCentre/Decision/1988/4807.pdf>.

sont produites dans des troupeaux commerciaux de volailles, et qui ont eu un impact important sur le secteur québécois des œufs d'incubation. Encore tout récemment, des éclosions de grippe aviaire ont eu lieu au Québec, causant une menace sérieuse aux cheptels.

[47] Les POIC ont mis sur pied le PSA, visant à renforcer le bien-être animal. Au Québec, l'implantation du PSA a permis de délivrer des certificats de conformité aux producteurs à la suite de l'audit des fermes effectué en 2019. Ces audits sont réalisés tous les 15 mois en même temps que le PCQOI, instauré au milieu des années 2000.

[48] Une somme estimée à 2,9 millions de dollars a été investie dans la recherche au Québec pour des projets d'intérêt portant notamment sur l'antibiorésistance, la santé de la volaille et le bien-être animal. Les sources de financement sont multiples.

[49] Les POIQ se sont engagés, avec le *Plan de mise en œuvre 2021-2025* du *Plan d'agriculture durable 2020-2030*, à soutenir l'amélioration de la biodiversité sur les sites d'élevage d'oiseaux reproducteurs et de production d'œufs d'incubation.

[50] Pour donner suite à la décision 12275¹² de la Régie en 2022 concernant les œufs d'incubation de poules de race reconnue, les POIQ mettent tous les efforts pour instaurer les mesures d'accompagnement nécessaires, d'abord par un recensement et une connaissance accrue de cette clientèle puis par une formation sur les mesures de biosécurité, de salubrité et de bien-être animal. Cette clientèle aurait avantage à collaborer avec les POIQ si elle souhaite ne pas être visée par le Plan conjoint et les règlements pris en application de ce dernier, notamment le Règlement sur le contingentement.

5. RECOMMANDATIONS

[51] Compte tenu du portrait du secteur, des observations reçues et des constats de la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions des POIQ dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie formule les recommandations qui suivent :

1. Établir un portrait détaillé de la relève déjà établie ou potentielle.
2. Identifier dans son plan stratégique des indicateurs précis et mesurables pour certains objectifs, notamment le nombre visé de nouvelles entreprises indépendantes.
3. Évaluer l'efficacité des programmes pour la relève, soit le PENP et le PAD, au regard de l'atteinte des objectifs établis au point 2. Apporter les correctifs requis le cas échéant.

¹² <https://services.rmaq.gouv.qc.ca/DocuCentre/Decision/2022/12275.pdf>.

4. Poursuivre les efforts pour utiliser l'effet levier de la croissance aux fins de permettre aux entreprises de petite taille et aux aspirants à la production d'obtenir du quota et de faire prospérer leur entreprise.
5. Poursuivre les efforts visant à favoriser une plus grande utilisation du SCVQ, dans une perspective d'améliorer l'accessibilité au quota pour les entreprises.
6. Modifier le Plan conjoint afin d'exclure le dindon.
7. Poursuivre les efforts de recensement et d'accompagnement des producteurs d'œufs d'incubation de poules de races reconnues, en vue d'une application optimale du Plan conjoint et de ses règlements.

6. SUIVI

[52] La Régie estime qu'un suivi administratif est nécessaire, au cours des prochaines années, jusqu'à la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile, dans les circonstances, de prévoir au moins une rencontre en 2025 avec le conseiller économique responsable du secteur des œufs d'incubation au sein de la Régie.

(s) André Rivet

(s) Carole Fortin

(s) Annie Lafrance

M^{me} Marie-Ève Bourdeau et M. Ghislain Loyer
Pour les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

M^{me} Julie Boudreau
Pour Les Couvoiriers du Québec

ANNEXE A

Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ) *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie des œufs de consommation pour la période 2016-2020* (Monographie du MAPAQ)



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'INDUSTRIE

DES ŒUFS D'INCUBATION

AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Le présent portrait-diagnostic a été réalisé dans le cadre de l'examen périodique des interventions des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) dans la mise en marché des œufs d'incubation destinés, d'une part, à la production de poulets à chair (type chair) et, d'autre part, à la production de pondeuses d'œufs de consommation (type ponte) au Québec.

Cet examen est mené par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, notamment chargée de superviser l'application des plans conjoints et de favoriser une mise en marché ordonnée des produits agricoles et alimentaires, conformément à l'article 62 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Cet article s'énonce comme suit :

« À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés. »

Afin d'appuyer l'évaluation des résultats du Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a été mandaté pour réaliser un portrait-diagnostic sectoriel du secteur des œufs d'incubation au Québec, à la fois évolutif et comparatif, tout en tenant compte de son contexte dynamique et concurrentiel. Ce portrait-diagnostic présente ainsi des informations sur l'évolution de la production, des couvoirs et de la mise en marché des œufs d'incubation. Il couvre la période de 2016 à 2020, sauf indication contraire.

L'analyse sectorielle, menée dans une perspective de développement durable, rend compte des facteurs ou des changements économiques, environnementaux et sociaux affectant la viabilité et le développement du secteur des œufs d'incubation. La prise en compte des principes de développement durable a permis d'identifier des enjeux concernant notamment l'environnement d'affaires des entreprises, la relève, la salubrité et le bien-être animal, l'environnement ainsi que l'acceptabilité sociale, lesquels ont été pris en compte dans ce portrait-diagnostic.

FAITS SAILLANTS

- La production d'œufs d'incubation de poulets à chair évolue, depuis 35 ans, dans le contexte de la gestion de l'offre à l'échelle pancanadienne et, depuis plus de 40 ans, celui de la mise en marché collective au Québec avec la production d'œufs de type ponte.
- En 2020, la production totale d'œufs d'incubation au Québec a généré des recettes de l'ordre de 100 millions de dollars.
- La production de poussins dans les couvoirs à partir des œufs du Québec et des œufs importés a généré des recettes de 178 millions de dollars.
- Le Québec exporte plus de poussins qu'il n'en importe. Les ventes extérieures sont principalement destinées au marché interprovincial (76 % en Ontario et 24 % dans les provinces de l'Atlantique).
- Pour le commerce interprovincial, les achats d'œufs de type chair et les ventes de poussins de type chair sont demeurés stables de 2016 à 2020.
- Les importations québécoises et canadiennes d'œufs d'incubation et de poussins de poulets à chair sont plus importantes que les exportations pour la période de 2016 à 2020.
- En ce qui concerne les œufs d'incubation et les poussins de type ponte, le Québec est peu actif tant pour les importations que pour les exportations, alors qu'à l'échelle pancanadienne le solde commercial est positif.
- La production canadienne d'œufs d'incubation de poulets à chair a connu une croissance annuelle moyenne de 2,6 % de 2016 à 2020, passant de 727 à plus de 806 millions d'œufs. La production québécoise d'œufs d'incubation de type chair est passée, au cours de la même période, de 194,7 à 210,7 millions d'œufs, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 2,0 %.
- De 2016 à 2020, le nombre de producteurs d'œufs d'incubation de poulets à chair détenteurs de quotas au Canada a diminué, passant de 243 à 236, alors qu'au Québec, il est passé de 36 à 35.
- De 2016 à 2020, la production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec est passée de 14,9 à 20,2 millions d'œufs pour une croissance annuelle moyenne de 8 %. La part de production du Québec à l'échelle pancanadienne a crû au cours de la même période, passant de 17,2 à 21,9 %.
- Le nombre de couvoirs d'incubation de type chair en activité au Québec en 2021 est demeuré identique à celui de 2015, soit à cinq.
- Au Québec, en 2020, la mise en incubation d'œufs de type chair s'est élevée à 255,4 millions d'œufs, soit 27,6 % des 925,8 millions d'œufs mis en incubation au Canada, et a généré l'éclosion de 212,1 millions de poussins, soit 27,6 % des 767,1 millions de poussins éclos au Canada.
- En 2020, pour les poussins de type ponte, le Québec a mis en incubation 15,9 millions d'œufs ou 17,5 % des 90,5 millions d'œufs mis en incubation au Canada et 13,4 millions de poussins ont éclos, ce qui représente 24,2 % des 55,5 millions de poussins éclos au Canada.
- De 2016 à 2020, une somme estimée à 2,9 millions de dollars a été investie dans la recherche au Québec pour des projets d'intérêt, en ce qui a trait à la production d'œufs d'incubation, portant notamment sur l'antibiorésistance, la santé de la volaille et le bien-être animal.
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont mis en œuvre, depuis janvier 2020, un protocole de dépistage obligatoire de la bactérie *Salmonella enteritidis* (SE) de même que le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ), qui permet d'indemniser les producteurs dont les troupeaux déclarés positifs devraient être abattus.
- Les POIQ se sont engagés, avec le Plan de mise en œuvre 2021-2025 du Plan d'agriculture durable 2020-2030, à soutenir l'amélioration de la biodiversité sur les sites d'élevage d'oiseaux reproducteurs et de production d'œufs d'incubation.

TABLE DES MATIÈRES

1	La gestion de l'offre pancanadienne et le cadre réglementaire	7
2	Le marché des œufs d'incubation	8
2.1	Les perspectives de marché et les mises en élevage au Québec.....	8
2.2	Le circuit d'approvisionnement	9
2.3	Les échanges commerciaux.....	10
2.3.1	Le commerce interprovincial du Québec	10
2.3.2	Le commerce international du Québec et du Canada	11
3	La production.....	14
3.1	Les contingents de production	14
3.1.1	Le mécanisme d'établissement des contingents	14
3.1.2	L'allocation par province du contingent canadien des œufs d'incubation de poulets à chair	14
3.2	La production canadienne d'œufs d'incubation de poulets à chair	15
3.2.1	Le nombre de producteurs.....	15
3.2.2	Les prix payés aux producteurs.....	16
3.3	La production québécoise d'œufs d'incubation de poulet à chair	17
3.3.1	Le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingentement	17
3.3.2	Le portrait des entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair au Québec	18
	La relève et l'accès aux quotas.....	19
	La gestion des risques.....	19
3.3.3	L'indicateur de productivité	20
3.3.4	Les prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair.....	20
3.3.5	La salubrité et le bien-être animal	21
	La salubrité et la santé publique	21
	Le bien-être animal à la ferme	21
3.3.6	L'environnement et l'acceptabilité sociale.....	21
3.4	La production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec et au Canada	22
4	Les couvoirs	24
4.1	L'évolution du nombre de couvoirs au Québec et au Canada	24
4.2	Les mises en incubation, la production de poussins et les taux d'éclosion.....	24
5	La recherche et l'innovation	27
5.1	Les investissements et les principaux acteurs en recherche.....	27
5.2	Les principales innovations de recherche de 2016 À 2020	27
5.3	Les priorités de recherche.....	28
6	Les enjeux.....	29
6.1	L'environnement d'affaires des entreprises	29
6.2	La santé animale	29
6.3	Les marchés de proximité	29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Mises en élevage de poussins au Québec, de 2016 à 2020	8
Tableau 2.	Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type chair au Québec, de 2016 à 2020, en milliers	10
Tableau 3.	Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type ponte au Québec, de 2016 à 2020, en milliers	11
Tableau 4.	Contingent d'œufs d'incubation de poulets à chair pour le Canada et les provinces canadiennes, de 2016 à 2020, en milliers	14
Tableau 5.	Types et nombre de couvoirs par provinces pour 2015 et 2021	24
Tableau 6.	Mises en incubation, production de poussins et taux d'éclosion au Québec, de 2016 à 2020, en milliers	25
Tableau 7.	Perspectives et mises en élevage au Québec, de 2011 à 2020	30
Tableau 8.	Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type chair au Québec, de 2011 à 2020, en milliers	30
Tableau 9.	Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type ponte au Québec, de 2011 à 2020, en milliers	31
Tableau 10.	Rapport des achats sur la production d'œufs d'incubation de type chair et rapport des ventes de poussins de type chair au Québec, de 2016 à 2020, en milliers	31
Tableau 11.	Rapport des achats sur la production d'œufs d'incubation de type ponte et rapport des ventes de poussins de type ponte, au Québec, de 2016 à 2020, en milliers	31
Tableau 12.	Importations et exportations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers	31
Tableau 13.	Importations et exportations de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers	32
Tableau 14.	Importations et exportations d'œufs d'incubation de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers	32
Tableau 15.	Importations et exportations de poussins de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers	32
Tableau 16.	Contingent d'œufs d'incubation de poulets à chair pour le Canada et les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers	33
Tableau 17.	Répartition des contingents provinciaux d'œufs d'incubation de poulets à chair dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	34
Tableau 18.	Production d'œufs d'incubation de type chair au Canada et dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers	34
Tableau 19.	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	34
Tableau 20.	Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et l'allocation incluant les locations interprovinciales et les transferts de contingents pour le Canada et les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	35
Tableau 21.	Production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada, de 2011 à 2020, en millions	35
Tableau 22.	Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	35
Tableau 23.	Mises en incubation des œufs d'incubation de type chair et répartition dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers	36
Tableau 24.	Part des œufs d'incubation de type chair mis en incubation dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	36
Tableau 25.	Poussins éclos de type chair et répartition dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers	36
Tableau 26.	Part des poussins de type chair éclos dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	37
Tableau 27.	Mises en incubation des œufs d'incubation de type ponte et répartition dans les provinces canadiennes ¹ , de 2011 à 2020, en milliers	37
Tableau 28.	Part des œufs d'incubation de type ponte mis en incubation dans les provinces canadiennes ¹ , de 2011 à 2020	37
Tableau 29.	Poussins éclos de type ponte et répartition dans les provinces canadiennes ¹ , de 2011 à 2020, en milliers	38
Tableau 30.	Part des poussins de type ponte éclos dans les provinces canadiennes ¹ , de 2011 à 2020	38
Tableau 31.	Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	38
Tableau 32.	Taux d'éclosion des œufs de type ponte dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2020, en milliers d'œufs et en milliers de dollars canadiens	9
Figure 2. Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2020, en milliers d'œufs	30

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.	Importations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec, le reste du Canada et le Canada, de 2016 à 2020.....	12
Graphique 2.	Importations de poussins de type chair pour le Québec, le reste du Canada et le Canada, de 2016 à 2020	12
Graphique 3.	Production d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces canadiennes, de 2016 à 2020.....	15
Graphique 4.	Nombre de producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Canada pour 2016 et 2020	16
Graphique 5.	Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair, de 2016 à 2020	16
Graphique 6.	Production d'œufs d'incubation de poulets à chair au Québec, de 2016 à 2020	17
Graphique 7.	Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingent, de 2016 à 2020	18
Graphique 8.	Évolution du nombre d'entreprises produisant des poules pour œufs d'incubation et du nombre de têtes au Québec, de 2016 à 2020.....	18
Graphique 9.	Évolution du nombre d'entreprises produisant des poules pour œufs d'incubation et du nombre de têtes au Québec, par région, pour 2016 et 2020	19
Graphique 10.	Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, de 2016 à 2020	20
Graphique 11.	Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Québec, de 2016 à 2020	20
Graphique 12.	Production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2016 à 2020, en millions.....	22
Graphique 13.	Production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, de 2016 à 2020	23
Graphique 14.	Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs du Québec, de l'Ontario, du Canada et des États-Unis, de 2016 à 2020.....	25
Graphique 15.	Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, de 2011 à 2015	33

1 LA GESTION DE L'OFFRE PANCANADIENNE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'office de commercialisation pancanadien que sont les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) a été créé en 1986¹ et est chargé d'administrer le plan de commercialisation prévu à l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair (EFP)². Celle-ci prévoit notamment les règles et les mécanismes de fixation des contingents nationaux et leur répartition entre les provinces. Le gouvernement du Québec est signataire de cet accord qui définit les rôles et les responsabilités des signataires et établit la délégation de pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement. Le conseil d'administration des POIC comprend neuf membres, dont un président sans droit de vote, six producteurs représentant les offices des provinces signataires³ et deux représentants de la Fédération canadienne des couvoirs. Les discussions amorcées il y a quelques années avec les producteurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse pour que ceux-ci joignent l'EFP se sont poursuivies et les producteurs de la Nouvelle-Écosse ont entamé les démarches devant mener à l'élaboration d'un plan de commercialisation et des règlements nécessaires pour encadrer la production à l'échelle provinciale et, ainsi, adhérer éventuellement à l'organisation pancanadienne.

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est chargé de superviser l'office de commercialisation pancanadien et de veiller à ce que le système de gestion de l'offre prenne en compte les intérêts fondamentaux des acteurs concernés, et ce, des producteurs jusqu'aux consommateurs. Le CPAC approuve notamment les allocations de production établies par l'office. À ce cadre législatif pancanadien s'ajoutent des mesures réglementaires à l'échelle québécoise. Depuis 1981, les producteurs d'œufs d'incubation de poulets à chair et de poules pondeuses sont assujettis au Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (ci-après nommé « Plan conjoint »)⁴, établi en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, c. M-35.1). Administré par les POIQ, ce plan a notamment pour objet de contrôler la production, de satisfaire aux besoins du marché et d'éviter une surproduction. À cet égard, il accorde aux POIQ certains pouvoirs, dont ceux de continger la production, d'organiser la mise en marché ainsi que de négocier les prix et les conditions de vente des produits visés.

-
1. Cet office a été créé en vertu de la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme (1972), qui est devenue par la suite la Loi sur les offices des produits agricoles (LRC [1985], c. F-4).
 2. Il est à noter que la production d'œufs d'incubation de poules pondeuses d'œufs de consommation n'est pas réglementée à l'échelle pancanadienne.
 3. Les provinces signataires sont la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.
 4. Les produits visés sont les œufs d'incubation servant à la production de poulets à chair (type chair), de poules pondeuses d'œufs (type ponte) et de dindons de même que la chair des troupeaux reproducteurs. Toutefois, la production d'œufs d'incubation de dindons est exemptée de l'application de ce plan conjoint depuis le 30 novembre 1988 (Régie, décision 4807) en raison de son assujettissement au Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec, qui vise la chair des dindons et des reproducteurs.

2 LE MARCHÉ DES ŒUFS D'INCUBATION

2.1 LES PERSPECTIVES DE MARCHÉ ET LES MISES EN ÉLEVAGE AU QUÉBEC

La production d'œufs d'incubation est à la base des productions de poulets et d'œufs, de sorte que l'évolution de la demande de poussins à chair et de poules pondeuses est étroitement liée aux besoins de ces productions. Les producteurs d'œufs d'incubation et les couvoiriers planifient la production et les mises en incubation afin de répondre à la demande.

Pour les œufs d'incubation de type chair, en vertu du système de gestion de l'offre, les POIC déterminent le contingent canadien selon les mécanismes prévus à l'EFPP et le répartissent sous forme d'allocation accordée aux provinces. Afin de respecter son allocation provinciale, les POIQ déterminent ensuite le taux d'utilisation du contingent que chaque producteur doit respecter. Ces éléments sont traités en détail au chapitre 3.

Les œufs d'incubation de type ponte ne sont pas visés par le système de gestion de l'offre, mais demeurent assujettis au Plan conjoint. Les POIQ déterminent ainsi les besoins en concertation avec les intervenants du secteur de la production d'œufs de consommation.

Les mises en élevage de poussins reflètent l'évolution des besoins du marché du poulet, lesquels ont été moins élevés de 2016 à 2020 qu'au cours de la période quinquennale précédente (Tableau 1).

Tableau 1. Mises en élevage de poussins au Québec, de 2016 à 2020

Années	Pour la production de :			
	Poulets à chair		Œufs	
	Milliers	Variation annuelle	Milliers	Variation annuelle
2016	193 316	2,8 %	6 412	12,8 %
2017	200 999	4,0 %	6 780	5,7 %
2018	204 324	1,7 %	6 867	1,3 %
2019	208 364	2,0 %	7 375	7,4 %
2020	200 757	-3,7 %	8 041	9,0 %
Variation				
2011-2015	9,1 %		17,8 %	
2016-2020	3,8 %		25,4 %	

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Les données complètes pour les années 2011 à 2020 (tableau 7 de l'annexe du chapitre 2) montrent une variation annuelle relativement stable, soit une augmentation de près de 2 à 3 %, pour la production de poulets à chair, à l'exception des années 2013 (0,9 %), 2017 (4 %) et 2020 (-3,7 %). Ces différences de variation s'expliquent par des mesures⁵ ou des pratiques⁶ affectant les signaux du marché et générant des allocations de production plus basses ou un rattrapage visant à répondre aux besoins domestiques de la production de poulets. En outre, cette production a été fortement affectée, au printemps 2020, par le début de la pandémie de COVID-19.

Les besoins du secteur des œufs de consommation ont connu des variations annuelles plus importantes qu'en ce qui concerne les poulets à chair. Ces variations s'expliquent par une augmentation de la production visant à répondre aux besoins du marché des œufs de consommation et les périodes de renouvellement des troupeaux de pondeuses différentes d'une année à l'autre.

5. Il était possible, jusqu'au 1^{er} juin 2014, d'importer des produits marinés, dans le cadre du Programme d'importation pour réexportation, pour lesquels il était difficile de s'assurer de la réexportation et dont une certaine quantité demeurait au Canada.
6. Certaines pratiques ont permis, jusqu'en 2016, d'importer des quantités importantes de poulets identifiés comme de la volaille de réforme au détriment de la production domestique de poulets.

2.2 LE CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT

Le circuit d'approvisionnement des œufs d'incubation présente les échanges d'œufs, en valeur monétaire, entre les principaux intervenants de la filière que sont les producteurs et les couvoirs. Il met aussi en évidence le commerce avec les entreprises des autres provinces ou pays. La figure suivante illustre la distribution, en valeur monétaire, du circuit d'approvisionnement des œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2020. Ce circuit est présenté à titre indicatif, car certaines données (prix ou quantités ayant servi aux calculs) sont des estimations.

Figure 1. Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type chair au Québec en 2020, en milliers d'œufs et en milliers de dollars canadiens

			Production d'œufs d'incubation					
			Quantité (en milliers d'œufs)	Valeurs (en milliers de dollars)				
			210 344	100 268				
Importations	45 104	17 925				Exportations	51	20
Internationales	42 485	16 392				Internationales	-	-
Interprovinciales	2 619	1 533				Interprovinciales	51	20
			Production de poussins					
			Quantité (en milliers d'œufs)	Valeurs (en milliers de dollars)				
			255 398	-				
Importations	5 304	9 723	œufs mis en incubation	43 267	-	Exportations	15 304	12 950
Internationales	5 190	9 629	œufs non éclos	-	-	Internationales	3	8
Interprovinciales	114	94	Poussins produits	212 131	-	Interprovinciales	15 301	12 942
			Poussins invendus	1 374	-			
			Poussins vendus	210 756	178 265			
			Placement de poussins au Québec					
			Quantité (en milliers d'œufs)	Valeurs (en milliers de dollars)				
			200 757	175 038				

Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103, 109, 116 et 117; POIC; compilation du MAPAQ.

En 2020, la production totale d'œufs d'incubation au Québec a généré des recettes de l'ordre de 100 millions de dollars. Outre les œufs reçus des producteurs du Québec, les couvoirs se sont approvisionnés sur les marchés extérieurs. Ces importations proviennent principalement de l'international (94 %) pour une valeur totale de 45,1 millions de dollars en 2020.

La production de poussins dans les couvoirs à partir des œufs du Québec et des œufs importés a généré des recettes de 178 millions de dollars. Compte tenu des importations et des exportations de poussins, la vente ou le placement de poussins au Québec a généré un total de 175 millions de dollars. Le Québec exporte ainsi plus de poussins qu'il n'importe. Les ventes extérieures sont principalement destinées au marché interprovincial (76 % en Ontario et 24 % dans les provinces de l'Atlantique).

Le circuit d'approvisionnement, en volume, du secteur des œufs d'incubation de type ponte pour l'année 2020 est présenté en annexe (figure 2).

2.3 LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

2.3.1 Le commerce interprovincial du Québec

Le commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type chair

De 2016 à 2020, les achats d'œufs d'incubation de type chair provenant d'autres provinces sont demeurés stables et ont été supérieurs à 2 millions d'œufs annuellement (Tableau 2). Ces achats proviennent exclusivement des provinces atlantiques en raison d'ententes liant les POIQ à deux couvoiriers et à deux producteurs du Nouveau-Brunswick. Les œufs produits par ces producteurs sont expédiés au Québec pour y être incubés et les poussins issus de ces œufs sont ensuite retournés dans cette province. Ces achats d'œufs ont représenté un peu plus de 1 % de la production du Québec (voir le tableau 10 en annexe).

Tableau 2. Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type chair au Québec, de 2016 à 2020, en milliers

Années	Œufs d'incubation de type chair			Poussins de type chair		
	Achats ¹	Ventes ²	Solde	Achats	Ventes	Solde
2016	2 229	99	(2 130)	-90	14 901	14 811
2017	2 749	100	(2 648)	31	16 583	16 552
2018	2 719	119	(2 599)	71	15 445	15 374
2019	2 161	111	(2 049)	56	15 775	15 719
2020	2 619	51	(2 569)	114	15 301	15 187

1. Pour ce tableau et les autres concernant le commerce interprovincial, la notion d'achat équivaut aux importations interprovinciales.
2. Pour ce tableau et les autres concernant le commerce interprovincial, la notion de vente équivaut aux exportations interprovinciales.

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 109; compilation du MAPAQ.

En ce qui concerne les transactions de poussins, les ventes sont demeurées relativement stables au cours des dernières années, variant entre 14,9 et 16,5 millions de poussins. Ceux-ci sont vendus à des producteurs de poulets de l'Est de l'Ontario dans une proportion de 80 % et au Nouveau-Brunswick dans une proportion de 20 %, en raison des ententes évoquées précédemment. Ces ventes ont représenté de 7,6 à 8,3 % des placements de poussins réalisés par les couvoirs du Québec (voir le tableau 10 en annexe).

Enfin, les échanges interprovinciaux pour les ventes d'œufs d'incubation et les achats de poussins de type chair ont été inférieurs à 120 000 œufs ou poussins.

Le commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type ponte

Les achats d'œufs d'incubation de type ponte présentent une diminution constante depuis 2016 et se situaient à 125 000 œufs en 2020. Plus de 80 % des ventes, plus importantes qu'auparavant à l'exception des années 2017 et 2018, ont été réalisées en Ontario et représentent près de 20 % des œufs produits au Québec.

Les ventes tout comme les achats de poussins résultent de la restructuration des activités d'incubation de Sollio au Québec et en Ontario. Ainsi, des œufs produits au Québec y reviennent sous forme de poussins après avoir été incubés en Ontario. Les achats de poussins sont effectués en Ontario dans une proportion de 90 % et représentent de 10 à 20 % des poussins mis en élevage pour la production d'œufs (voir le tableau 11 en annexe).

Tableau 3. Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type ponte au Québec, de 2016 à 2020, en milliers

Années	Œufs d'incubation de type ponte			Poussins de type ponte		
	Achats	Ventes	Solde	Achats	Ventes	Solde
2016	1 012	2 977	1 964	1 871	1 340	(531)
2017	614	785	171	1 778	1 168	(610)
2018	623	0	(623)	1 804	979	(825)
2019	469	3 294	2 825	2 112	1 083	(1 029)
2020	125	4 620	4 495	2 309	864	(1 445)

Source : AAC, *Revue sur les pouvoirs*, rapport 109; compilation du MAPAQ.

2.3.2 Le commerce international du Québec et du Canada

Les accords commerciaux

Les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement du Canada sur les importations d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poussins (accord bilatéral) et de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) déterminent les niveaux d'importation pour les œufs d'incubation et les poussins de type chair.

En vertu de l'accord bilatéral conclu avec les États-Unis, en vigueur depuis 1990, le Canada a consenti un niveau d'accès aux importations d'œufs et de poussins de type chair équivalant à 21,1 % de la production intérieure canadienne prévue pour l'année. En 2020, le niveau d'accès s'élevait à 165,1 millions d'équivalents-œufs.

En 1995, à la suite de la signature de l'Accord sur l'agriculture, le Canada a opté pour un système de contingents tarifaires. Ainsi, un contingent a été établi pour l'importation d'œufs et de poussins de type chair. Des droits de douane faibles (1,51 cent par douzaine d'œufs ou 0,86 cent par poussin) ou nuls pour certains accords bilatéraux, comme celui conclu avec les États-Unis, sont appliqués pour les volumes importés à l'intérieur de ce contingent. Il est possible d'importer des volumes excédentaires, mais ceux-ci sont alors soumis à un tarif beaucoup plus élevé, soit de 238 %. Le niveau d'accès à l'intérieur du contingent tarifaire à faible taux concédé par le Canada en vertu de l'accord de l'OMC correspond à 95,4 millions d'équivalents-œufs.

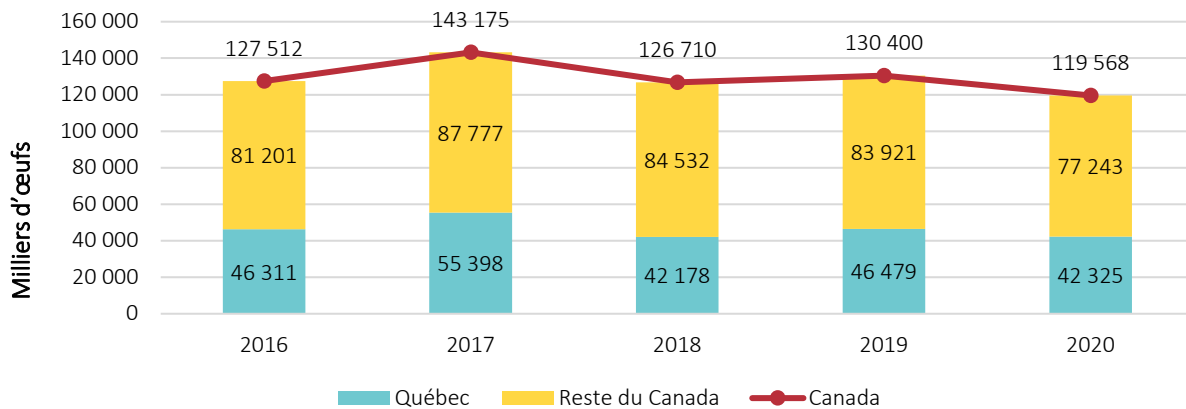
En pratique, le niveau d'accès aux importations consenti par le Canada correspond à la plus élevée de ces concessions, soit à celle établie en vertu de l'accord bilatéral avec les États-Unis. Les importations sont relativement stables.

La conclusion du Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) par le gouvernement fédéral a introduit des contingents d'importation additionnels pour les œufs d'incubation de poulets à chair. Ces contingents seront mis en œuvre en six tranches égales de 166 667 douzaines ou de 2 millions d'œufs (en équivalents-œufs) pour atteindre 1 million de douzaines en 2023, soit la sixième année de l'entrée en vigueur du PTPGP. Une indexation de 1 % par année aura lieu pour les 13 années suivantes, ce qui représentera 1 138 093 douzaines à l'échelle pancanadienne. À compter de la dix-neuvième année de mise en œuvre du PTPGP, la quantité sera maintenue à 1 138 093 équivalents-douzaines d'œufs par année. Par ailleurs, le secteur encaissera les pertes de revenu liées à la réduction de la production de poulets au Canada découlant des contingents d'importation additionnels consentis, qui sont évalués à 26 745 tonnes à partir de la dix-neuvième année de mise en œuvre du PTPGP. À l'heure actuelle, aucun contingent tarifaire n'est établi en vertu du PTPGP pour l'importation d'œufs d'incubation de poussins à chair.

Le commerce d'œufs d'incubation et de poussins de poulets à chair

Chaque année, les volumes des importations sont calculés en fonction de la production canadienne prévue selon les besoins anticipés pour la production de poulets. Les estimations sont réalisées près d'un an avant la mise en production d'œufs d'incubation, ce qui peut expliquer les variations d'une année à l'autre pour les importations.

Graphique 1. Importations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec, le reste du Canada et le Canada, de 2016 à 2020



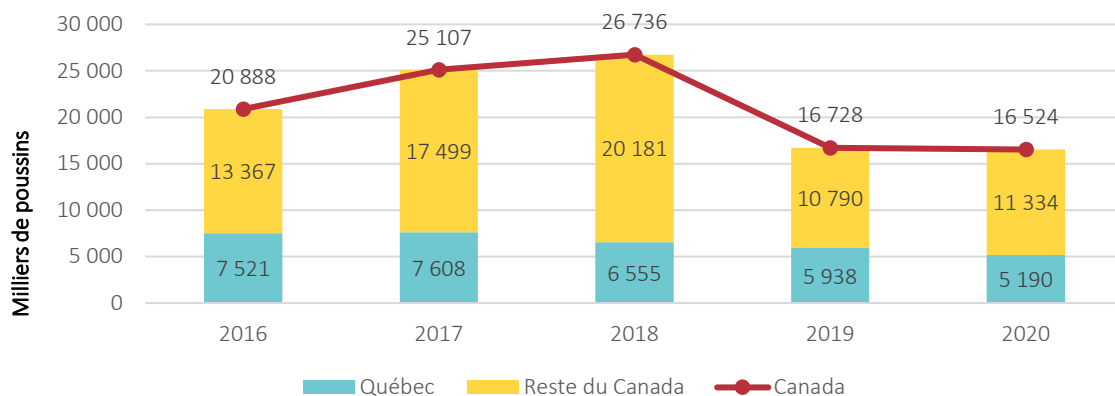
Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 116 et 117; compilation du MAPAQ.

De 2016 à 2020, les importations québécoises d'œufs d'incubation de poulets à chair ont représenté de 33,3 à 38,7 % des importations canadiennes (voir le tableau 12 en annexe). De 2016 à 2020, les valeurs annuelles des importations canadiennes et québécoises ont respectivement varié entre 43,9 et 50,0 millions de dollars ainsi qu'entre 15,2 et 19,2 millions de dollars⁷.

Les exportations québécoises et canadiennes d'œufs d'incubation sont relativement faibles, voire presque nulles, à l'exception des années 2018 et 2019, où les exportations canadiennes se sont élevées à plus de 2 millions d'œufs et provenaient essentiellement du Québec (voir les données détaillées au tableau 12 en annexe). Ces exportations étaient destinées presque exclusivement à l'État de la Pennsylvanie aux États-Unis, puisqu'elles desservait à ce moment un segment de ce marché.

Les importations de poussins de type chair du Québec connaissent une légère diminution depuis 2016. Elles sont passées de 7,5 à près de 5,2 millions de poussins en 2020. Des fluctuations plus importantes sont observées pour les importations du reste du Canada, alors que des épisodes de maladies au Québec et l'incendie d'un poulailler en Saskatchewan peuvent expliquer un recours accru aux importations de poussins.

Graphique 2. Importations de poussins de type chair pour le Québec, le reste du Canada et le Canada, de 2016 à 2020



Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 116 et 117; compilation du MAPAQ.

7. L'estimation est réalisée à partir des volumes totaux d'œufs compilés par Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que des prix moyens obtenus par Statistique Canada.

Le commerce d'œufs d'incubation et de poussins de poules pondeuses

La tendance observée dans le précédent portrait-diagnostic sur le sujet (2015) quant au faible niveau des activités québécoises d'importation et d'exportation d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte s'est poursuivie (voir les données détaillées aux tableau 14 et tableau 15 en annexe).

À l'échelle pancanadienne, les exportations sont toujours supérieures aux importations, tant pour les œufs d'incubation que pour les poussins de type ponte, à l'exception de 2017, où les importations ont été d'un peu plus d'un million d'œufs et légèrement supérieures aux exportations. Les données détaillées présentées en annexe (Tableau 14 et tableau 15) montrent une grande variabilité pour les importations et les exportations d'œufs contre des exportations de poussins plutôt stables.

LES CONSTATS

- *Concernant le commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type chair, les achats d'œufs et les ventes de poussins sont demeurés stables de 2016 à 2020.*
- *En ce qui concerne le commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type ponte, les ventes interprovinciales d'œufs d'incubation de type ponte sont plus importantes que les achats, alors que le contraire est observé pour les poussins de type ponte.*
- *Les importations québécoises et canadiennes d'œufs d'incubation et de poussins de poulets à chair sont plus importantes que les exportations pour la période de 2016 à 2020.*
- *La diminution des importations de poussins de type chair à partir de 2018 résulte de plusieurs années d'efforts visant à accroître les capacités de production afin de produire pleinement les allocations émises.*
- *Le Québec est peu actif tant pour les importations que pour les exportations d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte, alors qu'à l'échelle pancanadienne le solde commercial est positif.*

3 LA PRODUCTION

3.1 LES CONTINGENTS DE PRODUCTION

3.1.1 Le mécanisme d'établissement des contingents⁸

Les POIC déterminent le contingent canadien de production d'œufs d'incubation de poulets à chair nécessaire pour approvisionner le marché canadien pendant un an et accordent des allocations à chaque office provincial. La répartition de ce contingent entre les provinces est calculée à l'aide d'une formule qui tient compte des parts de marché des provinces pour la production de poulets de même que du rapport chair-œuf et des importations découlant des accès concédés en vertu des accords commerciaux. Les POIQ répartissent ensuite cette allocation entre les producteurs.

En raison du temps nécessaire à la planification de la production, le contingent canadien est d'abord établi de façon préliminaire en mars de l'année précédant l'année de production. Il est ensuite révisé à quatre reprises avant d'être fixé définitivement au mois de juillet de l'année de production.

3.1.2 L'allocation par province du contingent canadien des œufs d'incubation de poulets à chair

De 2016 à 2020, la croissance annuelle moyenne du contingent canadien des œufs d'incubation de poulets à chair s'est élevée à 1,6 %, portant le contingent global de 735 millions d'œufs en 2016 à plus de 782 millions en 2020 (tableau 4). La croissance annuelle moyenne à l'échelle pancanadienne était de 1 % pour la période précédente, soit celle de 2011 à 2015 (voir le tableau 16 en annexe du chapitre 3). Pour le Québec, la croissance observée de 2016 à 2021 (0,7 %) est inférieure à celle constatée de 2011 à 2015 (1,3 %). Les fluctuations des contingents s'expliquent notamment par les besoins associés à la production de poulets et les caractéristiques de la production (taux d'éclosion, poids d'abattage et viabilité des poussins).

Tableau 4. Contingent d'œufs d'incubation de poulets à chair pour le Canada et les provinces canadiennes, de 2016 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Provinces atlantiques	Canada
2016	112 647	74 447	31 349	35 136	227 048	195 027	25 064	34 321	735 039
2017	115 701	78 704	32 287	35 855	239 299	204 841	26 279	32 244	765 210
2018	123 816	82 643	32 958	37 218	251 932	207 022	26 248	32 128	793 966
2019	122 453	85 518	33 017	37 354	256 936	209 237	26 586	33 881	804 983
2020	121 171	81 943	32 299	37 087	251 783	200 386	25 898	31 913	782 481
<i>Croissance annuelle moyenne</i>	1,8 %	2,4 %	0,7 %	1,4 %	2,6 %	0,7 %	0,8 %	-1,8 %	1,6 %

Source : POIC; compilation du MAPAQ.

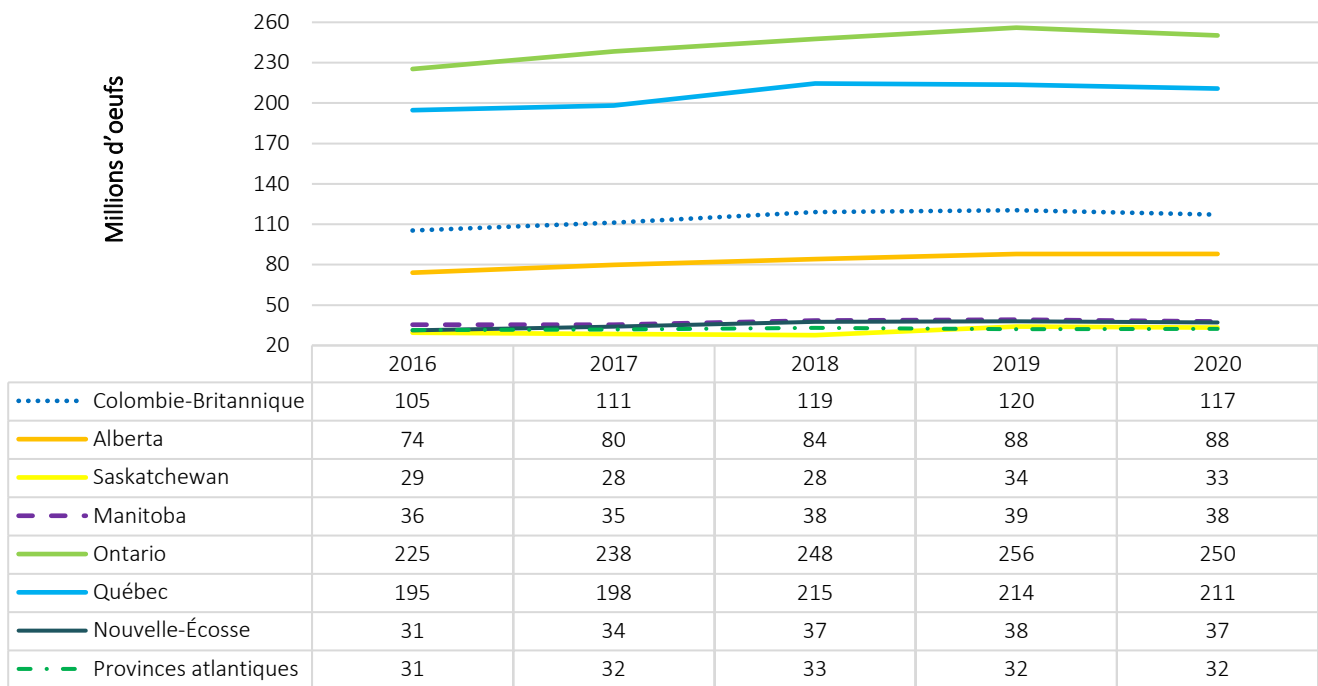
L'Ontario, soit la province présentant la plus forte croissance annuelle moyenne (2,6 %) pour la production d'œufs d'incubation de poulets à chair, demeure la principale province productrice avec un contingent de 251,7 millions d'œufs en 2020, ce qui représente 32,2 % du total pancanadien (voir le tableau 17 en annexe du chapitre 3). Le Québec est toujours la seconde province productrice en importance avec une allocation de 200,3 millions d'œufs en 2020 et une part de production qui a diminué, passant de 26,5 % en 2016 à 25,6 % en 2020.

8. L'établissement de contingents concerne la production d'œufs d'incubation de type chair. La production d'œufs d'incubation de type ponte n'est pas réglementée à l'échelle pancanadienne.

3.2 LA PRODUCTION CANADIENNE D'ŒUFS D'INCUBATION DE POULETS À CHAIR

De 2016 à 2020, la production canadienne d'œufs d'incubation de poulets à chair a connu une croissance annuelle moyenne de 2,6 %, passant de 727 à plus de 806 millions d'œufs. La croissance observée au Canada au cours de cette période s'est élevée à 10,8 % contre 8,2 % pour le Québec. La croissance annuelle moyenne du Québec (2,0 %) est inférieure à celle du Canada, alors que celle de l'Ontario est légèrement supérieure (2,7 %). Pour la période de 2011 à 2015, la croissance annuelle moyenne du Québec (2,3 %) est légèrement supérieure à celle de l'Ontario (2,2 %) et à celle de l'ensemble canadien (2,1 %). Les données détaillées de production par province sont présentées au tableau 18 en annexe.

Graphique 3. Production d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces canadiennes, de 2016 à 2020



Source : POIC; compilation du MAPAQ.

De 2016 à 2020, outre l'Ontario, l'Alberta (4,4 %), la Nouvelle-Écosse (4,4 %), la Saskatchewan (3,1 %) et la Colombie-Britannique (2,7 %) ont connu des taux de croissance annuels moyens supérieurs à la moyenne pancanadienne.

Les parts de production des provinces ont peu fluctué au cours de la période de 2016 à 2020, celles du Québec ayant varié de 26,8 % et de 26,1 % (voir le tableau 19 en annexe). La Colombie-Britannique et l'Ontario ont vu leurs parts de début et de fin inchangées, soit respectivement 14,5 % et 31,0 %, tandis que celle de l'Alberta a augmenté, passant de 10,2 à 10,9 %.

Le tableau 20 en annexe présente le rapport entre la production d'œufs d'incubation de poulets à chair et l'allocation accordée aux provinces. Celles-ci peuvent recourir à la location interprovinciale de quotas pour éviter de connaître une surproduction (+101 %) et, ainsi, de devoir payer des pénalités aux autres provinces (voir le détail à la section 3.3.1, qui porte sur le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingentement).

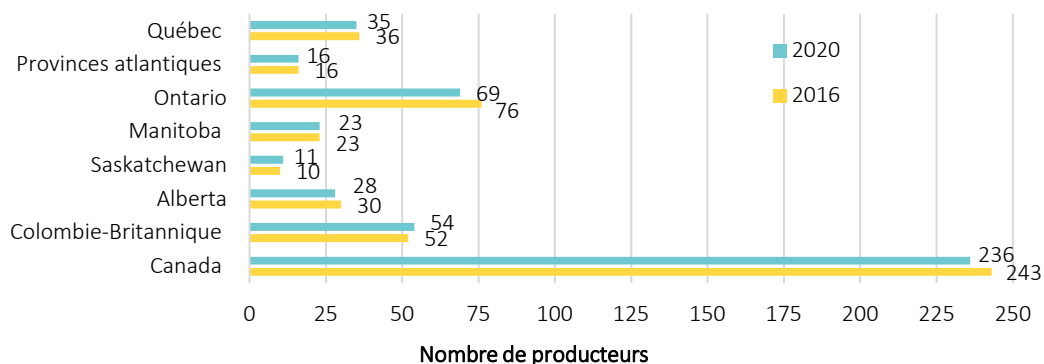
3.2.1 Le nombre de producteurs

De 2016 à 2020, le nombre de producteurs d'œufs d'incubation de poulets à chair au Canada a diminué de 2,9 %, passant de 243 à 236, ce qui équivaut à une perte nette de 7 producteurs. L'Ontario a enregistré le plus grand recul pour ce qui est du nombre de producteurs (-7), suivi de l'Alberta (-2) et du Québec (-1). Par contre, le nombre de producteurs s'est

maintenu au Manitoba et dans les provinces atlantiques, et il a augmenté en Saskatchewan et en Colombie-Britannique de 1 et de 2 producteurs respectivement.

Depuis 2011, une diminution de 4,8 % est observée au Canada pour le nombre de producteurs, qui s'élevait alors à 248. Au Québec, le nombre de producteurs s'établissait à 40 en 2011 et a connu une baisse de 12,5 % de 2011 à 2020.

Graphique 4. Nombre de producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Canada pour 2016 et 2020

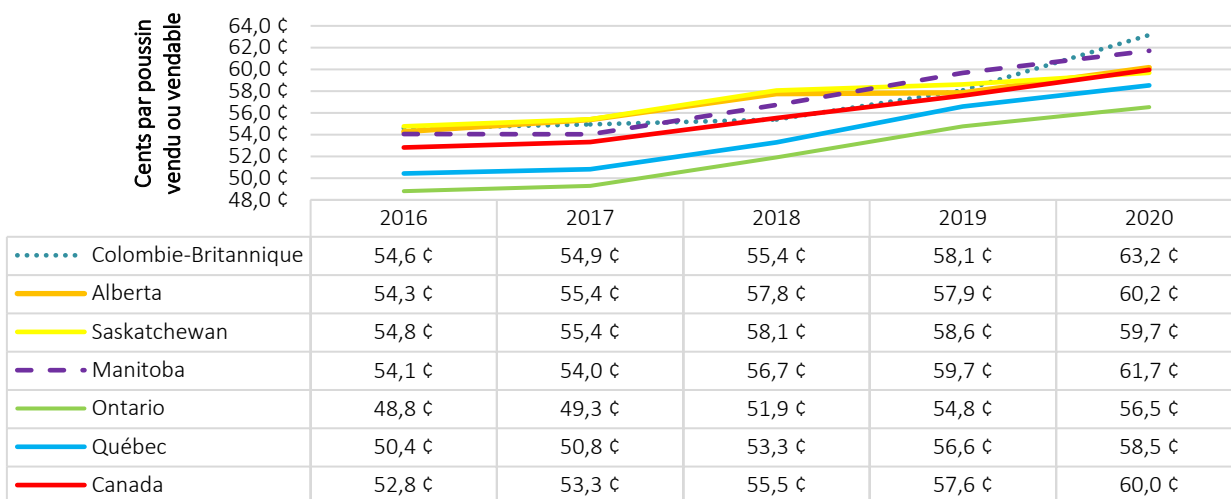


Source : POIC; compilation du MAPAQ.

3.2.2 Les prix payés aux producteurs

Les prix moyens payés aux producteurs signataires de l'EFP ont varié entre 52,8 cents par œuf en 2016 et 60,0 cents par œuf en 2020, avec une croissance des prix de 13,5 % pour cette période. La croissance des prix de 2016 à 2020 a été plus forte au Québec (16,1 %), en Ontario (15,8 %) et en Colombie-Britannique (15,7 %) en raison d'une hausse des coûts de production principalement liée à l'augmentation des coûts d'alimentation des troupeaux. À titre comparatif, notons que la croissance de ces prix au Canada de 2011 à 2015 (3,3 %) a été plus faible que les hausses observées au Québec (3,6 %), en Ontario (3,3 %) et en Colombie-Britannique (2,1 %).

Graphique 5. Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces signataires de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair, de 2016 à 2020



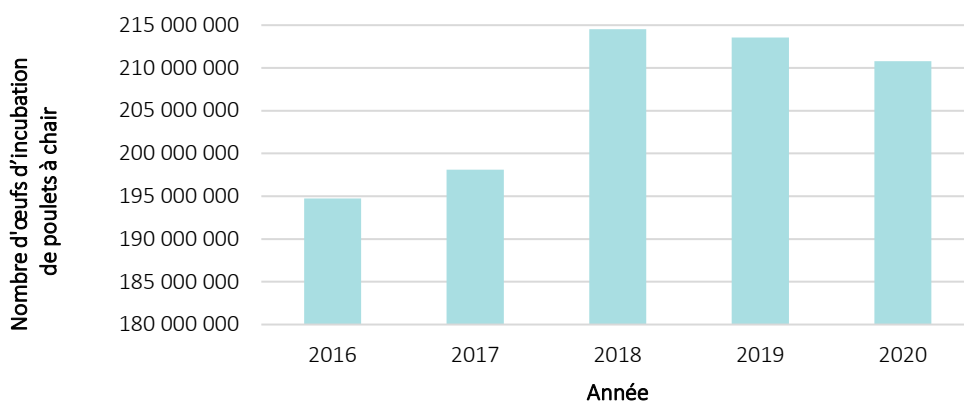
Source : POIC; compilation du MAPAQ.

De 2016 à 2020, le prix moyen payé aux producteurs du Québec a été de 53,9 cents comparativement à 52,3 cents en Ontario, à 57,2 cents au Manitoba, à 57,3 cents en Saskatchewan, à 57,1 cents en Alberta et à 57,2 cents en Colombie-Britannique⁹.

3.3 LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE D'ŒUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

De 2016 à 2020, la production québécoise d'œufs d'incubation de type chair est passée de 194,7 à 210,7 millions d'œufs. Pour cette période, on observe une croissance de 8,2 % contre 9,5 % pour la période de 2011 à 2015. Cette croissance légèrement plus faible est principalement due à une sous-production attribuable à une baisse de performance des troupeaux, à des capacités de production insuffisantes, à des maladies (*Mycoplasma gallisepticum*) et à des incendies de poulaillers (notamment en 2016 et en 2017). À cela se sont ajoutées, en 2020, des fluctuations du marché pour les produits de poulets en raison de la pandémie de COVID-19.

Graphique 6. Production d'œufs d'incubation de poulets à chair au Québec, de 2016 à 2020



Source : POIC; compilation du MAPAQ.

3.3.1 Le rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingentement

Afin de respecter l'allocation consentie par les POIC pour la production d'œufs d'incubation de type chair, les POIQ déterminent annuellement le taux d'utilisation du contingent pour les producteurs, soit la production réelle.

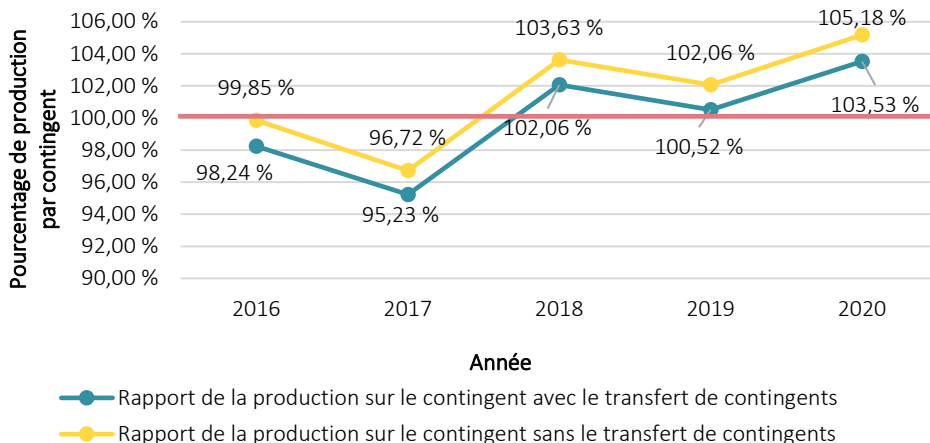
En 2015, une entente est intervenue entre les producteurs et les couvoiriers du Québec et de l'Ontario pour le marché des poussins de l'Est de l'Ontario, desservi par les couvoiriers québécois. Entrée en vigueur en 2016 pour une période de cinq ans, cette entente prévoit notamment un transfert de contingent annuel de 3,2 millions d'œufs de l'allocation accordée à l'Ontario vers le Québec.

De plus, les POIC ont complété le processus, amorcé en 2016, de modification des dommages-intérêts en cas de surproduction dans les provinces. Ainsi, depuis 2017, la marge de surproduction permise pour une province sans que des pénalités soient imposées est fixée à 1 % de l'allocation provinciale, sauf pour le Québec et l'Ontario, où la marge a été établie à 1 million d'œufs. À cette mesure s'est ajouté, en 2018, un outil à la disposition des POIC, soit la possibilité de voter une marge de contingence de 1 % sous réserve d'une approbation par les administrateurs.

Même si le Québec a connu une surproduction en 2018, en 2019 et en 2020, les POIQ n'ont pas eu à payer de pénalités pour 2018 et 2020 grâce à l'utilisation de ces outils et en raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19.

9. Certains écarts de prix peuvent s'expliquer par les bases de paiement (poussins vendus ou vendables). Les poussins vendables sont ceux qui sont aptes à être mis en marché. Dans le cas des poussins vendus, il s'agit du nombre de poussins vendables moins 2 %, pour tenir compte des mortalités enregistrées en début d'élevage.

Graphique 7. Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et le contingent, de 2016 à 2020



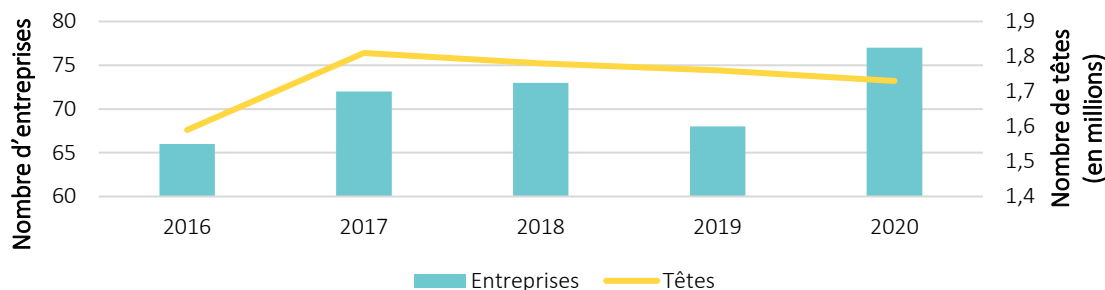
Source : POIC; compilation du MAPAQ.

3.3.2 Le portrait des entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair au Québec

Le nombre de détenteurs de quotas d'œufs d'incubation de type chair au Québec est passé de 36 à 35 de 2016 à 2020. S'ajoutent les entreprises de production ayant bénéficié du Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs des POIQ, ce qui a porté le nombre d'entreprises de production en 2020 à 38.

Au cours de la période de 2016 à 2020, le nombre d'entreprises élevant des poules pour produire des œufs d'incubation au Québec a augmenté de 16,7 %, passant de 66 à 77¹⁰. Le nombre de têtes a connu également une hausse, mais de moindre ampleur (8,8 %), puisqu'il est passé de 1,6 million en 2016 à 1,7 million en 2020. Le nombre moyen de têtes par entreprise a donc diminué de 2016 à 2020. Ainsi, en 2016, une exploitation élevait en moyenne près de 24 090 poules contre 22 468 en 2020, ce qui représente une diminution de 6,7 %.

Graphique 8. Évolution du nombre d'entreprises produisant des poules pour œufs d'incubation et du nombre de têtes au Québec, de 2016 à 2020



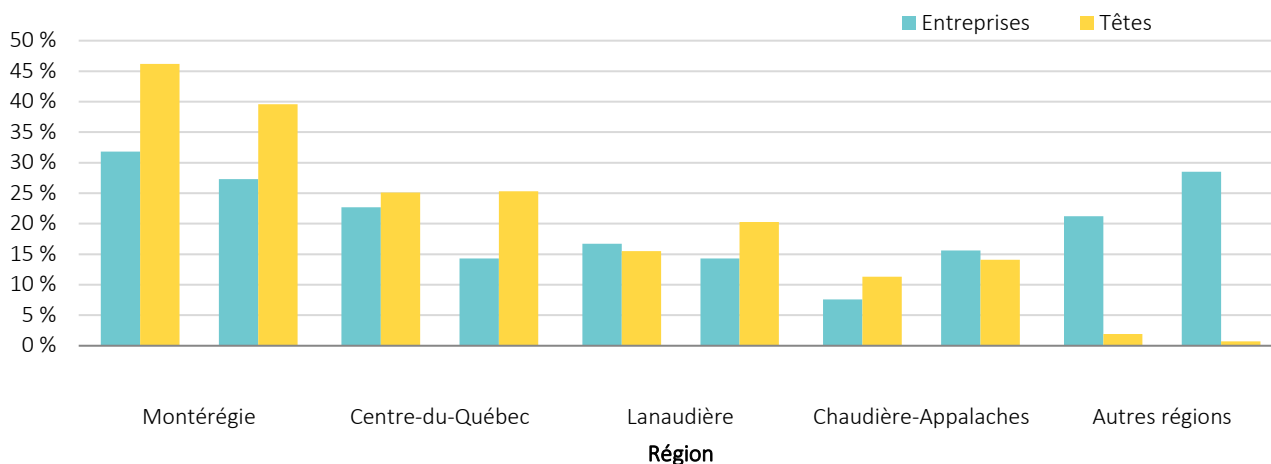
Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ; compilation du MAPAQ.

La production d'œufs d'incubation est concentrée dans les régions de la Montérégie et du Centre-du-Québec, où respectivement 27,3 % et 14,3 % des entreprises étaient situées en 2020 avec des parts du nombre de têtes de 39,6 % et des 25,3 %. Par ailleurs, c'est dans la région du Centre-du-Québec que le nombre d'entreprises a le plus diminué au

10. Cette section étant réalisée à partir de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, il n'est pas possible de distinguer les entreprises de production d'œufs d'incubation de type chair de celles qui produisent des œufs de type ponte. Par ailleurs, un détenteur de quota peut avoir plus d'un site d'exploitation. Enfin, on trouve également inscrites des exploitations ayant déclaré moins de 100 poules de la sous-espèce *Gallus gallus domesticus* pour incubation, dont le nombre varie en fait entre une vingtaine et une trentaine selon les années.

cours de la période à l'étude (-26,7 %), alors qu'une importante progression du nombre de poules élevées a été observée. Les exploitations de cette région ont affiché le plus haut rendement pour les poules élevées, soit 39 782 en 2020, alors que la moyenne se situe à 22 468 têtes.

Graphique 9. Évolution du nombre d'entreprises produisant des poules pour œufs d'incubation et du nombre de têtes au Québec, par région, pour 2016 et 2020



Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ; compilation du MAPAQ.

La relève et l'accès aux quotas

L'accès à la production peut s'avérer difficile en raison des coûts élevés et de la disponibilité limitée des quotas. Le Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs (PENP), mis en place en 2008, a permis d'accorder des prêts de contingent « à vie » à de nouveaux producteurs non apparentés qui ne sont pas impliqués dans une production sous gestion de l'offre. En 2016, pour la troisième édition du PENP, deux prêts de 900 000 œufs ont pu être consentis en raison de la disponibilité de quotas de la réserve constituée pour ce programme. Celui-ci a été modifié par la suite et un prêt de 1 050 000 œufs a été accordé au bénéficiaire lors de la quatrième édition, tenue en 2019.

De plus, le Système centralisé de vente de quota (SCVQ), dont les modalités ont été approuvées en janvier 2016, a connu une première séance de vente à l'automne de la même année. En réponse à l'offre de vente de quotas qui y avait été déposée, 20 offres d'achat ont permis à 20 producteurs d'acquiescer une part de ces quotas. Depuis, aucune autre offre de vente de quotas n'a été déposée pour la séance annuelle du SCVQ.

La gestion des risques

En adhérant au Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ) et en mettant sur pied le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ), les producteurs d'œufs d'incubation disposent maintenant de deux outils de gestion des risques pouvant les soutenir en cas d'éclosion de certaines maladies. Le RIMAQ, en vigueur depuis février 2019, permet d'indemniser ces producteurs pour les coûts et pertes non couverts par les programmes gouvernementaux de gestion des risques découlant d'éclosions de certaines maladies¹¹. Depuis janvier 2020, le RIPOIQ permet d'indemniser les producteurs dont les troupeaux sont aux prises avec la maladie *Mycoplasma synoviae* ou pour lesquels la bactérie *Salmonella enteritidis* (SE) a été détectée dans le cadre du programme

11. Le RIMAQ est une assurance collective à la disposition des producteurs de poulets, de dindons, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation ainsi que des fournisseurs du secteur avicole (transformateurs, couvoiriers, fabricants d'aliments pour animaux et classificateurs). Ce régime couvre les maladies suivantes : la laryngotrachéite infectieuse (LTI), la mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum*, l'influenza aviaire hautement et faiblement pathogène de souche H5 ou H7, la maladie de Newcastle, la pullorose et la typhose.

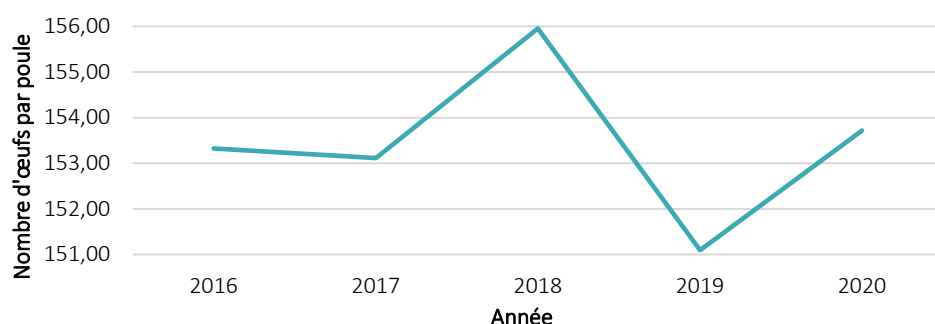
spécifique de dépistage obligatoire de SE mis en place par les POIQ (voir la section 6.2.1). Pour les deux régimes, en 2019 et en 2020, une seule réclamation découlant d'un cas de *Mycoplasma synoviae* a eu lieu.

3.3.3 L'indicateur de productivité

Une analyse personnalisée de la productivité des entreprises de production d'œufs de type chair est réalisée par les POIQ et fournie aux producteurs. Cette analyse porte notamment sur le nombre d'œufs mis en incubation par femelle, l'âge moyen des poules à l'abattage et le taux d'éclosion provincial moyen.

En fonction des données publiées par les POIQ, le graphique 10 illustre, pour la période de 2016 à 2020, l'évolution de la productivité des poules au Québec, qui a varié entre 153,32 et 153,72 œufs par poule. Une hausse en 2018 (155,95) suivie d'une baisse en 2019 (151,10) a été observée.

Graphique 10. Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, de 2016 à 2020



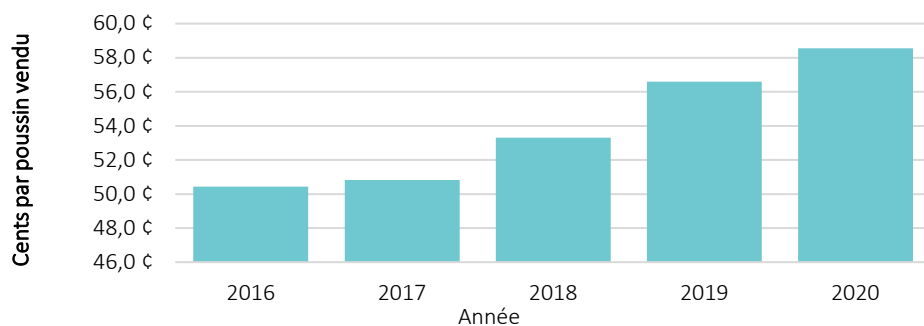
Sources : POIQ, rapports annuels; compilation du MAPAQ.

De 2011 à 2015, la productivité a varié entre 145,60 et 154,19 œufs par poule (voir le graphique 15 en annexe).

3.3.4 Les prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair

La concurrence interprovinciale et les conditions du marché sont les critères utilisés au cours des négociations avec les acheteurs (couvoirs) pour établir les prix qui seront payés aux producteurs.

Graphique 11. Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation de type chair au Québec, de 2016 à 2020



Source : POIC; compilation du MAPAQ.

De 2016 à 2020, les producteurs québécois¹² ont obtenu un prix supérieur de 1,7 cent par poussin en moyenne à celui payé aux producteurs ontariens, notamment en raison du coût de la vaccination, qui a été assumé par les producteurs québécois, contrairement à leurs homologues ontariens, pour lesquels le coût a été assumé par les couvoiriers.

12. Les producteurs sont payés sur la base du nombre de poussins vendables (aptes à être mis en marché) moins 2 %, afin de tenir compte des mortalités anticipées dans les élevages de poulets à griller.

De plus, de 2016 à 2020, la croissance des prix au Québec s'est élevée jusqu'à 16,1 % contre 15,8 % pour l'Ontario. L'augmentation pour ces deux provinces était de 3,6 % et de 3,3 % respectivement de 2011 à 2015.

3.3.5 La salubrité et le bien-être animal

La salubrité et la santé publique

Salmonella enteritidis est un agent pathogène ayant la capacité de se transmettre par voie verticale. Ainsi, les œufs pondus de poules infectées par SE peuvent causer des toxi-infections alimentaires chez l'humain si des œufs (ou de la viande) contaminés sont consommés insuffisamment cuits. Une politique, assortie d'un règlement, est toujours en cours d'élaboration par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la prévention et le contrôle de certains pathogènes, dont SE, dans les troupeaux fournisseurs d'œufs aux couvoirs canadiens.

Par ailleurs, les POIQ appliquent, depuis janvier 2020, un protocole de dépistage obligatoire de SE. Comportant des tests effectués dans l'environnement de tous les troupeaux reproducteurs, notamment à 16 semaines (élevage) et à 55 semaines (ponte), ce protocole vise à dépister SE en amont de la chaîne de production de volaille. Si la présence de SE est détectée dans un troupeau, ce dernier sera abattu.

En ce qui concerne la prévention de la résistance aux antibiotiques d'importance en santé humaine, depuis mai 2014, les antibiotiques de catégorie 1 ne sont plus utilisés de manière préventive dans le secteur avicole. En décembre 2015, les POIQ ont officialisé cette initiative de l'industrie avicole en rendant obligatoire l'arrêt de l'utilisation de ces antibiotiques de façon préventive avec la mise à jour du Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI). Le 1^{er} janvier 2019 s'est ajouté le retrait des antibiotiques de catégorie 2 utilisés au couvoir (*in ovo*).

Le bien-être animal à la ferme

En novembre 2018, les POIQ ont adopté la version finale du Programme de soins aux animaux (PSA), mis en œuvre à l'échelle pancanadienne et de façon obligatoire pour les producteurs des provinces membres des POIQ et visant à renforcer le bien-être animal. Il repose sur le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons (2016) du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. Au Québec, l'implantation du PSA a débuté au printemps 2019 et a permis de délivrer des certificats de conformité aux producteurs à la suite de l'audit de 37 sites cette année-là. Les audits sont réalisés tous les 15 mois en même temps que le PCQOI, instauré au milieu des années 2000.

3.3.6 L'environnement et l'acceptabilité sociale

En 2017, les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont amorcé une analyse du cycle de vie de la production de poulets au Canada qui couvre toutes les phases et tous les processus de production de cette filière, de la production d'œufs d'incubation à la transformation de la viande. Les résultats, obtenus en 2018, montrent notamment que l'empreinte carbone du poulet canadien est plus faible que celle des autres viandes (bœuf, porc, agneau), variant de 2,2 à 3,3 kg d'équivalent CO₂ par kilogramme de poulet éviscéré selon les provinces. L'étape de la production d'œufs d'incubation est responsable de 10 % de l'empreinte carbone totale de la production de poulets.

De 2016 à 2020, une dizaine d'entreprises ont bénéficié des programmes Prime-Vert 2013-2018 et Prime-Vert 2018-2023¹³ pour l'installation de haies brise-vent et la gestion des eaux usées, dont les eaux de lavage de poulaillers. Les projets en matière d'agroenvironnement ont totalisé une aide financière versée de plus de 126 000 \$.

Les POIQ se sont engagés, avec le Plan de mise en œuvre 2021-2025 du Plan d'agriculture durable 2020-2030, à soutenir l'amélioration de la biodiversité sur les sites d'élevage d'oiseaux reproducteurs et de production d'œufs d'incubation. Pour ce faire, ils souhaitent mettre à la disposition des producteurs une expertise pour l'aménagement de haies brise-

13. Il s'agit d'entreprises ayant déclaré qu'elles produisaient des œufs d'incubation dans la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles. Toutefois, des entreprises nouvellement actives en production d'œufs d'incubation qui n'auraient pas mis à jour les informations dans cette fiche pourraient avoir bénéficié de ces programmes, mais être classées sous une autre production avicole, par exemple.

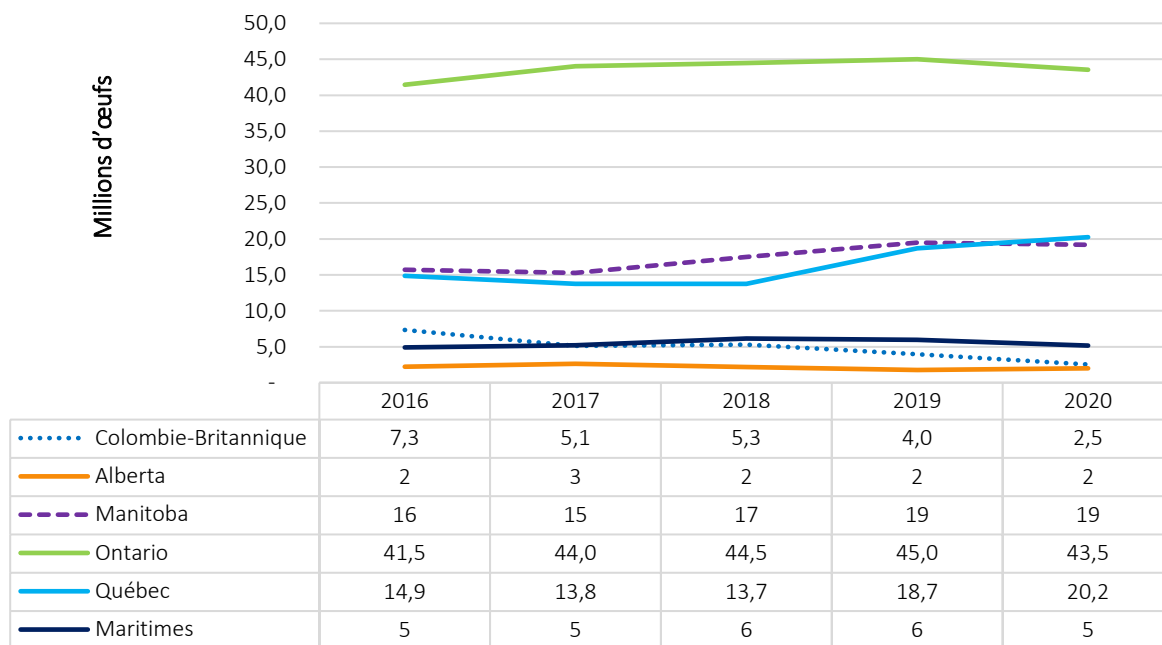
vent favorables à la présence d'espèces bénéfiques par le développement d'outils d'accompagnement (ex. : fiches de vulgarisation, guide d'implantation et liste de ressources).

Il est à noter également que les oiseaux des troupeaux reproducteurs en fin de vie des producteurs d'œufs d'incubation du Québec sont acquis par un abattoir afin d'être transformés en produits de consommation alimentaire. À cet aspect de la production mis en œuvre depuis les premières années du Plan conjoint¹⁴ s'ajoute une initiative mise en place en collaboration avec la Fédération des producteurs d'œufs du Québec¹⁵ afin de gérer les œufs inaptes à l'incubation et ceux de surplus pour la fabrication de vaccins, et de les utiliser pour la production d'œufs transformés.

3.4 LA PRODUCTION D'ŒUFS D'INCUBATION DE TYPE PONTE AU QUÉBEC ET AU CANADA

La production canadienne d'œufs d'incubation de type ponte a crû de 7,1 % de 2016 à 2020, passant de 86,5 à 92,6 millions d'œufs.

Graphique 12. Production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2016 à 2020, en millions



Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103, 109, 116 et 117; compilation du MAPAQ.

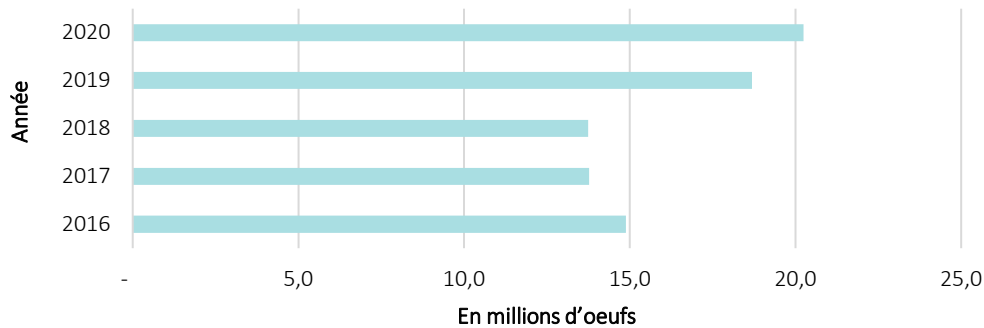
Au cours de la même période, la part de production du Québec (voir le tableau 22 en annexe) est passée de 17,2 à 21,9 %. La part de l'Ontario est demeurée relativement stable autour de 47 % (43,5 millions d'œufs en 2020), alors que celle de la Colombie-Britannique a chuté, passant de 8,5 à 2,7 % (2,5 millions d'œufs en 2020). En 2020, le Québec et l'Ontario étaient responsables de 68,9 % de la production canadienne.

De 2016 à 2020, la production d'œufs d'incubation de type ponte du Québec est passée de 14,9 à 20,2 millions d'œufs pour une croissance annuelle moyenne de 8 % (graphique 13). La croissance observée au cours de cette période s'élève à 36,0 % contre 18,6 % pour la période précédente (de 2011 à 2015). Les variations de production d'une année à l'autre s'expliquent principalement par les besoins pour le marché des œufs de consommation et la production de vaccins.

En 2020, le Québec comptait cinq détenteurs de quotas de production d'œufs d'incubation de type ponte.

14. Une convention de mise en marché pour l'achat des oiseaux reproducteurs a été conclue entre les POIQ et l'Association des abattoirs avicoles du Québec en 1987.
15. Le Règlement sur l'agence de vente des œufs inaptes à l'incubation et des œufs de surplus à la fabrication de vaccins (RLRQ, c. M -35,1, r. 229), qui a permis d'instituer l'agence, est en vigueur depuis 2006.

Graphique 13. Production d'œufs d'incubation de type ponte au Québec, de 2016 à 2020



Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103, 109, 116 et 117; compilation du MAPAQ.

LES CONSTATS

- De 2016 à 2020, le Québec a connu une croissance inférieure (8,2 %) à celle observée au Canada (10,8 %) pour la production d'œufs d'incubation de poulets à chair.
- Le nombre de producteurs est relativement stable au Québec de même qu'à l'échelle pancanadienne.
- La production québécoise d'œufs d'incubation est concentrée dans les régions de la Montérégie et du Centre-du-Québec.
- Le prix moyen payé aux producteurs du Québec est supérieur à celui de l'Ontario.
- De 2016 à 2020, la part de production du Québec dans les œufs d'incubation de type ponte est passée de 17,2 à 21,9 %.

4 LES COUVOIRS

Les couvoirs constituent un maillon important de la chaîne d’approvisionnement des producteurs de poulets à chair et d’œufs de consommation.

Les activités effectuées au couvoir incluent l’entreposage d’œufs fécondés (maximum de 7 jours avant l’incubation), le placement des poussins auprès des producteurs de poulets et d’œufs de consommation, l’incubation (18 jours) et l’éclosion (3 jours). Depuis quelques années, des producteurs de poulets peuvent faire l’éclosion des œufs à la ferme et, pour ce faire, doivent disposer des équipements nécessaires et d’un permis accordé par l’ACIA¹⁶.

4.1 L’ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUVOIRS AU QUÉBEC ET AU CANADA

Selon l’ACIA, le nombre de couvoirs en activité au Québec et détenant un permis de l’ACIA a peu évolué au cours des dernières années, passant de sept à six. Le nombre de couvoirs d’œufs d’incubation de type chair en activité au Québec en 2021 est demeuré identique à celui de 2015. Les entreprises qui desservent ce marché sont les suivantes : le Couvoir Boire & Frères, le Couvoir provincial Arthabaska (Sollio), le Couvoir Ramsay, le Couvoir Réal Côté (Sollio) et le Couvoir Scott. Pour le marché de l’incubation des œufs de type ponte, seul le Couvoir OVO (Boire & Frères) était en activité au Québec en 2021.

Tableau 5. Types et nombre de couvoirs par provinces pour 2015 et 2021

Provinces	Couvoirs 2015			Couvoirs 2021	
	Poulets de chair	Poulets de chair et ponte	Ponte	Poulets de chair	Ponte
Colombie-Britannique	8	0	2	10	3
Alberta	3	4	0	6	2
Saskatchewan	2	0	0	2	0
Manitoba	4	0	3	4	3
Ontario	6	3	6	9	6
Québec	5	0	2	5	1
Provinces de l’Atlantique	4	2	1	6	2

Sources : ACIA, *Les couvoirs enregistrés au Canada*, site consulté en 2021; MAPAQ, *Monographie de l’industrie des œufs d’incubation au Québec*, 2015; compilation du MAPAQ.

Le nombre de couvoirs est resté stable à l’échelle pancanadienne. Toutefois, il importe de souligner un changement méthodologique apporté par l’ACIA à la classification des types de couvoirs, dans laquelle les activités des couvoirs sont maintenant réparties en deux grandes catégories, soit le couvoir de poulets à chair et le couvoir de pondeuses.

4.2 LES MISES EN INCUBATION, LA PRODUCTION DE POUSSINS ET LES TAUX D’ÉCLOSION

Les besoins de poussins de type chair et de ceux de type ponte augmentent ou diminuent en fonction des besoins anticipés pour la production de poulets et d’œufs de consommation. La diminution du nombre d’œufs mis en incubation et de poussins de type chair en 2020 est une conséquence des mesures de confinement mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19, qui ont provoqué une contraction importante de la demande des marchés de consommation (hôtellerie, restauration et institutions). Cette contraction a entraîné une réduction significative de la production de poulets, alors qu’elle a été jugulée différemment dans le secteur des œufs d’incubation et des poussins de type ponte, puisque cette filière a choisi d’arrêter hâtivement la production de certains des troupeaux les plus âgés afin d’éviter une diminution au regard des mises en incubation.

16. Puisque l’activité d’éclosion à la ferme n’est pas définie dans le Règlement sur les couvoirs, l’ACIA a délivré trois permis de couvoirs (deux au Québec et un au Nouveau-Brunswick) à des fins de « recherche » pour permettre l’éclosion d’œufs incubés à la ferme. Ce règlement est en cours de révision, de sorte que les modalités concernant l’activité d’éclosion à la ferme et le type de permis qui y sera rattaché ne sont pas encore arrêtées.

Au Québec, en 2020, la mise en incubation d'œufs d'incubation de type chair s'élevait à 255,4 millions d'œufs, ce qui représentait 27,6 % des 925,8 millions d'œufs mis en incubation au Canada (voir les tableau 23 et tableau 24 en annexe). Ces mises en incubation ont permis l'éclosion de 212,1 millions de poussins, soit 27,6 % des 767,1 millions de poussins éclos au Canada (voir les tableau 25 et tableau 26 en annexe).

Tableau 6. Mises en incubation, production de poussins et taux d'éclosion au Québec, de 2016 à 2020, en milliers

Année	Type chair			Type ponte		
	Mises en incubation	Poussins	Taux d'éclosion	Mises en incubation	Poussins ¹	Taux d'éclosion
2016	247 304	205 168	83,0 %	13 367	11 880	88,9 %
2017	260 270	214 580	82,5 %	14 485	12 490	86,2 %
2018	261 523	216 525	82,8 %	14 544	12 125	83,4 %
2019	261 563	219 507	83,9 %	15 858	12 972	81,8 %
2020	255 398	212 131	82,7 %	15 857	13 422	84,6 %

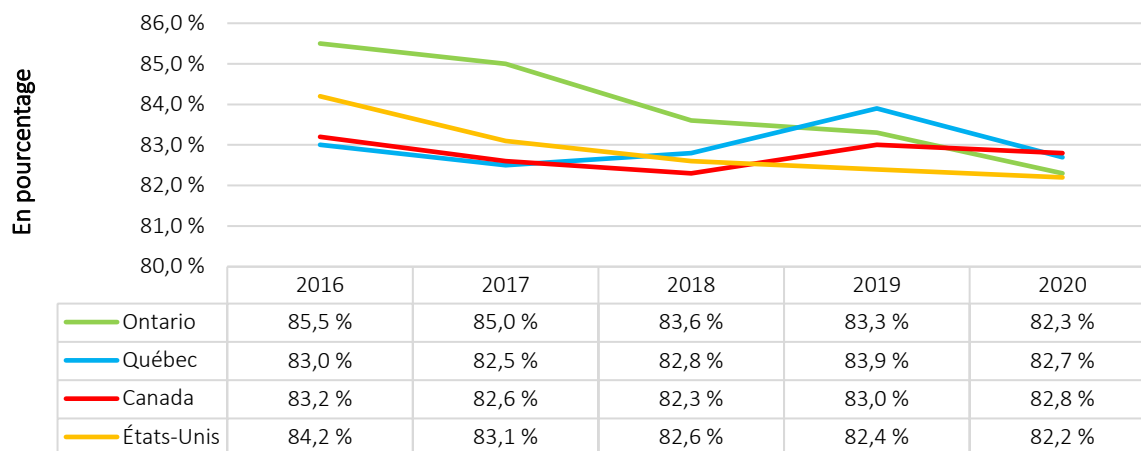
1. Environ la moitié de ces poussins sont euthanasiés à l'éclosion.

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

En 2020, pour les poussins de type ponte, le Québec a mis en incubation 15,9 millions d'œufs ou 17,5 % des 90,5 millions d'œufs mis en incubation au Canada (les tableau 27 et tableau 28 en annexe) et 13,4 millions de poussins ont éclos, ce qui représente 24,2 % des 55,5 millions de poussins éclos au Canada (voir les tableaux 29 et 30 en annexe).

En ce qui concerne les taux d'éclosion¹⁷ du Québec pour les œufs d'incubation de type chair, ils sont généralement supérieurs aux moyennes canadienne et américaine depuis 2018 et supérieurs à ceux enregistrés en Ontario en 2019 et en 2020 (graphique 14).

Graphique 14. Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs du Québec, de l'Ontario, du Canada et des États-Unis, de 2016 à 2020



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; National Agricultural Statistics Service; compilation du MAPAQ.

À titre indicatif, les taux d'éclosion de l'ensemble des provinces canadiennes pour les œufs de type chair et de type ponte sont présentés en annexe (tableau 31 et tableau 32 en annexe).

17. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces variations des taux d'éclosion, mentionnons les races utilisées et l'âge des troupeaux à l'abattage.

LES CONSTATS

- *Le nombre de couvoirs est demeuré stable à l'échelle pancanadienne.*
- *Les taux d'éclosion du Québec pour les œufs d'incubation de type chair sont légèrement supérieurs aux moyennes canadienne et américaine, et ils sont supérieurs à ceux de l'Ontario.*

5 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

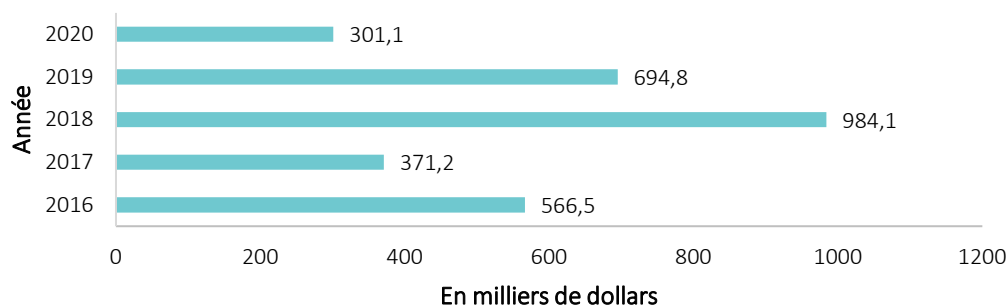
5.1 LES INVESTISSEMENTS ET LES PRINCIPAUX ACTEURS EN RECHERCHE

Au Québec, les principaux acteurs impliqués en recherche et en innovation dans le secteur des œufs d'incubation sont la Chaire de recherche avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, la Chaire de recherche en salubrité des viandes (CRSV) de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, la Chaire de leadership en enseignement des bâtiments agricoles durables de l'Université Laval et la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire de la Faculté de droit de l'Université Laval.

De 2016 à 2020, deux projets touchant le secteur des œufs d'incubation ont été menés au Québec en ce qui concerne la salubrité de l'ensemble de la filière des producteurs de poulets à chair, y compris la production d'œufs d'incubation, et la santé des oiseaux reproducteurs de poulets à chair.

Durant la même période, une somme estimée à 2,9 millions de dollars a été investie dans la recherche au Québec pour des projets d'intérêt pour la production d'œufs d'incubation (figure 2). Un total de 22 projets ont permis d'accroître les connaissances sur l'antibiorésistance, la santé de la volaille et le bien-être animal. La majorité des dépenses estimées en recherche et en innovation, soit 2,6 M\$ (87,9 %), a été attribuée à des sujets touchant la santé de la volaille.

Figure 2. Estimation des sommes investies en recherche et d'intérêt pour le secteur des œufs d'incubation au Québec



Sources : Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Système d'information sur la recherche universitaire, 2021; Conseil de recherches avicoles du Canada, liste de projets de recherche, 2021; POIC, liste de projets de recherche, 2021; Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, liste de projets de recherche, 2021; la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, liste de projets de recherche, 2021.

Note : Pour l'année 2019, les projets de recherche de l'Université Laval n'étaient pas inclus dans le Système d'information sur la recherche universitaire. De plus, les projets de recherche de l'ensemble des universités québécoises n'étaient pas disponibles dans cette banque de données.

5.2 LES PRINCIPALES INNOVATIONS DE RECHERCHE DE 2016 À 2020

Suivi continu de l'utilisation des antibiotiques : Dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, une étude sur la faisabilité de la mise en œuvre d'un système provincial de monitoring des antibiotiques a été soutenue par le MAPAQ. Cette étude est réalisée par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et vise la création d'un outil permettant de suivre en continu l'utilisation des antibiotiques chez les animaux.

Salubrité des œufs d'incubation : Un projet qui touche la filière des œufs d'incubation a été mené par la CRSV. Ce projet a consisté à caractériser le microbiote de surface de la coquille des œufs destinés à l'incubation. Ses résultats ont permis de connaître la population bactérienne de la surface de l'œuf d'incubation en utilisant le séquençage à haut débit. La présence sur cet œuf de populations bactériennes d'intérêt pour la santé animale et la santé publique a pu être précisée.

Développement d'une stratégie vaccinale pour le contrôle de *Clostridium perfringens* : Un projet de recherche en cours, sous la responsabilité de la CRSV, vise à réduire les conséquences de l'entérite nécrotique aviaire causée par la bactérie *Clostridium perfringens*. Les résultats de ce projet pourraient être applicables à la filière des œufs d'incubation.

5.3 LES PRIORITÉS DE RECHERCHE

Le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) a été créé en 2001 pour répondre aux besoins en matière de recherche avicole identifiés par les quatre offices pancanadiens avicoles et ovocoles¹⁸ dans cinq grands domaines prioritaires : intendance des antimicrobiens; santé de la volaille; bien-être de la volaille; salubrité des aliments et durabilité.

Les priorités de recherche des POIQ sont similaires à celles du CRAC. Toutefois, les POIQ insistent sur l'importance de la recherche en production. Quelques projets d'importance¹⁹ sont présentés ci-après.

- Intendance des antimicrobiens : des études sur la biosécurité et l'antibiorésistance.
- Bien-être de la volaille : une étude sur le contrôle de l'ammoniac devrait être réalisée, ce sujet revêtant une grande importance dans l'industrie des œufs d'incubation au Québec et au Canada. D'ailleurs, un projet traitant de l'incidence des concentrations d'ammoniac et de poussière sur la santé et le bien-être des travailleurs et des animaux dans la production d'œufs d'incubation au Canada, financé par les POIC pour un montant de 70 000 \$ réparti sur deux ans, est en cours (2020-2022) à l'Université Laval et à l'Université de Montréal.
- Salubrité des aliments et durabilité : ce projet consiste à déterminer des études ou des recherches à réaliser au sein de l'ensemble de la filière des producteurs de poulets à chair jusqu'aux consommateurs pour éviter les risques de contamination des aliments par des bactéries du genre *Salmonella enteritidis* et les résidus d'antibiotiques. À cet égard, la Chaire de recherche en salubrité des viandes de l'Université de Montréal vise à caractériser la dynamique de la transmission de cette bactérie au sein de l'ensemble de cette filière.
- Production :
 - o amélioration des taux de fertilité et des taux d'éclosion des œufs d'incubation;
 - o contrôle de la température et de l'humidité durant la manipulation et la conservation des œufs d'incubation.

18. Ces offices sont les Éleveurs de dindon du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et les Producteurs de poulet du Canada.

19. Informations recueillies lors d'entrevues avec des représentants des POIQ.

6 LES ENJEUX

6.1 L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DES ENTREPRISES

Le comité des prix prévu à la Convention de mise en marché liant les producteurs et les acheteurs (couvoirs) établit les prix qui seront payés aux producteurs québécois à partir du coût de production calculé par la Commission ontarienne de commercialisation des œufs d'incubation et des poussins de poulets. Ces prix sont ensuite ajustés pour notamment tenir compte du coût des vaccins assumé par les producteurs québécois et de la concurrence interprovinciale. Cette commission a procédé à la révision du coût de production en 2018, ce qui a engendré une hausse du prix payé aux producteurs. La formule et le processus utilisés pour déterminer le coût de production en Ontario n'étant pas publics, on ne peut que présumer que les prix payés aux producteurs du Québec reflètent les coûts québécois.

En outre, il n'est pas possible d'analyser la compétitivité des entreprises québécoises (rentabilité, revenu disponible, endettement, valeur moyenne des quotas) par rapport aux autres provinces, faute de données suffisantes et fiables compilées par Statistique Canada.

6.2 LA SANTÉ ANIMALE

Les maladies avicoles représentent des menaces constantes pour la filière des œufs d'incubation et l'ensemble des filières avicoles et ovicoles. Épargné jusqu'à présent, le Québec doit composer avec des éclosions d'une influenza aviaire hautement pathogène de même que les conséquences économiques et sanitaires que cela peut engendrer.

Le maintien et l'amélioration des actions préventives en matière de biosécurité posées par l'ensemble des intervenants concernés, notamment par l'entremise de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, sont primordiaux.

6.3 LES MARCHÉS DE PROXIMITÉ

Le développement du secteur bioalimentaire passe par une diversité de modèles d'entreprises, dont celles qui privilégient une agriculture artisanale et de proximité.

Certains consommateurs souhaitent disposer d'un accès accru à des produits différenciés de créneau ou à des produits locaux et bénéficier d'un contact privilégié avec les producteurs. Au Québec, près d'une entreprise agricole sur cinq a choisi de faire de la vente directe au consommateur. La vente directe se fait notamment par le biais de 175 marchés publics répartis dans 16 régions.

Les initiatives mises en place pour favoriser la production de poulets et d'œufs pour les marchés de proximité peuvent contribuer à répondre à ces préoccupations. En amont, la production d'œufs d'incubation est touchée par cet enjeu.

Les POIQ ont amorcé une réflexion et soumis une proposition initiale afin d'établir un niveau de production sans quota autorisé par le Plan conjoint, soit 15 poules et 5 coqs, ainsi que de mettre en place un programme de 5 prêts de contingent (pour un total de 150 poules et de 45 coqs de même qu'une production maximale de 30 000 œufs annuellement). Ces éléments et des propositions d'autres intervenants ont été portés à l'attention de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

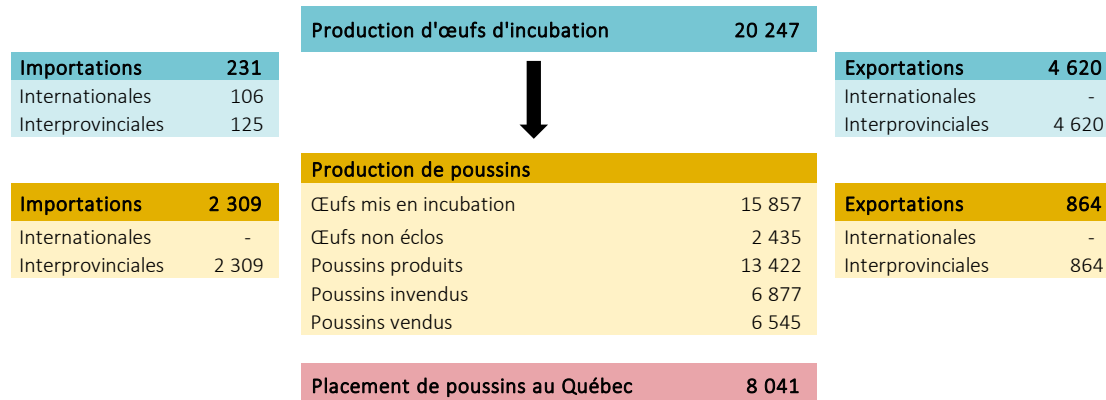
ANNEXE – CHAPITRE 2

Tableau 7. Perspectives et mises en élevage au Québec, de 2011 à 2020

Années	Pour la production de :			
	Poulets à chair		Œufs	
	Milliers	Variation annuelle	Milliers	Variation annuelle
2011	172 350	—	4 825	—
2012	177 392	2,9 %	4 816	-0,2 %
2013	179 070	0,9 %	4 866	1,0 %
2014	182 600	2,0 %	5 177	6,4 %
2015	188 010	3,0 %	5 682	9,8 %
2016	193 316	2,8 %	6 412	12,8 %
2017	200 999	4,0 %	6 780	5,7 %
2018	204 324	1,7 %	6 867	1,3 %
2019	208 364	2,0 %	7 375	7,4 %
2020	200 757	-3,7 %	8 041	9,0 %
Variation				
2011-2020	16,5 %		66,7 %	

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Figure 2. Approvisionnements et ventes d'œufs d'incubation et de poussins de type ponte au Québec en 2020, en milliers d'œufs



Sources : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103, 109, 116 et 117; POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 8. Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type chair au Québec, de 2011 à 2020, en milliers

Années	Œufs d'incubation de type chair			Poussins de type chair		
	Achat	Ventes	Solde	Achats	Ventes	Solde
2011	5 855	3	(5 851)	152	15 943	15 790
2012	6 708	17	(6 691)	32	15 088	15 057
2013	5 601	195	(5 406)	133	15 269	15 136
2014	5 740	53	(5 687)	35	15 657	15 623
2015	4 743	73	(4 670)	30	15 783	15 753
2016	2 229	99	(2 130)	90	14 901	14 811
2017	2 749	100	(2 648)	31	16 583	16 552
2018	2 719	119	(2 599)	71	15 445	15 374
2019	2 161	111	(2 049)	56	15 775	15 719
2020	2 619	51	(2 569)	114	15 301	15 187

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 109; compilation du MAPAQ.

Tableau 9. Commerce interprovincial d'œufs et de poussins de type ponte au Québec, de 2011 à 2020, en milliers

Années	Œufs d'incubation de type ponte			Poussins de type ponte		
	Achats	Ventes	Solde	Achats	Ventes	Solde
2011	591	2 344	1 752	1 206	812	(394)
2012	103	3 136	3 033	1 305	699	(606)
2013	158	3 348	3 190	1 427	1 123	(304)
2014	396	3 369	2 973	1 394	1 061	(333)
2015	1 654	3 925	2 271	1 943	1 092	(850)
2016	1 012	2 977	1 964	1 871	1 340	(531)
2017	614	785	171	1 778	1 168	(610)
2018	623	0	(623)	1 804	979	(825)
2019	469	3 294	2 825	2 112	1 083	(1 029)
2020	125	4 620	4 495	2 309	864	(1 445)

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 109; compilation du MAPAQ.

Tableau 10. Rapport des achats sur la production d'œufs d'incubation de type chair et rapport des ventes de poussins de type chair au Québec, de 2016 à 2020, en milliers

Année	Œufs d'incubation de type chair			Poussins de type chair		
	Production du Québec	Achats	Importance relative achat/production	Placements de poussins	Ventes	Importance relative vente/production
2016	194 731	2 229	1,1 %	193 316	14 901	7,7 %
2017	198 116	2 749	1,4 %	200 999	16 583	8,3 %
2018	214 543	2 719	1,3 %	204 324	15 445	7,6 %
2019	213 547	2 161	1,0 %	208 364	15 775	7,6 %
2020	210 500	2 619	1,2 %	200 757	15 301	7,6 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103 et 109; compilation du MAPAQ.

Tableau 11. Rapport des achats sur la production d'œufs d'incubation de type ponte et rapport des ventes de poussins de type ponte, au Québec, de 2016 à 2020, en milliers

Année	Œufs d'incubation de type ponte			Poussins de type ponte		
	Production du Québec	Ventes	Importance relative vente/production	Placements de poussins	Achats	Importance relative achat/placements
2016	14 883	2 977	20,0 %	6 412	1 340	20,9 %
2017	13 770	785	5,7 %	6 780	1 168	17,2 %
2018	13 748	0	0,0 %	6 867	979	14,3 %
2019	18 683	3 294	17,6 %	7 375	1 083	14,7 %
2020	20 247	4 620	22,8 %	8 041	864	10,7 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103 et 109; compilation du MAPAQ.

Tableau 12. Importations et exportations d'œufs d'incubation de type chair pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
2011	32 953	694	-32 259	117 138	747	-116 391	28,1 %	92,9 %
2012	38 258	88	-38 170	120 132	143	-119 988	31,8 %	61,6 %
2013	38 699	1	-38 698	114 806	58	-114 747	33,7 %	1,7 %
2014	33 895	141	-33 753	116 913	158	-116 755	29,0 %	89,2 %
2014	34 234	0	-34 234	123 955	0	-123 955	27,6 %	0,0 %
2016	46 311	0	-46 311	127 512	0	-127 512	36,3 %	0,0 %
2017	55 398	1	-55 397	143 175	1	-143 174	38,7 %	100,0 %
2018	42 178	2 226	-39 953	126 710	2 226	-124 485	33,3 %	100,0 %
2019	46 479	2 509	-43 970	130 400	2 687	-127 714	35,6 %	93,4 %
2020	42 325	0	-42 325	119 568	661	-118 907	35,4 %	0,0 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 116 et 117; compilation du MAPAQ.

Tableau 13. Importations et exportations de poussins de type chair pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
2011	5 984	3 039	-2 946	19 105	3 039	-16 067	31,3 %	100,0 %
2012	6 665	3 278	-3 388	19 847	3 278	-16 569	33,6 %	100,0 %
2013	7 902	2 919	-4 984	18 802	2 919	-15 883	42,0 %	100,0 %
2014	7 218	3 172	-4 045	18 473	3 172	-15 301	39,1 %	100,0 %
2014	6 247	3 136	-3 111	16 579	3 136	-13 443	37,7 %	100,0 %
2016	7 521	3 253	-4 267	20 888	3 253	-17 635	36,0 %	100,0 %
2017	7 608	3 355	-4 253	25 107	3 355	-21 752	30,3 %	100,0 %
2018	6 555	1 955	-4 601	26 737	1 955	-24 782	24,5 %	100,0 %
2019	5 938	3	-5 934	16 727	3	-16 724	35,5 %	100,0 %
2020	5 190	3	-5 187	16 524	77	-16 447	31,4 %	3,4 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 116 et 117; compilation du MAPAQ.

Tableau 14. Importations et exportations d'œufs d'incubation de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
2011	0	0	0	895	1 135	241	0,0 %	0,0 %
2012	0	0	0	106	736	630	0,0 %	0,0 %
2013	0	0	0	509	657	148	0,0 %	0,0 %
2014	0	0	0	110	2 279	2 169	0,0 %	0,0 %
2014	0	0	0	39	1 250	1 211	0,0 %	0,0 %
2016	449	0	-449	449	579	130	100,0 %	0,0 %
2017	886	0	-886	1 065	975	-90	83,1 %	0,0 %
2018	172	0	-172	366	1 450	1 084	47,1 %	0,0 %
2019	0	0	0	173	2 820	2 647	0,0 %	0,0 %
2020	106	0	-106	341	2 441	2 101	31,1 %	0,0 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 116 et 117; compilation du MAPAQ.

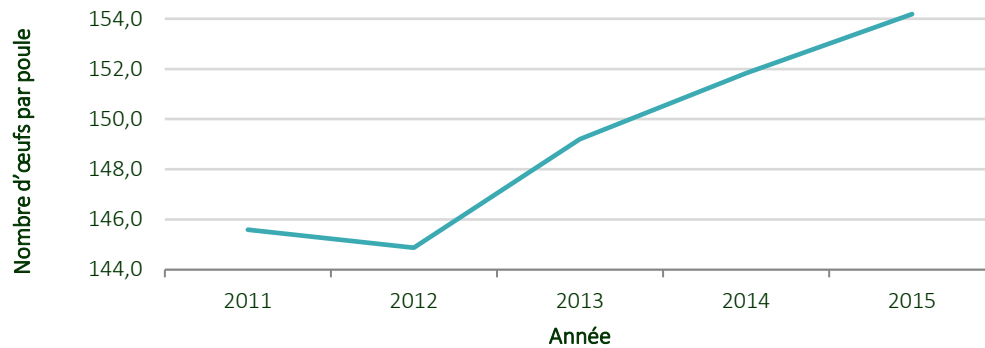
Tableau 15. Importations et exportations de poussins de type ponte pour le Québec et le Canada, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Québec			Canada			Importance relative Québec/Canada	
	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations	Balance commerciale	Importations	Exportations
2011	0	0	0	78	2 213	2 134	0,0 %	0,0 %
2012	35	0	-35	177	1 680	1 503	19,7 %	0,0 %
2013	0	2	2	77	2 722	2 645	0,0 %	0,1 %
2014	0	1	1	90	3 795	3 706	0,0 %	0,0 %
2014	0	1	1	101	2 712	2 611	0,0 %	0,0 %
2016	0	0	0	82	2 351	2 268	0,0 %	0,0 %
2017	0	0	0	116	2 723	2 607	0,0 %	0,0 %
2018	0	0	0	156	2 545	2 390	0,0 %	0,0 %
2019	0	0	0	409	2 354	1 946	0,0 %	0,0 %
2020	0	0	0	372	2 063	1 692	0,0 %	0,0 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 116 et 117; compilation du MAPAQ.

ANNEXE – CHAPITRE 3

Graphique 15. Productivité des poules de type chair à 61 semaines au Québec, de 2011 à 2015



Sources : POIQ, rapports annuels; compilation du MAPAQ.

Tableau 16. Contingent d'œufs d'incubation de poulets à chair pour le Canada et les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Provinces atlantiques	Canada
2011	102 856	70 981	29 835	33 086	207 928	177 500	—	53 627 ¹	675 814
2012	101 798	70 849	29 695	32 839	207 173	175 766	22 479	32 565	673 165
2013	100 522	6 351	29 755	33 320	210 150	180 888	23 454	32 432	674 036
2014	104 766	65 556	30 097	33 356	210 939	186 047	23 154	31 579	685 493
2015	108 255	69 414	30 602	34 397	216 805	186 656	23 552	32 401	702 084
2016	112 647	74 447	31 349	35 136	227 048	195 027	25 064	34 321	735 039
2017	115 701	78 704	32 287	35 855	239 299	204 841	26 279	32 244	765 210
2018	123 816	82 643	32 958	37 218	251 932	207 022	26 248	32 128	793 966
2019	122 453	85 518	33 017	37 354	256 936	209 237	26 586	33 881	804 983
2020	121 171	81 943	32 299	37 087	251 783	200 386	25 898	31 913	782 481
<i>Croissance annuelle moyenne 2016-2020</i>	1,8 %	2,4 %	0,7 %	1,4 %	2,6 %	0,7 %	0,8 %	-1,8 %	1,6 %
<i>Croissance annuelle moyenne 2011-2015</i>	1,3 %	-0,6 %	0,6 %	1,0 %	1,1 %	1,3 %	—	—	1,0 %

1. Les données des provinces atlantiques comprennent celles de la Nouvelle-Écosse.

Source : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 17. Répartition des contingents provinciaux d'œufs d'incubation de poulets à chair dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Provinces atlantiques
2011	15,2 %	10,5 %	4,4 %	4,9 %	30,8 %	26,3 %	—	7,9 % ¹
2012	15,1 %	10,5 %	4,4 %	4,9 %	30,8 %	26,1 %	3,3 %	4,8 %
2013	14,9 %	0,9 %	4,4 %	4,9 %	31,2 %	26,8 %	3,5 %	4,8 %
2014	15,3 %	9,6 %	4,4 %	4,9 %	30,8 %	27,1 %	3,4 %	4,6 %
2015	15,4 %	9,9 %	4,4 %	4,9 %	30,9 %	26,6 %	3,4 %	4,6 %
2016	15,3 %	10,1 %	4,3 %	4,8 %	30,9 %	26,5 %	3,4 %	4,7 %
2017	15,1 %	10,3 %	4,2 %	4,7 %	31,3 %	26,8 %	3,4 %	4,2 %
2018	15,6 %	10,4 %	4,2 %	4,7 %	31,7 %	26,1 %	3,3 %	4,0 %
2019	15,2 %	10,6 %	4,1 %	4,6 %	31,9 %	26,0 %	3,3 %	4,2 %
2020	15,5 %	10,5 %	4,1 %	4,7 %	32,2 %	25,6 %	3,3 %	4,1 %

1. Les données des provinces atlantiques comprennent celles de la Nouvelle-Écosse.

Source : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 18. Production d'œufs d'incubation de type chair au Canada et dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Provinces atlantiques	Canada
2011	97 430	65 035	26 460	30 296	195 781	182 386	—	58 333 ¹	655 721
2012	98 541	64 720	29 358	32 364	197 641	180 026	25 355	37 767	665 772
2013	99 203	66 242	27 649	34 350	205 615	184 889	25 248	35 094	678 290
2014	99 421	66 306	26 654	33 548	210 634	191 024	24 681	37 970	690 239
2015	99 033	71 750	28 443	32 670	213 722	199 802	28 506	37 332	711 257
2016	105 380	74 044	29 422	35 521	225 316	194 731	31 212	31 443	727 070
2017	111 326	79 947	28 437	35 399	238 277	198 116	33 882	31 951	757 336
2018	119 123	84 023	27 647	38 484	247 677	214 543	37 455	33 071	802 025
2019	120 416	87 939	34 043	39 132	256 017	213 547	37 941	32 019	821 054
2020	117 065	87 970	33 303	37 795	250 309	210 771	37 116	32 207	806 537
<i>Croissance annuelle moyenne 2016-2020</i>	2,7 %	4,4 %	3,1 %	1,6 %	2,7 %	2,0 %	4,4 %	0,6 %	2,6 %
<i>Croissance annuelle moyenne 2011-2015</i>	0,4 %	2,5 %	1,8 %	1,9 %	2,2 %	2,3 %	—	—	2,1 %

1. Les données des provinces atlantiques comprennent celles de la Nouvelle-Écosse.

Source : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 19. Répartition de la production d'œufs d'incubation de type chair dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Provinces atlantiques
2011	14,9 %	9,9 %	4,0 %	4,6 %	29,9 %	27,8 %	—	8,9 % ¹
2012	14,8 %	9,7 %	4,4 %	4,9 %	29,7 %	27,0 %	3,8 %	5,7 %
2013	14,6 %	9,8 %	4,1 %	5,1 %	30,3 %	27,3 %	3,7 %	5,2 %
2014	14,4 %	9,6 %	3,9 %	4,9 %	30,5 %	27,7 %	3,6 %	5,5 %
2015	13,9 %	10,1 %	4,0 %	4,6 %	30,0 %	28,1 %	4,0 %	5,2 %
2016	14,5 %	10,2 %	4,0 %	4,9 %	31,0 %	26,8 %	4,3 %	4,3 %
2017	14,7 %	10,6 %	3,8 %	4,7 %	31,5 %	26,2 %	4,5 %	4,2 %
2018	14,9 %	10,5 %	3,4 %	4,8 %	30,9 %	26,8 %	4,7 %	4,1 %
2019	14,7 %	10,7 %	4,1 %	4,8 %	31,2 %	26,0 %	4,6 %	3,9 %
2020	14,5 %	10,9 %	4,1 %	4,7 %	31,0 %	26,1 %	4,6 %	4,0 %

1. Les données des provinces atlantiques comprennent celles de la Nouvelle-Écosse.

Source : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 20. Rapport entre la production d'œufs d'incubation de type chair et l'allocation incluant les locations interprovinciales et les transferts de contingents pour le Canada et les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Provinces atlantiques	Canada
2011	95,49 %	91,62 %	89,04 %	92,62 %	94,96 %	101,00 %	—	108,77 % ¹	97,03 %
2012	97,24 %	92,26 %	98,87 %	98,55 %	96,01 %	101,00 %	112,79 %	115,97 %	98,90 %
2013	98,69 %	104,30 %	92,92 %	100,98 %	99,21 %	100,99 %	107,65 %	108,21 %	100,63 %
2014	96,91 %	100,68 %	92,38 %	100,58 %	99,86 %	100,98 %	106,60 %	120,24 %	100,69 %
2015	91,48 %	103,36 %	92,95 %	94,98 %	98,58 %	107,04 %	121,03 %	115,22 %	101,31 %
2016	93,55 %	99,46 %	93,85 %	101,10 %	100,66 %	98,24 %	124,53 %	91,62 %	98,92 %
2017	96,22 %	101,58 %	88,08 %	98,73 %	100,92 %	95,23 %	128,93 %	99,09 %	98,97 %
2018	96,21 %	101,67 %	83,89 %	103,40 %	99,58 %	102,06 %	142,70 %	102,94 %	101,02 %
2019	98,34 %	102,83 %	103,11 %	104,76 %	100,90 %	100,52 %	142,71 %	94,50 %	102,00 %
2020	96,61 %	107,36 %	103,11 %	101,91 %	100,69 %	103,53 %	143,31 %	100,92 %	103,07 %

1. Les données des provinces atlantiques comprennent celles de la Nouvelle-Écosse.

Source : POIC; compilation du MAPAQ.

Tableau 21. Production d'œufs d'incubation de type ponte au Canada, de 2011 à 2020, en millions

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	9,1	1,5	10,9	33,1	12,5	4,9	72,0
2012	7,6	1,6	11,6	32,2	13,5	5,5	72,1
2013	8,9	1,7	12,1	32,6	14,2	4,9	74,3
2014	10,6	2,4	12,4	35,6	15,4	4,8	81,2
2015	7,5	2,6	14,5	42,4	14,8	5,4	87,3
2016	7,3	2,2	15,7	41,5	14,9	4,9	86,5
2017	5,1	2,6	15,3	44,0	13,8	5,2	86,0
2018	5,3	2,2	17,5	44,5	13,7	6,1	89,4
2019	4,0	1,8	19,5	45,0	18,7	6,0	94,9
2020	2,5	2,0	19,2	43,5	20,2	5,1	92,6

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103, 109, 116 et 117; compilation du MAPAQ.

Tableau 22. Répartition de la production d'œufs d'incubation de type ponte dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques
2011	12,7 %	2,1 %	15,1 %	46,0 %	17,4 %	6,8 %
2012	10,6 %	2,3 %	16,1 %	44,8 %	18,7 %	7,6 %
2013	11,9 %	2,3 %	16,3 %	43,8 %	19,1 %	6,6 %
2014	13,0 %	2,9 %	15,3 %	43,9 %	19,0 %	5,9 %
2015	8,6 %	2,9 %	16,7 %	48,6 %	17,0 %	6,2 %
2016	8,5 %	2,6 %	18,2 %	47,9 %	17,2 %	5,7 %
2017	5,9 %	3,1 %	17,8 %	51,2 %	16,0 %	6,0 %
2018	5,9 %	2,4 %	19,6 %	49,8 %	15,4 %	6,9 %
2019	4,2 %	1,9 %	20,5 %	47,4 %	19,7 %	6,3 %
2020	2,7 %	2,1 %	20,7 %	47,0 %	21,9 %	5,6 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapports 103, 109, 116 et 117; compilation du MAPAQ.

ANNEXE – CHAPITRE 4

Tableau 23. Mises en incubation des œufs d'incubation de type chair et répartition dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	117 499	77 757	33 410	40 430	226 608	225 050	55 929	776 682
2012	114 655	77 002	33 615	42 001	232 053	229 082	62 632	791 040
2013	117 813	77 703	34 070	41 820	233 811	232 689	60 455	798 361
2014	123 585	80 271	35 850	41 319	235 579	234 634	59 948	811 186
2015	125 949	86 158	36 953	41 105	242 910	242 689	63 431	839 196
2016	129 376	88 373	35 913	42 218	250 607	247 304	64 839	858 630
2017	141 126	97 199	38 035	44 524	266 569	260 270	68 717	916 440
2018	144 693	99 919	38 058	44 971	272 710	261 523	70 281	932 154
2019	146 098	101 357	40 672	45 237	289 079	261 563	69 825	953 832
2020	139 384	100 106	37 846	43 722	281 511	255 398	67 785	925 751

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 24. Part des œufs d'incubation de type chair mis en incubation dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques
2011	15,1 %	10,0 %	4,3 %	5,2 %	29,2 %	29,0 %	7,2 %
2012	14,5 %	9,7 %	4,2 %	5,3 %	29,3 %	29,0 %	7,9 %
2013	14,8 %	9,7 %	4,3 %	5,2 %	29,3 %	29,1 %	7,6 %
2014	15,2 %	9,9 %	4,4 %	5,1 %	29,0 %	28,9 %	7,4 %
2015	15,0 %	10,3 %	4,4 %	4,9 %	28,9 %	28,9 %	7,6 %
2016	15,1 %	10,3 %	4,2 %	4,9 %	29,2 %	28,8 %	7,6 %
2017	15,4 %	10,6 %	4,2 %	4,9 %	29,1 %	28,4 %	7,5 %
2018	15,5 %	10,7 %	4,1 %	4,8 %	29,3 %	28,1 %	7,5 %
2019	15,3 %	10,6 %	4,3 %	4,7 %	30,3 %	27,4 %	7,3 %
2020	15,1 %	10,8 %	4,1 %	4,7 %	30,4 %	27,6 %	7,3 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 25. Poussins éclos de type chair et répartition dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	96 918	61 402	26 879	32 689	188 461	186 031	45 206	637 586
2012	96 348	62 096	27 421	33 964	191 242	190 151	49 270	650 493
2013	97 442	61 685	27 703	33 776	192 387	190 459	48 729	652 180
2014	102 080	64 234	29 040	33 950	198 066	195 393	48 564	671 327
2015	104 265	69 018	30 158	33 923	206 939	201 822	50 642	696 766
2016	107 751	70 775	29 030	35 056	214 242	205 168	52 538	714 560
2017	115 734	76 653	30 930	36 590	226 655	214 580	55 963	757 106
2018	118 815	78 985	31 222	37 675	228 068	216 525	56 294	767 585
2019	121 327	81 400	33 756	38 570	240 816	219 507	56 210	791 587
2020	117 014	81 516	31 862	37 650	232 802	212 131	54 564	767 540

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 26. Part des poussins de type chair éclos dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques
2011	15,2 %	10,0 %	4,2 %	5,1 %	29,6 %	29,2 %	7,1 %
2012	14,8 %	10,0 %	4,2 %	5,2 %	29,4 %	29,2 %	7,6 %
2013	14,9 %	9,0 %	4,2 %	5,2 %	29,5 %	29,2 %	7,5 %
2014	15,2 %	10,0 %	4,3 %	5,1 %	29,5 %	29,1 %	7,2 %
2015	15,0 %	10,0 %	4,3 %	4,9 %	29,7 %	29,0 %	7,3 %
2016	15,1 %	10,0 %	4,1 %	4,9 %	30,0 %	28,7 %	7,4 %
2017	15,3 %	10,0 %	4,1 %	4,8 %	29,9 %	28,3 %	7,4 %
2018	15,5 %	10,0 %	4,1 %	4,9 %	29,7 %	28,2 %	7,3 %
2019	15,3 %	10,0 %	4,3 %	4,9 %	30,4 %	27,7 %	7,1 %
2020	15,2 %	11,0 %	4,2 %	4,9 %	30,3 %	27,6 %	7,1 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 27. Mises en incubation des œufs d'incubation de type ponte et répartition dans les provinces canadiennes¹, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	9 148	1 684	10 792	35 253	10 764	4 374	72 015
2012	7 607	1 633	11 598	35 316	10 431	5 466	72 050
2013	8 875	1 674	12 124	35 824	11 004	4 819	74 319
2014	10 551	2 362	12 396	38 792	12 445	4 617	81 164
2015	7 474	2 572	14 180	46 065	12 572	4 432	87 295
2016	7 337	2 225	15 378	43 843	13 367	4 238	86 387
2017	5 125	2 628	14 850	43 712	14 485	5 290	86 089
2018	5 314	2 383	17 459	42 715	14 544	5 875	88 289
2019	3 917	1 825	19 275	45 401	15 858	5 956	92 233
2020	2 480	1 991	18 963	46 160	15 857	5 078	90 530

1. Il n'existe pas de couvoir de type ponte en Saskatchewan.

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 28. Part des œufs d'incubation de type ponte mis en incubation dans les provinces canadiennes¹, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques
2011	12,7 %	2,3 %	15,0 %	49,0 %	14,9 %	6,1 %
2012	10,6 %	2,3 %	16,1 %	49,0 %	14,5 %	7,6 %
2013	11,9 %	2,3 %	16,3 %	48,2 %	14,8 %	6,5 %
2014	13,0 %	2,9 %	15,3 %	47,8 %	15,3 %	5,7 %
2015	8,6 %	2,9 %	16,2 %	52,8 %	14,4 %	5,1 %
2016	8,5 %	2,6 %	17,8 %	50,8 %	15,5 %	4,9 %
2017	6,0 %	3,1 %	17,2 %	50,8 %	16,8 %	6,1 %
2018	6,0 %	2,7 %	19,8 %	48,4 %	16,5 %	6,7 %
2019	4,2 %	2,0 %	20,9 %	49,2 %	17,2 %	6,5 %
2020	2,7 %	2,2 %	20,9 %	51,0 %	17,5 %	5,6 %

1. Il n'existe pas de couvoir de type ponte en Saskatchewan.

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 29. Poussins éclos de type ponte et répartition dans les provinces canadiennes¹, de 2011 à 2020, en milliers

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	6 748	1 285	8 150	26 182	8 890	3 886	55 142
2012	6 006	1 206	8 535	26 645	8 361	3 869	54 622
2013	6 604	1 126	8 911	27 117	9 110	4 105	56 972
2014	8 000	1 837	9 118	29 405	9 788	3 623	61 772
2015	5 735	1 692	11 176	32 732	9 775	3 302	64 413
2016	4 800	1 433	12 158	33 143	11 880	3 314	66 729
2017	3 634	1 859	11 698	33 584	12 490	4 133	67 396
2018	3 392	1 454	12 791	33 262	12 125	4 559	67 583
2019	3 091	1 314	13 997	35 144	12 972	5 091	71 610
2020	2 365	1 401	9 028	25 775	13 422	3 553	55 544

1. Il n'existe pas de couvoir de type ponte en Saskatchewan.

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 30. Part des poussins de type ponte éclos dans les provinces canadiennes¹, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques
2011	12,2 %	2,3 %	14,8 %	47,5 %	16,1 %	7,0 %
2012	11,0 %	2,2 %	15,6 %	48,8 %	15,3 %	7,1 %
2013	11,6 %	2,0 %	15,6 %	47,6 %	16,0 %	7,2 %
2014	13,0 %	3,0 %	14,8 %	47,6 %	15,8 %	5,9 %
2015	8,9 %	2,6 %	17,4 %	50,8 %	15,2 %	5,1 %
2016	7,2 %	2,1 %	18,2 %	49,7 %	17,8 %	5,0 %
2017	5,4 %	2,8 %	17,4 %	49,8 %	18,5 %	6,1 %
2018	5,0 %	2,2 %	18,9 %	49,2 %	17,9 %	6,7 %
2019	4,3 %	1,8 %	19,5 %	49,1 %	18,1 %	7,1 %
2020	4,3 %	2,5 %	16,3 %	46,4 %	24,2 %	6,4 %

1. Il n'existe pas de couvoir de type ponte en Saskatchewan.

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 31. Taux d'éclosion des œufs de type chair dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	82,5 %	79,0 %	80,5 %	80,9 %	83,2 %	82,7 %	80,8 %	82,1 %
2012	84,0 %	80,6 %	81,6 %	80,9 %	82,4 %	83,0 %	78,7 %	82,2 %
2013	82,7 %	79,4 %	81,3 %	80,8 %	82,3 %	81,9 %	80,6 %	81,7 %
2014	82,6 %	80,0 %	81,0 %	82,2 %	84,1 %	83,3 %	81,0 %	82,8 %
2015	82,8 %	80,1 %	81,6 %	82,5 %	85,2 %	83,2 %	79,8 %	83,0 %
2016	83,3 %	80,1 %	80,8 %	83,0 %	85,5 %	83,0 %	81,0 %	83,2 %
2017	82,0 %	78,9 %	81,3 %	82,2 %	85,0 %	82,5 %	81,4 %	82,6 %
2018	82,1 %	79,1 %	82,0 %	83,8 %	83,6 %	82,8 %	80,1 %	82,3 %
2019	83,1 %	80,3 %	83,0 %	85,3 %	83,3 %	83,9 %	80,5 %	83,0 %
2020	84,1 %	81,8 %	84,2 %	85,7 %	82,3 %	82,7 %	80,5 %	82,8 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Tableau 32. Taux d'éclosion des œufs de type ponte dans les couvoirs enregistrés dans les provinces canadiennes, de 2011 à 2020

Année	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Provinces atlantiques	Canada
2011	73,8 %	76,3 %	75,5 %	74,3 %	82,6 %	88,9 %	76,6 %
2012	79,0 %	73,9 %	73,6 %	75,5 %	80,2 %	70,8 %	75,8 %
2013	74,4 %	67,2 %	73,5 %	75,7 %	82,8 %	85,2 %	76,7 %
2014	75,8 %	77,8 %	73,6 %	75,8 %	78,7 %	78,5 %	76,1 %
2015	76,7 %	65,8 %	78,8 %	71,1 %	77,8 %	74,5 %	73,8 %
2016	65,4 %	64,4 %	79,1 %	75,6 %	88,9 %	78,2 %	77,2 %
2017	70,9 %	70,7 %	78,8 %	76,8 %	86,2 %	78,1 %	78,3 %
2018	63,8 %	61,0 %	73,3 %	77,9 %	83,4 %	77,6 %	76,5 %
2019	78,9 %	72,0 %	72,6 %	77,4 %	81,8 %	85,5 %	77,6 %
2020	95,4 %	70,3 %	47,6 %	55,8 %	84,6 %	70,0 %	61,4 %

Source : AAC, *Revue sur les couvoirs*, rapport 103; compilation du MAPAQ.

Réalisation

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
Sous-ministériat à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales

Coordination et rédaction

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Paule Dallaire

Collaboration à l'analyse et à la rédaction

Sous-ministériat à la transformation, aux marchés, à la main-d'œuvre et aux politiques intergouvernementales
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Sous-ministériat aux politiques bioalimentaires, aux programmes et à l'innovation
Direction de l'appui à la science, à l'innovation et aux programmes
Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Direction de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux

Sous-ministériat au développement durable, territorial et sectoriel
Direction des pratiques agroenvironnementales
Direction générale du développement régional, Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière

Relecture

Yvon Doyle, Pierre Dumoulin, Félicien Hitayezu, Claude Martin et Nicolas Seney

Collaborations spéciales

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Soutien technique et photographies

Direction des communications
Direction des politiques commerciales et intergouvernementales

Révision linguistique

Isabelle Tremblay

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal : 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-550-92878-2 (PDF)

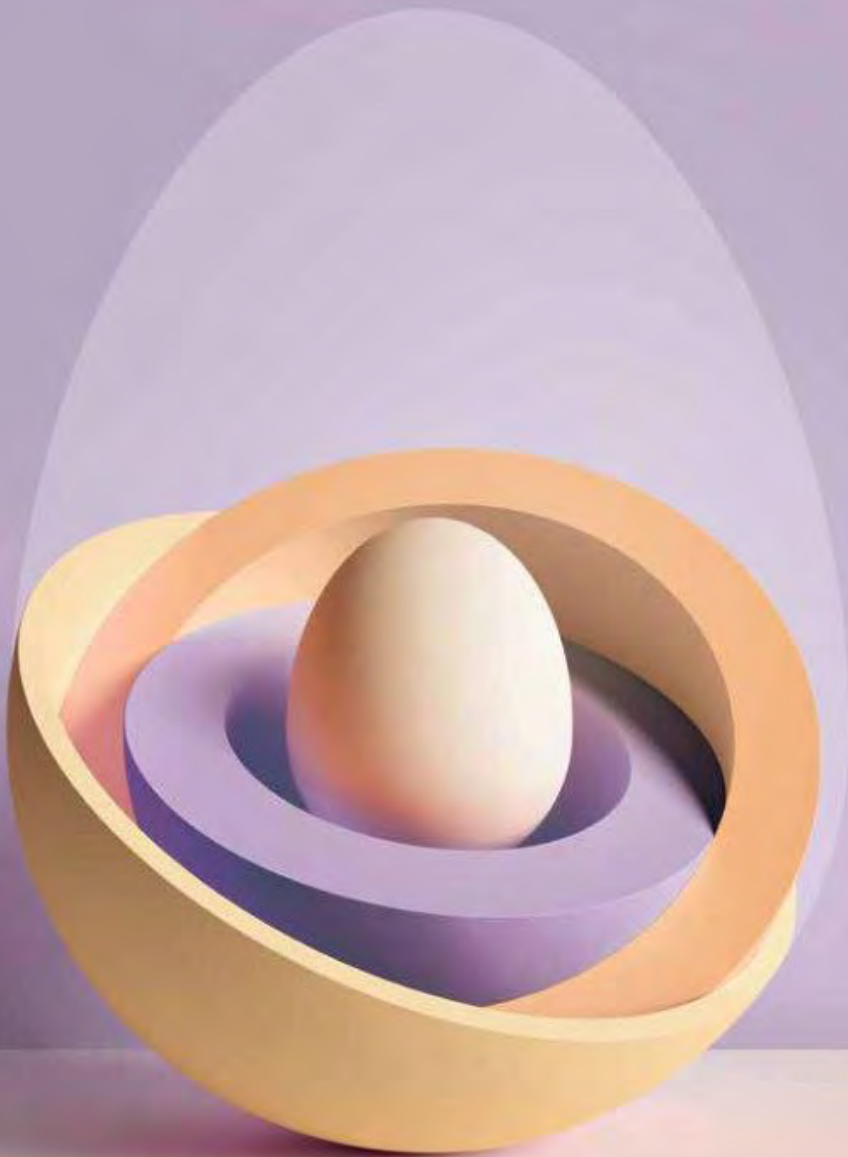
ANNEXE B

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec, *Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des œufs d'incubation du Québec*, le 4 août 2022 (Mémoire des Producteurs d'œufs)

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

Audiences publiques sur l'évaluation périodique
du Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec

2016 - 2022



Le 4 août 2022

Table des matières

Introduction	4
1. Évènements marquants de la période	5
1.1. Accords commerciaux	5
1.1.1. Partenariat transpacifique.....	5
1.1.2. ACEUM	5
1.2. Biosécurité, bien-être et santé animal	6
1.2.1. Éclosions de LTI et MG	6
1.2.2. Entrée en vigueur du RIMAQ et du RIPOIQ.....	6
1.2.3. Implantation du PSA.....	6
1.2.4. Grippe aviaire	6
1.3. COVID-19	7
1.3.1. Production	7
1.3.2. Impacts sur les activités régulières.....	7
1.3.3. Visites à la ferme	7
1.4. Entente Québec-Ontario.....	7
1.5. Révisions de l'entente sur l'imposition de dommages-intérêts	7
1.6. Races reconnues	8
2. Suivi des recommandations antérieures de la RMAAQ.....	8
2.1. Plan stratégique.....	8
2.2. Compétitivité du secteur	8
2.3. Analyse des risques	9
2.4. Maladies aviaires	9
2.5. Stratégie de production pour l'après 2020	9
2.6. Relève	9
2.6.1. Programmes PENP et PAD	10
2.6.2. Changement à la distribution de la croissance de l'allocation	10
3. Interventions et résultats	10
3.1. Production et mise en marché.....	10
3.1.1. Gestion de l'offre	10
3.1.2. Encadrement national.....	11
3.1.3. Production provinciale	13
3.2. Attentes sociétales	20
3.2.1. PCQOI et PSA	20
3.2.2. RIMAQ et RIPOIQ.....	21
3.2.3. Collaboration avec l'EQCMA.....	21
3.2.4. Agroenvironnement	22
3.2.5. Antibiorésistance	23
3.2.6. Courant antispécisme.....	23
3.2.7. Politique bioalimentaire.....	23
3.2.8. Valorisation du secteur	23
3.2.9. Autres recherches	24
3.3. Communication	24
3.4. Administration de l'office	24
3.4.1. Les contributions.....	24
3.4.2. Gestion des fonds	25
4. Enjeux et opportunités futurs	25
Conclusion	26

Liste des tableaux

Tableau 1 : Variation des marges de surproduction établies par les POIC.....	8
Tableau 2 : Reprises de production pour cas de force majeure	15
Tableau 3 : Remises en situation de production excédentaire	16

Liste des figures

Figure 1 : Environnement d'affaires	5
Figure 2 : Taux des contributions	25

Liste des graphiques

Graphique 1 : Expéditions interprovinciales des couvoiriers québécois vers l'Ontario et le Nouveau-Brunswick de poussins de poulet à chair	12
Graphique 2 : Utilisation de l'allocation nationale par le Québec et l'ensemble des provinces signataires	12
Graphique 3 : Part du marché canadien occupée par le Québec concernant l'allocation et la production	13
Graphique 4 : Variation du taux d'utilisation des quotas d'œufs d'incubation de poulet à chair	14
Graphique 5 : Variation des quotas émis, de la production et des ajustements de fin de cycle	15
Graphique 6 : Nombre de baux et quantités d'œufs de poulet à chair loués	15
Graphique 7 : Productivité des femelles de reproduction, âge d'abattage des troupeaux et taux d'éclosion	16
Graphique 8 : Prix des œufs d'incubation de poulet à chair	17
Graphique 9 : Taux d'utilisation des quotas des œufs d'incubation de pondeuses	17
Graphique 10 : Quotas émis, production et locations de quotas des œufs d'incubation de pondeuses	18

Annexes

Annexe 1 : Plan stratégique des POIQ 2018-2020	27
Annexe 2 : Plan stratégique des POIQ 2022-2024	39

Introduction

Depuis plus de 40 ans, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) veillent à l'application du Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (plan conjoint). C'est à titre de responsable de l'administration de ce dernier et dans le cadre du processus d'évaluation périodique des interventions de l'office en mise en marché que le syndicat soumet le présent rapport à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

Tel que prévu initialement, le document porte sur les activités de l'organisation qui se sont déroulées de 2016 à 2020 mais, compte tenu des reports de l'évaluation périodique, il aborde également les principaux travaux réalisés jusqu'en 2022. Plus spécifiquement, nous présentons, tout d'abord, les événements marquants de ces années. Une attention particulière est accordée aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'organisation et ses membres ainsi que des nombreuses mesures mises en place par les POIQ pour atténuer ses impacts négatifs sur le secteur. À la suite de l'évaluation précédente de 2016, la RMAAQ a soumis diverses recommandations. Celles-ci sont reprises et commentées dans un deuxième temps. Nous abordons ensuite les interventions du syndicat et leurs résultats au niveau réglementaire, mais également celles faites auprès de nos membres, nos partenaires et des gouvernements. Finalement, les enjeux futurs et opportunités à saisir pour l'organisation seront développés.

En conformité avec le plan conjoint, les POIQ assurent, dans un environnement d'affaires en constante évolution, la mise en marché ordonnée des œufs d'incubation de l'espèce de la poule domestique et de la chair des oiseaux reproducteurs de la même espèce ayant servi à la production d'œufs d'incubation. Pour leur part, les dispositions du Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production (Règlement) ainsi que le Règlement sur les contributions des producteurs d'œufs d'incubation, encadrent les œufs d'incubation de l'espèce de la poule domestique, incluant ceux pour le marché du poulet à chair, de la consommation et des oiseaux de race Chantecler. Quant au Règlement sur les surplus et sur le fonds de compensation et d'urgence des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair adopté en 2020, il s'applique, comme son nom l'indique, uniquement aux œufs d'incubations vendus ou livrés pour la production de poulet à chair.

Afin d'accomplir le mandat confié en vertu du plan conjoint, les POIQ agissent sous la direction d'un conseil d'administration composé de sept productrices et producteurs, dont deux sont également des couvoiriers. Ces administrateurs nomment les trois membres du conseil exécutif, soit le président, le premier et le deuxième vice-présidents. Gyslain Loyer est demeuré président des POIQ lors de la période couverte. Par contre, la composition du conseil d'administration a légèrement évolué. En 2019, deux membres des instances se sont tournés vers de nouveaux défis et ont été remplacés. Les nouveaux administrateurs ont bénéficié d'une journée de formation sur la réglementation et l'historique de l'organisation. D'autres administrateurs ont assisté à des séances de formation afin de parfaire leurs connaissances et compétences. Au sujet de la représentativité, le conseil d'administration comptait une femme et trois membres ayant 40 ans et moins en 2021.

Pour ce qui est du personnel, entre quatre et cinq employés, incluant le directeur général, ont œuvré simultanément au sein de l'organisation au cours des sept dernières années. Après 33 ans de contribution exceptionnelle à titre de directeur général du syndicat, Pierre Belleau a pris sa retraite en 2018. Il a accompagné son successeur, Simon Doré-Ouellet, pendant quelques mois afin d'assurer une transition fluide. Ce dernier est resté en poste quatre ans avant d'évoluer vers de nouveaux horizons et de céder sa place à Marie-Eve Bourdeau, en mars 2022.

Profil et structure des POIQ

Fondés en 1973 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et affiliés à l'UPA, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) représentent les productrices et producteurs québécois d'œufs d'incubation de poulet à chair et de pouleuse d'œufs. Ils comptent également dans leurs rangs, à titre de membres associés, les éleveuses et éleveurs d'oiseaux reproducteurs et les producteurs et productrices d'œufs d'incubation de race Chantecler. Puisqu'ils ont signé, en 1986, l'Entente fédérale-provinciale sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair, les POIQ sont également membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC).

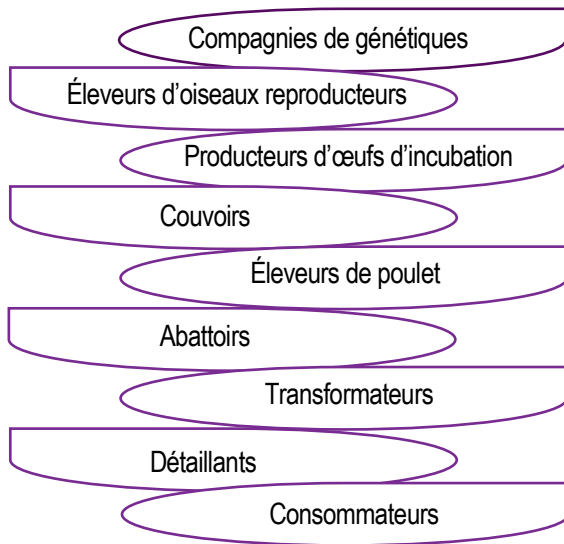
Mission

Les POIQ appuient leurs membres qui œuvrent ou contribuent à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards entre autres de santé et bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement. Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- La mise en marché par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
- Le développement et l'application de programmes permettant de satisfaire les attentes sociétales;
- La représentation de leurs membres auprès des diverses instances gouvernementales et partenaires.

Afin de bien situer l'organisation dans son environnement d'affaires et de contextualiser les interventions, il importe de présenter un bref portrait de la filière et du rôle que les POIQ y jouent. La figure 1 présente l'ensemble de la filière.

Figure 1 : Environnement d'affaires



1.1.1. Partenariat transpacifique

En 2018, le Canada et dix autres pays ont conclu l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)¹. Les concessions faites par le Canada quant aux accès supplémentaires de ses marchés, qui auront à terme un impact sur le secteur des œufs d'incubation, sont les suivantes :

- 1 138 093 douzaines d'œufs d'incubation;
- 19 006 158 douzaines d'œufs de consommation;
- 26 745 tonnes de poulet éviscéré.

Aucune importation d'œufs d'incubation découlant du PTPGP n'a été enregistrée à ce jour, alors que des enjeux de salubrité ont freiné les ambitions de certains pays. Afin d'atténuer les effets négatifs de cet accord pour la volaille et les œufs, le gouvernement du Canada a mis en place, en 2021, le Programme d'investissement à la ferme, accordant ainsi un peu plus de 20 millions de dollars sur 10 ans aux productrices et producteurs d'œufs d'incubation du Québec, versés selon leur part du quota.

1.1.2. ACEUM

En 2018, l'Accord Canada - États-Unis - Mexique (ACEUM) a été conclu et entra en vigueur en juillet 2020, remplaçant ainsi l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Si la nouvelle entente laisse inchangés les niveaux d'importations d'œufs d'incubation, elle entraîne des modifications dans le calcul des contingents tarifaires pour le poulet et une augmentation des volumes d'œufs de consommation importés. Ces changements se répercuteront sur les besoins en œufs d'incubation, mais les impacts négatifs attendus semblent moins importants que ceux découlant du PTPGP.

1. Évènements marquants de la période

Au cours des dernières années, les POIQ furent à même d'observer une importante diversification des dossiers pour lesquels des interventions, réglementaires ou d'autre nature, ont été requises. Cette constatation n'est pas étrangère à l'évolution des demandes des consommateurs et des citoyens qui se répercutent sur les besoins des marchés et sur les pratiques de production. Alors que cette évolution amène nos membres à se dépasser afin d'offrir des produits de première qualité et en quantité suffisante, elle engendre des coûts supplémentaires qui ne sont pas toujours rémunérés par les marchés. Au-delà des exigences sociétales accrues et du mouvement de responsabilisation des productrices et producteurs qui constituent des tendances de fond auxquelles nos membres sont confrontés, des événements ou, dans certains cas, l'absence de développement de dossiers ont influencé les activités de notre organisation.

1.1. Accords commerciaux

De 2016 à 2022, malgré le ralentissement des négociations de libre-échange au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le secteur canadien des œufs d'incubation fut touché par la conclusion de deux accords commerciaux plurilatéraux. Les impacts négatifs attendus de ceux-ci se matérialiseront au cours des prochaines années.

¹ Cet accord, initialement adopté en 2015 sous le nom de Partenariat transpacifique, fut légèrement révisé à la suite du désengagement des États-Unis en 2017, lors de la période de ratification. Malgré l'absence de ces derniers parmi les pays signataires du PTPGP, les concessions finalement effectuées par le Canada en matière d'accès aux marchés domestiques de produits sous gestion de l'offre furent maintenues.

1.2. Biosécurité, bien-être et santé animal

1.2.1. Éclosions de LTI et MG

Plusieurs éclosions de laryngotrachéite infectieuse (LTI) et de *Mycoplasma gallisepticum* (MG) se sont produites dans des troupeaux commerciaux de volailles, au cours de la période couverte, qui ont eu un impact important sur le secteur québécois des œufs d'incubation, dont :

- En 2016 et 2017, des cas de MG furent confirmés sur quatre sites de production d'œufs d'incubation de poulet à chair situés en Montérégie et au Centre-du-Québec. Ces cas engendrèrent une hausse de mortalité dans les troupeaux touchés et l'abattage d'environ 88 800 oiseaux reproducteurs en fin d'élevage ou en début de ponte. La maladie fut éradiquée des sites concernés en 2017.
- En 2018, la région de Saint-Félix-de-Valois fut touchée par un important épisode de LTI. Onze sites commerciaux de production avicole, dont trois de production d'œufs d'incubation de poulet à chair, furent touchés par l'éclosion. Des taux de mortalité élevés, des chutes de production, un climat social tendu et des implications majeures de biosécurité à l'échelle de la région ont caractérisé cet événement.

1.2.2. Entrée en vigueur du RIMAQ et du RIPOIQ

Dans ce contexte, deux outils de gestion des risques ont été finalisés et implantés en partenariat avec l'Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada (ARIOCC), soit le Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ) et le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ), respectivement entrés en vigueur en 2019 et 2020. Le RIMAQ, un projet mené de concert avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA), couvre les productrices et producteurs pour les pertes associées aux maladies avicoles à déclaration obligatoire (MADO), LTI et MG. De son côté, le RIPOIQ assure les membres des POIQ contre les conséquences économiques associées aux cas de *Salmonella Enteritidis* (S. Enteritidis) et à *Mycoplasma synoviae* (MS).

Ces deux régimes ont été créés par et pour les productrices et producteurs, ainsi que les partenaires de l'industrie. Ils témoignent d'une prise en charge des enjeux de santé animale par les acteurs du milieu. Cette dernière s'avère nécessaire en raison du désengagement gouvernemental continu dans ce domaine et ce, malgré la hausse de ses exigences.

Parallèlement à la constitution du RIPOIQ, les POIQ ont développé et introduit en 2020 un protocole uniforme de dépistage de S. Enteritidis, ce qui entraîna des collectes régulières et structurées d'échantillons dans les poulaillers de ponte et d'élevage. Depuis janvier 2022, en plus des deux prélèvements au poulailler, un dépistage à l'arrivée des poussins reproducteurs est demandé à tous nos membres. Depuis cette date, les dépistages de S. Enteritidis ainsi que les audits sont effectués par l'équipe des POIQ. Ce travail était auparavant réalisé par une firme externe.

1.2.3. Implantation du PSA

Afin de répondre aux préoccupations de la société civile et de souligner les efforts des productrices et producteurs en la matière, les POIC ont mis sur pied le Programme de soins aux animaux (PSA). L'implantation de ce dernier, ralenti par la pandémie de COVID-19, a débuté en 2018 et a été complétée pour tous les sites de production à la date limite de juin 2021. Cette réalisation vient compléter le Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI), mis en place au milieu des années 2000, dans les démarches visant à répondre aux nouvelles exigences sociétales en matière de salubrité et de bien-être animal.

En novembre 2021, le Québec fut, pour la toute première fois, l'une des deux provinces sélectionnées pour être auditées par une tierce partie sur l'administration du PSA. À la suite de ces vérifications, différents ajustements ont été apportés à nos politiques et procédures, telle que l'élaboration d'une marche à suivre pour le traitement des plaintes, en conformité au Manuel de gestion du PSA et du PCQOI.

1.2.4. Grippe aviaire

Depuis les années 2000, certaines provinces canadiennes ont particulièrement été touchées par des éclosions de grippe aviaire. À la fin de 2021 et en début de 2022, la problématique s'est généralisée au pays durant la période de migration et un premier cas de grippe aviaire dans un troupeau de volaille au Québec fut identifié en avril 2022. Depuis le début de l'année, l'EQCMA a mis en place une cellule de crise et collabore avec le secteur avicole du Québec, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le gouvernement du Québec et d'autres partenaires afin d'informer l'industrie de l'évolution de la situation, de prévenir l'introduction de la maladie dans les cheptels et d'aborder les interventions à mettre en place en cas de besoin.

1.3. COVID-19

1.3.1. Production

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur l'organisation et ses membres dès le mois de mars 2020 et elles se sont multipliées par la suite. La situation fut particulièrement critique en avril 2020, lorsque les placements de poussins ont été réduits drastiquement et soudainement. Les couvoiriers se sont alors retrouvés avec un surplus de poussins et d'œufs dans les incubateurs. Puisque les baisses majeures de placements se sont par la suite maintenues pendant 16 semaines (périodes de production de poulet A-163 et A-164) et le secteur fut aux prises avec un surplus d'œufs à gérer.

De plus, le secteur des œufs d'incubation a dû faire face à différentes situations d'incertitude quant aux activités en aval de la filière. Les difficultés de gestion de la main-d'œuvre dans les abattoirs de volaille lors de la pandémie et pendant les conflits de travail en 2021 ont mis en lumière les impacts négatifs de la concentration des établissements de cette activité.

1.3.2. Impacts sur les activités régulières

Les activités régulières et les priorités stratégiques des POIQ ont été perturbées par l'avènement de la crise. Les permanents de l'organisation furent appelés à maintenir les services aux membres dans un contexte de télétravail. Depuis mars 2020, les réunions d'instances et les assemblées ont été tenues en présentiel ou en vidéoconférence, selon les mesures sanitaires en place et les besoins. Les assemblées générales annuelles de 2020 et de 2022 furent également repoussées d'avril à juillet.

1.3.3. Visites à la ferme

En raison de la pandémie de COVID-19, les dépistages de *S. Enteritidis* ont dû être interrompus de la mi-mars au début d'août 2020. Malgré le fait que certains audits ont été retardés en raison de la pandémie, un total de 37 sites ont tout de même été visités pour un audit complet combiné du PCQOI et du PSA. Les audits de dossiers prévus ont, quant à eux, été maintenus. En somme, 65 audits complets et de dossiers ont été réalisés en 2020.

1.4. Entente Québec-Ontario

La période fut caractérisée, à l'échelle nationale, par l'entrée en vigueur et le maintien jusqu'en 2021 d'une entente entre les offices de mise en marché et les couvoiriers du Québec et de l'Ontario. Ce protocole, également entériné par les POIC, a été adopté en 2016, pour une durée de cinq ans et renouvelé en 2021, à titre de solution aux plaintes déposées par l'Ontario et le Québec auprès du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) et au conflit opposant les deux provinces en lien avec le marché de poussins de l'est de l'Ontario desservi par les couvoiriers du Québec. Il a permis d'éviter des procédures légales longues et coûteuses devant le CPAC. Dans cette lancée, le système de location interprovinciale fut aboli pour l'ensemble des provinces membres des POIC. En 2022, les négociations n'ont pas progressé suffisamment pour permettre la ratification d'une nouvelle entente.

1.5. Révisions de l'entente sur l'imposition de dommages-intérêts

En avril 2016 et en lien avec le protocole Québec-Ontario, l'entente sur l'imposition de dommages-intérêts fut amendée de façon à réduire la marge de surproduction autorisée pour le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Celle-ci est ainsi passée de 1 % de l'allocation provinciale à un montant fixe d'un million d'œufs pour chacune des deux parties.

Les POIC ont également modifié, en 2018, l'entente sur l'imposition de dommages-intérêts afin d'y intégrer une marge annuelle de contingence, sujette au vote des membres, pouvant aller jusqu'à 1 % de l'allocation. Ce changement devait répondre aux enjeux associés au manque de flexibilité de l'allocation à l'égard des imprévus mis de l'avant par plusieurs provinces.

Cependant, cette problématique fut apparente pour l'ensemble de la période. Elle engendra de nombreuses demandes d'exemption de l'imposition de dommages-intérêts par différentes provinces. À leur tour, ces requêtes engendrèrent des démarches par l'Ontario auprès du CPAC en 2019. De nouvelles négociations sur l'imposition de dommages-intérêt ont ainsi été entreprises afin de réviser l'entente, puisque les modifications apportées en 2016 et 2018 n'eurent pas les impacts escomptés. Les parties signataires ont donc entériné, en 2021, des amendements qui prévoient notamment la mise en place de pénalités de sous-production et une augmentation de la marge de surproduction à 2 % pour toutes les provinces. En ce qui concerne le Québec, cela signifiait que cette la marge passait de 1 à plus de 4 millions d'œufs.

Pour les années 2022 et 2023, exceptionnellement, la marge de surproduction a été fixée par les POIC à 7 % et 4 % respectivement. Ces ajustements tiennent compte, entre autres, d'une pénurie d'œufs à l'échelle nord-américaine qui persiste.

Tableau 1 : Variation des marges de surproduction établies par les POIC

2016	1 M d'œufs d'incubation pour l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique	Autres provinces signataires : 1 %
2018	Entente sur l'imposition de dommages-intérêts afin d'y intégrer une marge annuelle de contingence pouvant aller jusqu'à 1 % de l'allocation	
2021	2 %	Retour des pénalités de sous-production
2022	Exceptionnellement 7 %	
2023	Exceptionnellement 4 %	

1.6. Races reconnues

Un dossier plus récent abordé par l'organisation est celui des races reconnues. Des modifications réglementaires ont été déposées auprès de la RMAAQ en juin 2021, en lien à la création d'un programme de prêt de contingents pour les productrices et producteurs d'œufs d'incubation de races reconnues et sur l'assouplissement des dispositions à l'égard de la production sans quota. Ces modifications au Règlement ont été approuvées par la RMAAQ dans la décision 12052, en août 2021. Ayant reçu plusieurs commentaires à ce sujet, les POIQ lui ont soumis, en septembre, une demande de suspension concernant certaines dispositions afin d'étudier ces observations. Finalement, des audiences ont été annoncées par la RMAAQ et tenues les 21, 22 et 25 février ainsi que les 2, 3 et 7 mars 2022.

2. Suivi des recommandations antérieures de la RMAAQ

Dans son dernier rapport d'évaluation périodique, la RMAAQ a présenté différentes recommandations aux POIQ. Leurs interventions, en lien à ces orientations, sont introduites dans la présente section.

2.1. Plan stratégique

Revoir le plan stratégique en ciblant les objectifs prioritaires et en identifiant des indicateurs précis et mesurables pour chacun des objectifs

Les interventions des POIQ se sont appuyées sur un plan stratégique révisé annuellement entre 2006 et 2017. Pour les années subséquentes, les instances ont convenu de retenir les services d'une firme externe afin d'accompagner l'organisation dans la préparation et la mise en œuvre d'un plan stratégique triennal détaillé. Ce dernier fut adopté et appliqué de 2018 à 2020. Le même exercice a été réalisé en 2021 et un nouveau plan fut rédigé pour 2022-2024. Plusieurs de ses objectifs s'inscrivent dans une perspective de continuité. De nouvelles orientations ont également été ajoutées à l'égard des enjeux d'approvisionnement, du positionnement de l'organisation dans la sphère publique et des incitatifs afin de maintenir le nombre de productrices et producteurs.

Les deux documents, que vous trouvez en annexes 1 et 2, présentent les axes d'actions et les objectifs ciblés, ainsi que des indicateurs détaillés pour chacun de ces derniers.

2.2. Compétitivité du secteur

Améliorer les connaissances quant à la compétitivité du secteur, notamment par des analyses de coûts de production et d'autres facteurs qui l'affectent

Les POIQ effectuent un suivi régulier des coûts de moulée au Québec et en Ontario. Ils constituent le facteur de disparité le plus significatif entre les coûts de production des deux provinces. L'office soumet également, chaque année, à tous les productrices et producteurs, une analyse de la performance individuelle de leur entreprise et une comparaison de celle-ci avec les résultats moyens des fermes québécoises. Ce rapport permet aux membres de cibler les domaines où des améliorations sont possibles et a ainsi des répercussions positives sur la performance collective du secteur des œufs d'incubation de poulet à chair.

Les démarches prévues afin d'analyser l'efficacité technico-économique des fermes québécoises ont par ailleurs été freinées par le contexte socio-sanitaire de 2020. L'organisation demeure engagée à identifier les facteurs d'amélioration de la compétitivité des exploitations des membres. Les analyses régulières des POIQ permettent, par ailleurs, d'avancer que les fermes du Québec restent performantes et efficaces.

En 2019, les POIQ et leurs acheteurs ont convenu de réviser à la hausse le différentiel entre le prix payé aux productrices et producteurs du Québec et celui de l'Ontario. Cette révision, en lien aux obligations du Québec au regard du RIMAQ, du RIPOIQ et du dépistage de *S. Enteritidis*, a entraîné une augmentation équivalente du prix établi des œufs d'incubation de poulet à chair et les montants des contributions.

2.3. Analyse des risques

Faire une analyse approfondie des risques auxquels font face les productrices et producteurs, afin d'ajuster les cibles stratégiques en fonction de ces risques, notamment ceux reliés à la compétitivité de la filière et à l'approvisionnement en génétique

Au cours de la période, les POIQ ont documenté la stratégie de gestion des risques sanitaires des compagnies génétiques. Divers intervenants, dont les représentants de ces entreprises, ont été sollicités dans le cadre de cet exercice et les résultats ont été présentés en 2019 aux instances de l'organisation.

Il est à noter que nos membres doivent acquérir des troupeaux de lignées particulières, relativement peu utilisées ailleurs en Amérique du Nord. En effet, les abattoirs de poulet du Québec demandent à recevoir des oiseaux sexables à l'aile afin de répondre aux demandes de leurs clients. Cette situation augmente les risques d'approvisionnement pour les productrices et producteurs d'œufs d'incubation de la province.

La pandémie de COVID-19, par l'entremise de ses répercussions directes sur nos membres, a démontré le manque d'appui offert par les programmes de gestion des risques fédéraux. Elles ont également amené les POIQ à constituer un fonds pérenne de compensation et d'urgence pour soutenir les productrices et les producteurs lors des baisses substantielles des placements en 2020, mais aussi pour intervenir dans le futur lors d'autres situations qui bouleverseraient significativement la production ou la mise en marché. Si cet outil ne permet pas directement de réduire certains risques collectifs auxquels sont confrontés les membres, il doit être vu comme un moyen d'atténuer les conséquences de ceux-ci.

2.4. Maladies aviaires

En collaboration avec les partenaires de la filière et le regroupement de l'EQCMA, poursuivre les programmes et les interventions qui permettent de maintenir un statut sanitaire exempt de maladies aviaires d'importance et renforcer les mesures de prévention et d'interventions rapides en cas d'éclosions de maladies

Les POIQ ont poursuivi leur engagement au sein de l'EQCMA tout au long de la période d'intérêt par la mise en œuvre du RIMAQ, du RIPOIQ, d'un protocole uniforme canadien de dépistage de *S. Enteritidis* à la ferme, la révision des mesures d'autoquarantaine et de biosécurité à la ferme, la réalisation d'études sur la prévalence de MS et sur la propagation de la LTI ainsi que dans le cadre de la situation préoccupante de la hausse des cas de grippe aviaire au Québec depuis, plus particulièrement, le début de l'année 2022. Au national, le processus de révision du PCQOI et l'implantation du PSA ont également contribué à l'atteinte de la recommandation.

2.5. Stratégie de production pour l'après 2020

Préparer une stratégie pour l'après 2020, lorsque prendra fin l'entente entre les producteurs et les couvoiriers du Québec et de l'Ontario et l'Office national, afin de maintenir un niveau de production qui permette de répondre aux besoins du marché canadien et maximise les retombées commerciales au Québec

De 2019 à 2021, les POIQ et Les Couvoiriers du Québec (LCQ) se sont rencontrés à plusieurs reprises, par l'entremise du comité de liaison. Ces réunions ont permis aux organisations de discuter de leurs attentes par rapport à un renouvellement possible de l'entente Québec-Ontario et d'établir des modalités acceptables pour les parties québécoises.

2.6. Relève

Poursuivre et accroître les efforts pour rendre du quota accessible à la relève et, au besoin, ajuster les programmes afin d'assurer une relève agricole adéquate

2.6.1. Programmes PENP et PAD

En 2017, les POIQ ont entrepris une révision des paramètres du Programme d'établissement de nouveaux producteurs (PENP). Cet examen, appuyé sur une analyse d'expert, a engendré deux changements importants. D'abord, la quantité de contingent individuel offerte par l'entremise du prêt a été haussée à plus d'un million d'œufs par année. Cela représente une augmentation du nombre d'oiseaux reproducteurs de plus de 15 %. Également, des modifications ont été effectuées au mécanisme d'allocation de la production afin de donner accès à la croissance du marché aux bénéficiaires de prêts de contingent. Pour sa part, le Programme d'aide au démarrage (PAD) des POIQ a permis à quatre productrices et producteurs admissibles de bénéficier de congés de contributions et d'autres avantages au cours de la période.

2.6.2. Changement à la distribution de la croissance de l'allocation

En 2021, des grands principes d'un système équitable de distribution de la croissance de l'allocation ont été établis. Celui-ci permettrait aux entreprises de plus petite taille de croître plus rapidement et favoriserait le maintien du nombre de productrices et producteurs dans le secteur. Cet imposant chantier prévoit également une uniformisation des catégories de quotas et l'émission de nouvelles unités afin de ramener le taux d'utilisation près de 100 %. En 2022, les membres ont été invités à se prononcer sur les orientations et les paramètres mis de l'avant par le conseil d'administration et les réflexions se sont poursuivies quant à la révision des processus et des outils administratifs pour l'application du calcul. Cette nouvelle répartition pourrait constituer un important jalon pour le développement de notre secteur. Une demande de modifications au Règlement est actuellement en traitement à la RMAAQ.

3. Interventions et résultats

3.1. Production et mise en marché

L'adéquation de l'offre de produits à la demande des consommateurs est capitale pour les secteurs sous gestion de l'offre, qui doivent s'assurer de desservir adéquatement les marchés par l'entremise de pratiques durables afin de remplir leur part du contrat social que constitue ce système. Bien que l'utilisateur d'œufs d'incubation ne correspond pas directement à l'image du consommateur de denrées alimentaires, le secteur n'échappe pas à cette logique.

3.1.1. Gestion de l'offre

Les POIQ ont effectué plusieurs interventions afin de supporter le maintien intégral de la gestion de l'offre et ce, malgré les pressions externes associées à la libéralisation du commerce international. Plusieurs de ces actions ont été menées de concert ou par l'entremise de la Coalition GO5, devenue le Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO) en 2017.

La gestion de l'offre est un système d'encadrement de l'approvisionnement durable, qui bénéficie à l'ensemble des acteurs concernés. Nos interventions en faveur de son maintien permettent aux productrices et producteurs, ainsi qu'aux transformateurs, de continuer à évoluer dans un environnement d'affaires stables, généralement prévisible et au sein duquel les intervenants sont rémunérés adéquatement. En plus de limiter le gaspillage alimentaire, la gestion de l'offre permet aux consommateurs d'obtenir, en quantité suffisante, des produits locaux de qualité, issus de pratiques responsables et transparentes.

Autres interventions	
En continu	Participation aux activités ainsi qu'aux rencontres du MGO et de leurs homologues ontariens et canadiens.
	Échanges avec les représentants gouvernementaux responsables des négociations commerciales et les députés des partis politiques en marge des pourparlers des accords de libre-échange (PTPGP, ACEUM, OMC).
	Financement d'études afin de développer des argumentaires économiques et sociaux en appui aux productions sous gestion de l'offre ² . Ces derniers ont pour but, entre autres, d'informer la société civile des enjeux alimentaires, de répondre de façon structurée et convaincante aux opposants à la mise en marché collective et d'approfondir les connaissances sur les systèmes alimentaires locaux.
	Soutien financier à la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire et son mouvement Nourrir l'humanité durablement, ainsi qu'aux travaux de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires de l'Université Laval.

² Observatoire des prix de détail, Réelles possibilités d'exportation pour les productions sous gestion de l'offre, etc.

Autres interventions	
En continu	Conjointement au MGO et aux POIC, demandes au gouvernement fédéral pour des compensations justes et équitables promises à la suite des conclusions du PTPGP et de l'ACEUM.
À partir de 2017	Appui aux interventions contre le contournement des contrôles aux frontières de poules de réforme provenant des États-Unis. Après que le gouvernement ait apporté des ajustements, un impact positif c'est fait sentir sur les besoins du marché dans le secteur du poulet de chair.
2020 et 2022	Soutien au dépôt du projet de loi C-216, de février 2020, qui forcerait le ministre des Affaires étrangères à ne pas prendre d'engagement ayant comme conséquence soit d'augmenter le contingent tarifaire applicable aux produits laitiers, à la volaille ou aux œufs, soit de diminuer le tarif applicable à ces marchandises lorsqu'elles sont importées. En juin 2022, ce projet de loi a été déposé à nouveau, sous le nom de C-282, pour remplacer l'ancien qui était mort au feuillet à la suite des élections fédérales.
Résultats	
Réduction des concessions faites par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'ACEUM et du PTPGP. Bien que ces pertes auront des conséquences néfastes importantes, il semble que le cadre réglementaire et la structure de l'industrie ne furent pas altérés de façon à mettre en danger la pérennité du secteur avicole canadien.	
Obtention de compensations pour les productrices et producteurs en lien aux pertes de marchés engendrées par le PTPGP.	

3.1.2. Encadrement national

Les POIQ ont poursuivi leurs démarches afin de doter l'organisation nationale d'outils permettant une utilisation optimale du potentiel de production canadien. Pour ce faire, les POIC émettent des allocations provinciales en vertu des modalités prévues dans l'Annexe B de l'Entente fédérale-provinciale sur les œufs d'incubation de poulet à chair (EFP). Ce calcul dépend de la production réelle et anticipée de poulet et de sa quantité moyenne produite à partir d'un œuf d'incubation (ratio poulet-chair), ainsi que des ajustements par rapport aux importations projetées et les crédits de production pour les envois vers les provinces non-signataires de l'EFP.

Interventions réglementaires – modifications de l'Annexe B de l'EFP	
2017	Intégration des modalités associées au système de croissance dans le secteur du poulet à chair à la méthodologie utilisée pour le calcul des allocations provinciales. En 2021, l'ancien calcul a été réintroduit. ³
2019	Ajustement des dispositions de l'entente afin que celles-ci soient cohérentes avec les obligations d'importations prévues dans le PTPGP.
Autres interventions	
2017	Appui aux couvoiriers du Québec qui souhaitaient obtenir des contingents tarifaires supplémentaires en raison des difficultés d'approvisionnement occasionnées par les éclosions de MG.
2018	Démarches entamées par les productrices et producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair de la Nouvelle-Écosse afin de joindre les POIC. Les discussions à cet effet se poursuivent.
	Maintien et renouvellement de l'entente avec la RMAAQ pour la vérification des données de production du Québec. Depuis 2020, cette opération s'effectue à distance.
2020	Participation aux démarches visant à convaincre Affaires mondiales Canada de suspendre l'imposition des pénalités aux couvoirs canadiens qui utilisent moins de 90 % des contingents tarifaires octroyés en vertu des accords commerciaux en raison des réductions de placements de poussins engendrés par la crise de la COVID-19 pour les périodes de production de poulet A-163 et A-164.
2021	Devant l'ampleur des conséquences financières devant être assumées par les offices provinciaux en raison de la crise sanitaire, remise à ces derniers de 350 000 \$ par les POIC, attribuée selon les parts de marché.
	Mécanisme d'ajustement temporaire des allocations afin de permettre des échanges de celles-ci entre les provinces lorsqu'un cas de force majeure mine la capacité de l'une d'entre elles à produire sa part.

³ Le processus de révision de l'Entente fédérale-provinciale, conclue en 1986 afin de constituer l'office national et de définir ses pouvoirs et responsabilités, n'ayant jamais abouti, de nombreuses modifications ont été adoptées à l'Annexe B, qui l'accompagne, au fil des années.

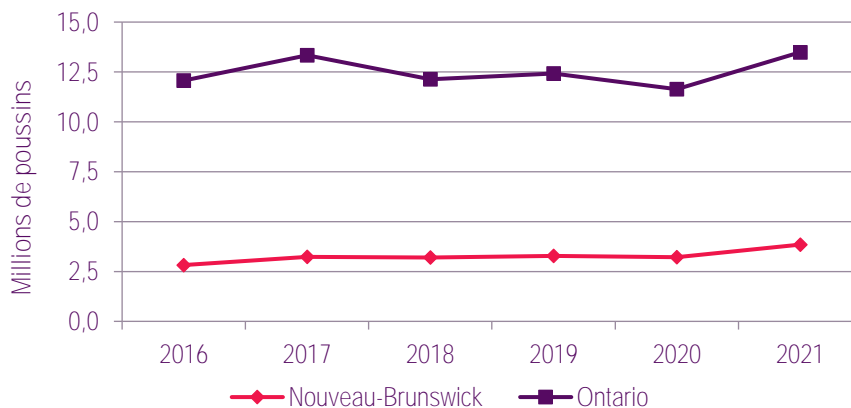
Résultats – statistiques

Échanges interprovinciaux

Les expéditions de poussins du Québec vers l'Ontario et le Nouveau-Brunswick se sont poursuivies au cours de la période. Alors que les envois de poussins vers l'Ontario furent permis dans le cadre du commerce interprovincial entre provinces signataires de l'EFP, ceux à destination du Nouveau-Brunswick, une province non-signataire de l'EFP, sont gérés à l'aide de deux outils :

- (1) L'Annexe B prévoit l'octroi de crédits de production afin d'assurer que les œufs utilisés pour produire ces poussins soient ajoutés aux besoins nets de la province et donc à l'allocation, puisque le poulet produit à partir de ces poussins n'est pas considéré lors des calculs d'allocation;
- (2) Deux contrats tripartites⁴ sont renouvelés annuellement et permettent l'incubation, au Québec, d'œufs produits au Nouveau-Brunswick. Ces derniers sont, par la suite, retournés à la province sous forme de poussins. Le mandat des POIQ, à titre de gestionnaire de ces contrats, fut maintenu pour l'ensemble de la période. Bien que la réception d'œufs d'une province non signataire de l'EFP ne soit généralement pas permise, ces ententes furent établies en raison des relations d'affaires qui lient historiquement certains couvoiriers du Québec à des producteurs du Nouveau-Brunswick.

Graphique 1 : Expéditions interprovinciales des couvoiriers québécois vers l'Ontario et le Nouveau-Brunswick de poussins de poulet à chair



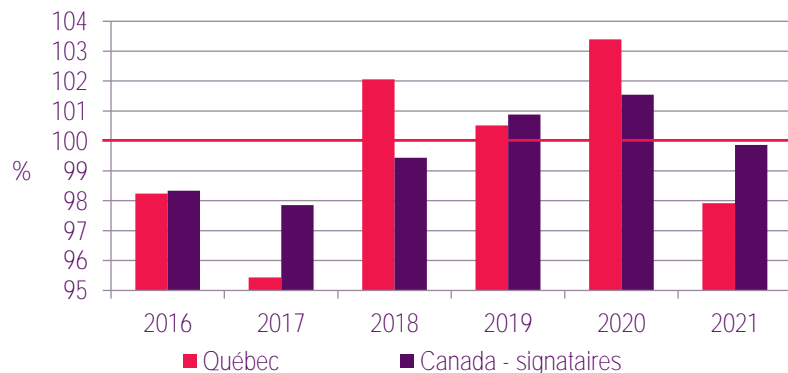
Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ) et POIQ

Allocations nationales

Comme le démontre le graphique 2, ci-dessous, le Québec fut en situation de sous-production en début et en fin de période. L'augmentation soutenue de la demande, engendrée entre autres par une baisse des importations frauduleuses de poulet, a exposé notre capacité de production limitée en 2016 et 2017, elle-même diminuée par de nombreux cas de force majeure (incendies, maladies). Cette situation s'est corrigée par la suite, alors que plusieurs poulaillers ont été bâtis pour répondre aux besoins du marché. Les difficultés à rencontrer la demande d'œufs d'incubation de poulet à chair sont également dues à la réduction de la marge excédentaire de production à l'échelle nationale et à l'élimination du système de location interprovinciale de quota, qui ont réduit la marge de manœuvre des POIQ dans sa gestion de l'allocation, ainsi qu'aux importants délais pour l'obtention des autorisations environnementales requises concernant la construction des poulaillers.

La situation s'est inversée en 2018 et 2019 et le Québec a été en situation de surproduction engendrant des pénalités. Des démarches ont été entreprises pour une exemption du paiement de dommages-intérêts, en lien à des facteurs atténuants et circonstanciels, pour l'année de production 2018. Par contre, les POIQ ont accepté en 2020 de payer des sanctions monétaires pour le dépassement de l'allocation en 2019. Des représentations sur les iniquités inhérentes au calcul des pénalités pour la province furent néanmoins effectuées par l'organisation.

Graphique 2 : Utilisation de l'allocation nationale par le Québec et l'ensemble des provinces signataires



Sources : Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC) et les POIC.

⁴ Les Producteurs du Nouveau-Brunswick, les POIC et Les Couvoiriers du Québec.

En 2020, le Québec a également surpassé son allocation, mais n'a pas été pénalisé puisque l'imposition de dommages-intérêts a été établie sur la base de l'allocation des provinces incluant les réductions des périodes A-163 et A-164. Le Québec respectait alors sa production allouée. Finalement, les raisons expliquant la sous-production en 2021 furent les augmentations majeures de l'allocation du Québec, qui est passée de 205 à 217 millions d'œufs de novembre 2020 à juillet 2021, ainsi que les difficultés d'approvisionnements en oiseaux reproducteurs des compagnies génétiques. Ainsi, plusieurs productrices et producteurs ont dû décaler d'une à plusieurs semaines les placements de poussins, entraînant un déplacement d'une partie de la production prévue en 2021 vers 2022.

Durant la période de référence, l'ensemble des provinces signataires n'ont pas produit la totalité de l'allocation nationale lors des trois premières années. En 2019 et 2020, cette situation s'est rétablie, alors qu'en 2021, la cible a presque été atteinte.

La part du Québec dans le marché canadien

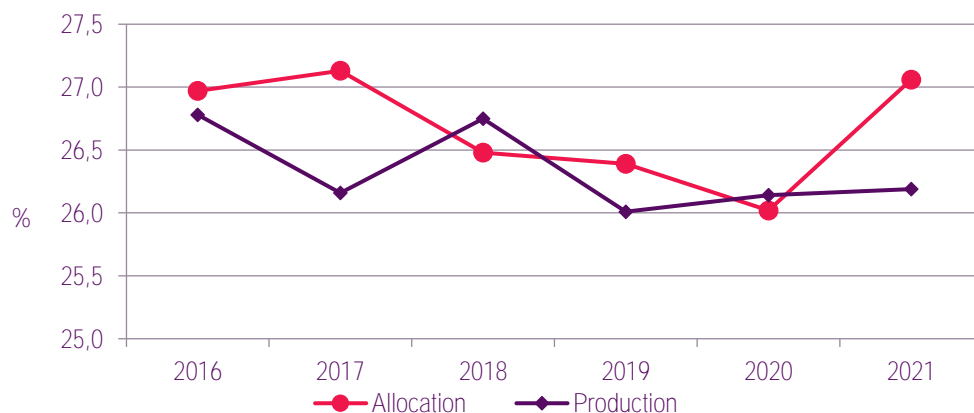
La part du marché canadien occupée par le Québec est illustrée dans le graphique 3. Elle est exprimée en retenant :

- L'allocation nationale finale émise en juillet de l'année de production;
- La part du Québec dans la production canadienne pour la mise en marché.

La part de marché de l'allocation a été à la baisse durant trois années à compter de 2018, avant de revenir, en fin de période, au niveau de 2016. Cette situation s'explique principalement par la modification du calcul de l'Annexe B de l'EFPP en vertu de la croissance du marché du poulet.

De son côté, la part de marché de la production a été inférieure à celle de l'allocation lors des années de sous-production de l'allocation provinciale, soit en 2016, 2017 et 2021. En 2019, le Québec a enregistré une minime surproduction alors que d'autres provinces ont largement dépassé leur allocation, expliquant le résultat obtenu. En 2020, les coupures dans les placements de poussins pour les périodes A-163 et A-164 ont été plus importantes au Québec et en Ontario que dans les provinces de l'Ouest.

Graphique 3 : Part du marché canadien occupée par le Québec concernant l'allocation et la production



Sources : AAC et les POIC.

3.1.3. Production provinciale

L'objectif, dans ce dossier, est de combler la part du marché national qui est accordée au Québec en vertu du système de gestion de l'offre pour les œufs d'incubation de poulet à chair et au regard des besoins établis à l'échelle provinciale pour le marché des œufs d'incubation de poules. Le Règlement encadre la quantité et la qualité de l'offre, de façon à satisfaire la demande des couvoiriers, des maillons en aval de la chaîne d'approvisionnement et, ultimement, des consommateurs.

Dans ce processus, les POIQ et LCQ ont su conserver une étroite et fructueuse collaboration. Que ce soit à travers des rencontres formelles du comité de liaison et des instances ou lors d'échanges ponctuels, les parties ont entretenu des discussions transparentes et échangé de l'information dans le but d'élaborer des stratégies communes et discuter de solutions permettant de mieux répondre à l'évolution du marché, notamment concernant les taux d'utilisation des cycles de production par période et l'élaboration de positions conjointes.

En conformité avec les responsabilités découlant du plan conjoint, les interventions suivantes ont été effectuées :

Interventions réglementaires	
Décision 10895 6 juillet 2016	Modification afin de limiter l'application de la remise de surproduction se situant entre 100 % et 101 % de la quantité octroyée, imposition d'une pénalité monétaire seulement à la production qui excède 101 % de ladite quantité et cohésion entre les dispositions du PAD et la modification réglementaire découlant de la décision 10803.
Décision 11492 10 décembre 2018	Modification portant sur les conditions d'imposition de pénalités de sous-production, clarification des dispositions relatives au système centralisé de vente de quota (SCVQ), élimination des frais relatifs au dépôt d'une offre de vente par l'entremise de ce dernier et réduction des irritants procéduraux de la gestion des offres de vente et d'achat de quota.
Décision 11846 3 août 2020	Modification afin de clarifier les dispositions relatives aux transferts indirects de quota et d'assurer un traitement équitable de leurs transferts effectués directement et indirectement en cas de déménagement, sans causer de préjudice à la relève.
Décision 12180 25 mai 2022	Modification pour arrimer les marges de surproduction permises au contingentement provincial à celles fixées à l'échelle nationale en 2022 et 2023.
Autres interventions	
2019	Maintien et renouvellement de l'entente avec l'ISQ, pour la collecte des données de production.

Résultats - statistiques

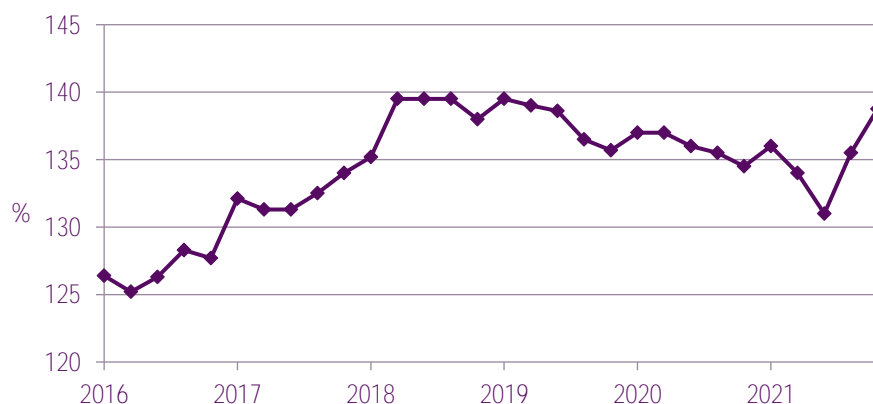
Taux d'utilisation du contingent

Les POIC tiennent des réunions en mars, juillet et novembre lors desquelles l'émission et la révision des allocations octroyées aux provinces sont effectuées. Par la suite, les membres du comité de production des POIQ se rencontrent pour formuler des propositions aux deux associations accréditées, soit LCQ et Sollio Groupe Coopératif. Ces échanges au sujet de l'ajustement de la demande ont permis d'obtenir des consensus afin de déterminer le taux d'utilisation des contingents.

Dates - établissement des taux d'utilisation	
Préliminaire	Mars de l'année précédente
Révision	Juillet de l'année précédente
Révision	Novembre de l'année précédente
Révision	Mars de l'année courante
Final	Juillet de l'année courante

Tel que présenté au graphique 4, une forte croissance du taux d'utilisation du contingent national alloué au Québec a été observée lors des trois premières années de la période de référence, pour ensuite accuser un léger recul en 2019. Compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020, le taux d'utilisation a été fixé en lien à la valeur utilisée pour évaluer les dommages-intérêts et non l'allocation provinciale, qui aurait engendré un taux significativement plus bas. Il a été très difficile de bien évaluer les impacts de la pandémie sur les paramètres utilisés dans le calcul des allocations de 2021.

Graphique 4 : Variation du taux d'utilisation des quotas d'œufs d'incubation de poulet à chair



Source : Les POIQ

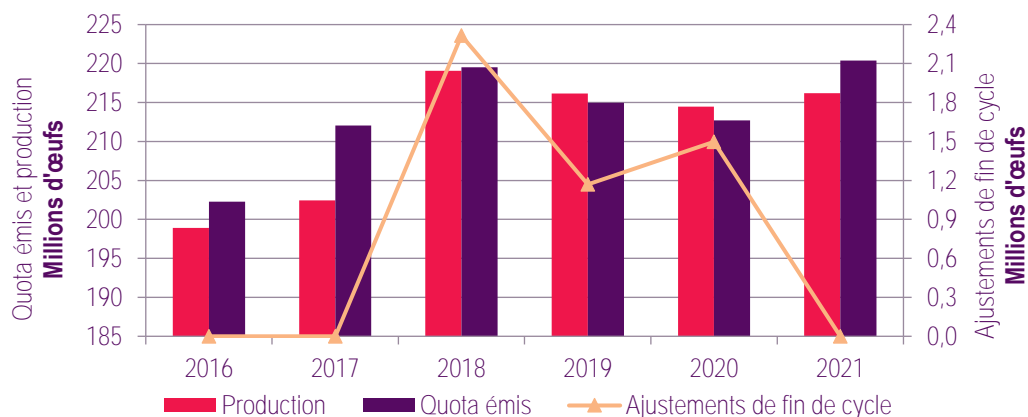
Note : Les taux illustrés dans le graphique 4, pour chacune des années, ont été émis aux dates indiquées dans le tableau précédent.

Quotas émis, production et ajustements de fin de cycle

Le graphique 5 démontre un contexte de sous-production dans le secteur pour les deux premières années en raison de la combinaison de la croissance marquée de l'allocation et de quelques cas de force majeure. Cette situation a également perduré en 2018, mais les résultats auraient été différents si les événements exceptionnels n'auraient pas pris autant d'importance.

En 2019 et 2020, la production a dépassé les quotas émis, alors que les fluctuations imprévisibles de l'allocation de 2021 ont résulté en une sous-production. Des droits de produire, accumulés à partir de la marge non-produite de certains membres ou des cas de force majeure, ont été émis en fin de cycle aux productrices et producteurs de 2018 à 2020.

Graphique 5 : Variation des quotas émis, de la production et des ajustements de fin de cycle



Source : Les POIQ.

Événements de force majeure

Des événements non prévisibles peuvent affecter la production. Parmi les facteurs ayant entraîné des baisses de production, il y a eu des incendies ainsi que des cas de maladies, cas de force majeure reconnus par le Règlement. Les membres ainsi affectés peuvent obtenir une reprise de production dans les années subséquentes à celle où la perte est survenue. Alors que les trois premières années de la période de référence ont été ponctuées de tels cas, les années 2019 à 2021 en ont été exemptes.

Tableau 2 : Reprises de production pour cas de force majeure

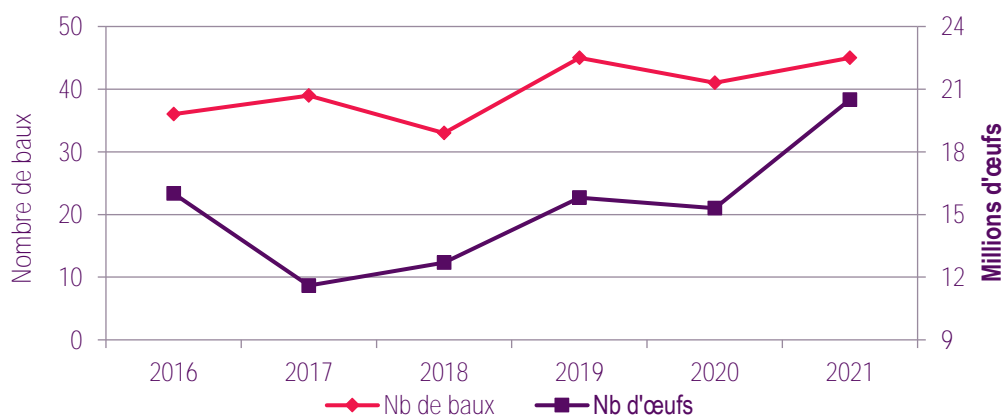
Année	Quantité d'œufs*	Causes	
		Maladies – MG	Incendies
2016	1 681 000	Maladies – MG	2 incendies
2017	4 987 000	Maladies – MG	1 incendie
2018	3 059 000	Maladies – LTI	1 incendie
2019	0		
2020	0		
2021	0		

*Reprises accordées après l'année de contingentement

Locations de quota

Les locations de quota peuvent permettre aux productrices et producteurs de respecter les limites minimales et maximales de production et ainsi éviter les sanctions prévues à la réglementation. Le graphique 6 indique qu'entre 30 à 45 baux de locations de quota ont été enregistrés annuellement, pour des quantités totales allant de 11,6 à 20,5 millions d'œufs.

Graphique 6 : Nombre de baux et quantités d'œufs de poulet à chair loués



Source : Les POIQ.

Remises imposées en cas de surproduction

Malgré le recours aux locations de quota ou aux ajustements de fin de cycle, des remises de quantité d'œufs d'incubation pour une production excédentaire ont été imposées à des membres atteignant entre 100 % et 101 % de leur allocation. Aucun dépassement au-delà de 101 % n'est survenu durant la période de référence.

Tableau 3 : Remises en situation de production excédentaire

Année	Quantité d'œufs*
2016	0
2017	0
2018	357 561
2019	0
2020	260 629
2021	0

*Remises imposées après l'année de contingentement.

Sous-production

Le Règlement stipule que si une productrice ou un producteur d'œufs d'incubation de poulet à chair met moins de 100 % de sa quantité autorisée en incubation lors d'un cycle, il se retrouve en situation de sous-production, mais aucune sanction ne lui sera appliquée pour une première faute. Par contre, si la situation se reproduit lors d'une année subséquente, des pénalités lui seront imposées.

Quelques premiers cas de défaut pour sous-production ont été enregistrés en 2016, 2017 et 2021. Ceux des deux premières années n'ont pas été retenus, suite à l'atteinte d'une production suffisante l'année suivante. Il est trop tôt pour se prononcer pour 2021, puisque la production finale de 2022 n'est pas encore connue.

SCVQ

Les résultats décrits précédemment ont été rendus possibles en raison d'une réglementation sur le contingentement alliant flexibilité et équité. De plus, en 2016, les POIQ ont mis en place le système centralisé de vente de quota (SCVQ), une plateforme devant améliorer l'accessibilité au quota par l'ensemble des membres. Par contre, jusqu'à maintenant, peu de transactions ont eu lieu et, lorsqu'elles se matérialisent, elles représentent généralement des acquisitions de fermes complètes.

La première édition du SCVQ en 2016 a permis à 20 membres d'acquérir du quota. Aucune offre ne fut déposée par son entremise entre 2017 et 2020. En 2021, une nouvelle mise en vente de quota a eu lieu et 22 productrices et producteurs ont alors déposé une offre d'achat.

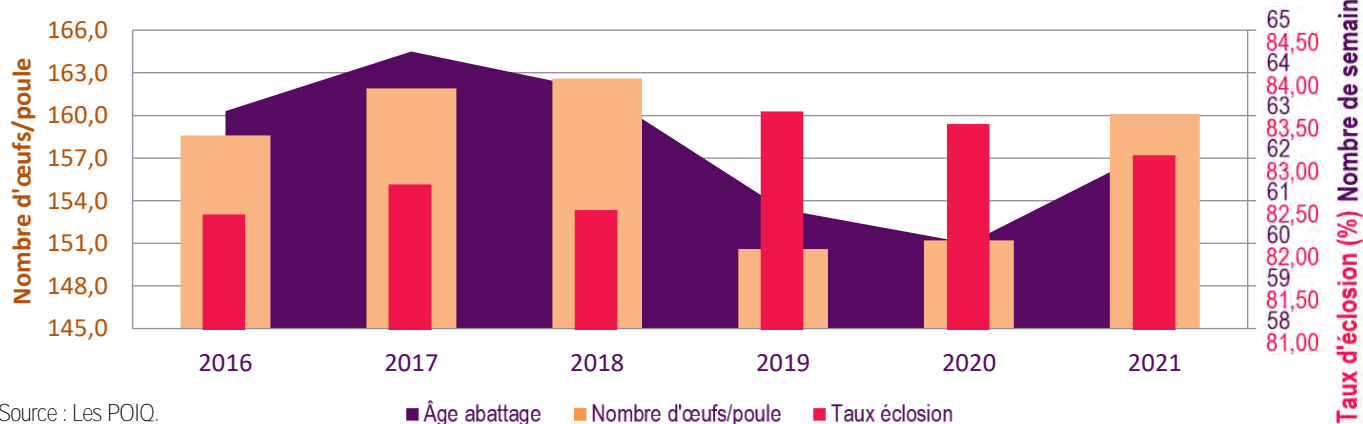
Les discussions se sont poursuivies au cours des deux dernières années afin d'évaluer les améliorations qui pourraient être apportées à l'encadrement réglementaire, dont au SCVQ, afin de hausser l'attractivité de ce dernier à titre de moyen de transfert de quota.

Production

La productivité des oiseaux est évaluée par l'entremise du nombre d'œufs mis en incubation par poussin femelle. De façon générale, des poules vivant plus longtemps vont générer plus d'œufs. Cette adéquation est bien illustrée dans le graphique 7. L'année 2018 a été marquée par l'atteinte d'une productivité record. Ramenée à un même âge d'abattage, soit 60 semaines, la productivité de 2021 a toutefois surpassé cette marque.

L'âge d'abattage souhaité se situe dans un intervalle de 60 à 62 semaines. Un âge d'abattage plus élevé, comme ceux observés au début de la période de référence, est habituellement lié à un besoin accru en œufs.

Graphique 7 : Productivité des femelles de reproduction, âge d'abattage des troupeaux et taux d'éclosion



Source : Les POIQ.

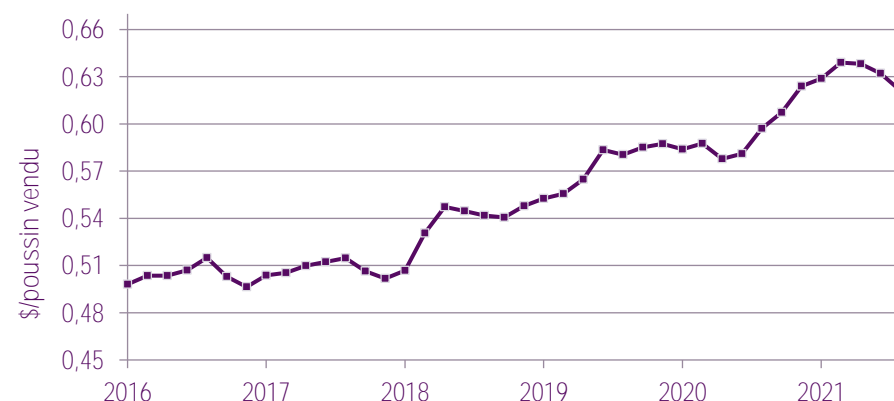
Comme les productrices et producteurs d'œufs d'incubation sont rémunérés selon le nombre de poussins éclos vendus, il va de soi qu'un taux d'éclosion le plus élevé possible est ciblé. Bien que marginal, des éclosions peuvent subvenir à la ferme. Jusqu'à maintenant, ces cas impliquent des producteurs qui réalisent cette étape à partir de leurs propres œufs.

Prix des œufs d'incubation de poulet à chair

Les prix sont ajustés toutes les huit semaines, correspondant aux périodes d'approvisionnements du secteur du poulet et suivant les paramètres des coûts pour la production d'œufs d'incubation de poulet à chair de l'Ontario, soit le marché concurrentiel du Québec. Tel que prévu à l'entente intervenue au sein du comité des prix, formé en vertu des conventions de mise en marché, un différentiel de prix de 0,6 ¢ par poussin vendu avec celui en vigueur en Ontario fut appliqué jusqu'en juin 2019.

Par la suite, les POIQ et leurs acheteurs se sont entendus sur un nouvel accord de prix des œufs d'incubation de poulet à chair. Ce dernier a eu pour effet de hausser le différentiel de prix entre le Québec et l'Ontario de 0,53 ¢ pour atteindre, au total, 1,13 ¢ par poussin vendu. La hausse de prix, équivalente à l'augmentation des contributions payées par les membres sur les œufs d'incubation, permettait de couvrir les frais associés à la fourniture d'œufs exempts de *S. Enteritidis* aux couvoiers.

Graphique 8 : Prix des œufs d'incubation de poulet à chair



Source : Les POIQ.

Prix des oiseaux de réforme

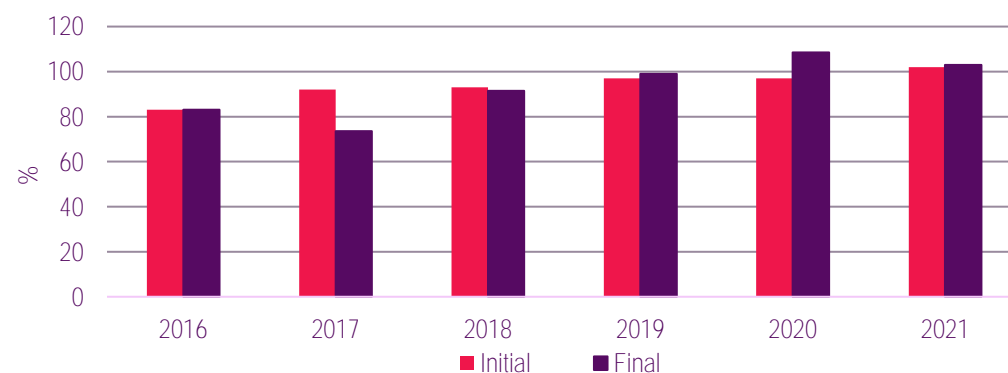
En raison de la crise d'approvisionnement découlant de la pandémie de COVID-19, le comité de production et Olymel ont exceptionnellement convenu de réviser à la baisse le prix des reproducteurs vivants pour une période de douze mois débutant le 20 avril 2020. Le prix négocié par les parties pour cette période s'élevait à 0,25 \$ par kilogramme pour les poules de reproduction, montant qui était de 0,50 \$ par kilogramme auparavant. L'entente ne prévoyait aucun changement concernant le prix des coqs de reproduction de 0 \$ par kilogramme. Malgré cette baisse de prix, le résultat des négociations a allégé les pressions d'euthanasie dans les poulaillers et ne fut pas étrangère aux ententes conclues à cet effet dans d'autres provinces. L'entente fut renouvelée aux mêmes conditions à son terme. En avril 2022, le prix convenu a été de 0,35 \$ par kilogramme pour les poules de reproduction.

Il est à noter que, pour l'ensemble de la période de référence, le prix payé pour les oiseaux de réforme au Québec a toujours été le plus élevé de toutes les provinces.

Œufs d'incubation de pouleuse - contingentement et production

La fixation du taux d'utilisation des quotas dans cette catégorie de production est de la responsabilité du conseil d'administration des POIQ. Il est déterminé préliminairement en décembre de l'année précédant l'année de production et est révisé par la suite.

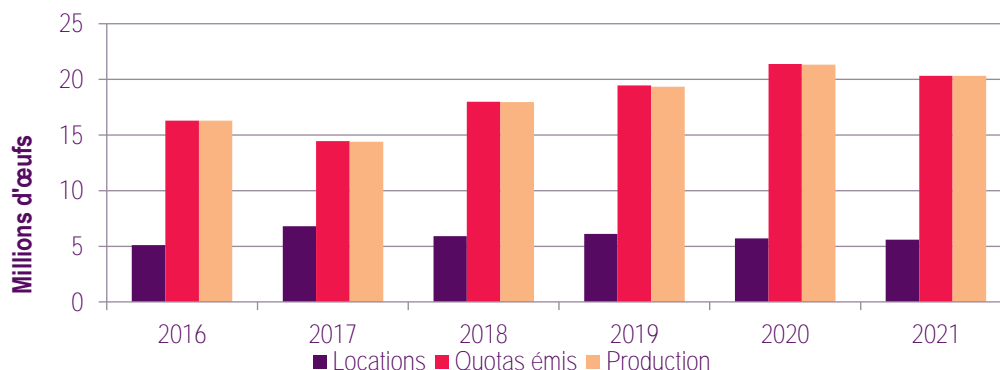
Graphique 9 : Taux d'utilisation des quotas des œufs d'incubation de pouleuses



Source : Les POIQ.

Un cas de force majeure est survenu en 2017, ce qui explique la production moins élevée et, à l'inverse, la location de quota plus élevée. Contrairement au secteur des œufs d'incubation de poulet à chair, la demande n'a pas été affectée négativement dans le secteur des œufs d'incubation de poules en 2020 lors des débuts de la pandémie de COVID-19.

Graphique 10 : Quotas émis, production et locations de quotas des œufs d'incubation de poules



Source : Les POIQ.

La production a toujours été supérieure à 99 % de l'allocation émise aux productrices et producteurs durant la période de référence.

Gestion de la crise sanitaire – fonds de compensation et d'urgence

La pandémie entraîna une réduction drastique et soudaine de 15 % des placements de poussins des couvoiriers pour la période de production A-163 (10 mai au 4 juillet 2020) et A-164 (5 juillet au 29 août 2020). Afin d'assurer une gestion équitable de la réduction des besoins du marché, d'atténuer les impacts économiques de la crise pour l'ensemble des membres ainsi que de maintenir une capacité de production suffisante pour la sortie de crise projetée, les POIQ ont agi sur plusieurs fronts.

Interventions réglementaires	
Décision - 11849 20 août 2020	<p>Règlement sur les surplus et sur le fonds de compensation et d'urgence des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution du fonds afin d'encadrer sa création et sa gestion par l'organisation; • Modifications du Règlement afin d'y intégrer un chapitre sur la notion de surplus et sur les raisons pouvant être invoquées pour y avoir recours, ainsi que des modalités de concordances relatives à la gestion des obligations de produire lors du décret d'un surplus.
Autres interventions	
2020	<p>Collaboration avec la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ) pour la collecte et la prise en charge des œufs inaptes à l'incubation. Le programme, administré par cette dernière, présente diverses mesures d'encadrement de conditions d'entreposage, de transport et de l'utilisation finale. À la demande de la FPOQ, une augmentation progressive des frais de services payés par les productrices et producteurs d'œufs d'incubation a été mise en place au cours de la période.</p> <p>Après avoir subi les impacts de la crise sanitaire, les POIQ se sont tournés vers les paliers gouvernementaux afin d'obtenir un appui financier. Plusieurs demandes de rencontres et de soutien en vertu du programme Agri-relance ont notamment été acheminées à la ministre Marie-Claude Bibeau. Ces requêtes sont demeurées sans réponse formelle.</p>
Résultats - 2020	
<p>En collaboration avec la FPOQ, gestion des flux irréguliers d'œufs inaptes vers les transformateurs d'œufs. Les fluctuations étaient une conséquence directe de la chute drastique des besoins des marchés pour les œufs d'incubation de poulet à chair et des variations de la demande pour les œufs de consommation.</p> <p>Entente ad hoc entre les POIQ et les couvoiriers, homologuée par la RMAAQ, qui encadrait les remboursements des productrices et producteurs pour les pertes initialement supportées par les couvoiriers et la mise en place d'un fonds de compensation financé par les contributions. Les POIQ ont complété le remboursement des paiements aux couvoiriers en décembre 2021.</p> <p>Création d'un fonds pérenne de compensation et d'urgence des POIQ permettant de protéger adéquatement ses membres dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que d'une situation d'urgence ou de cas collectif de force majeure futurs.</p>	

Programmes destinés à la relève

Les POIQ administrent deux programmes en soutien à la relève : le PENP et le PAD. Le PENP permet l'établissement de nouvelles entreprises de production d'œufs d'incubation de poulet à chair, par l'entremise de l'attribution de prêts de contingent permanent à une relève. Le PAD offre, quant à lui, aux productrices et producteurs admissibles l'équivalent d'un congé de paiement des contributions. Au cours des sept dernières années, des changements ont été apportés à ces programmes afin de répondre, notamment, à des situations exceptionnelles ainsi qu'à apporter des précisions et bonifier certains critères.

Interventions réglementaires		
PENP	Décision 11164 31 janvier 2017	Exemption d'application de certaines dispositions réglementaires afin de permettre l'attribution de deux prêts de contingent à des bénéficiaires distincts dans le cadre de l'édition 2016.
	Décision 11475 29 octobre 2018	Modifications du Règlement afin de : <ul style="list-style-type: none">• hausser à 1 050 000 œufs d'incubation de poulet à chair le contingent octroyé aux bénéficiaires dès le cycle de production C-2019;• leur accorder la pleine croissance du marché;• ajuster le processus d'évaluation des candidatures et d'attribution des prêts de contingent, de même que les documents devant être fournis par les candidats;• modifier les modalités de versement à la réserve d'œufs d'incubation de poulet à chair destinés aux prêts de contingent du PENP.
	Décision 11903 26 novembre 2020	Exemption de certaines dispositions du Règlement afin de permettre le devancement de la cinquième édition pour la faire coïncider avec le 40 ^e anniversaire du plan conjoint.
Décision 11395 28 mai 2018		Modifications du Règlement afin de : <ul style="list-style-type: none">• rendre plus compréhensibles et de modifier certains paramètres relatifs au PAD, notamment en lien avec l'aide maximale disponible;• arrimer les modalités d'éligibilité du PAD et du PENP à la définition de relève agricole de la Fédération de la relève agricole du Québec;• clarifier les dispositions réglementaires relatives à la location de contingent pour les bénéficiaires de prêts de contingent.

Résultats

Depuis 2009, cinq candidats ont intégré la production d'œufs d'incubation grâce au PENP. La récipiendaire de 2021 est M^{me} Caroline Wolfe. Sa ferme sera située dans la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, dans la région de Lanaudière, et son premier troupeau entrera en production en 2023. Plus de 150 000 \$ ont également été versés en remboursement des contributions par le biais du PAD.

Accès à la main-d'œuvre

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les POIQ ont cherché à mieux comprendre le contexte et développer des outils pour aider les productrices et producteurs d'œufs d'incubation pour l'embauche de travailleurs agricoles et la formation.

En ce qui concerne les interventions de l'organisation, elle a participé, en 2021 et 2022, aux réunions du Conseil pour le développement de la main-d'œuvre, organisées par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et AGRICarières, qui abordaient, notamment, l'attraction, le recrutement et l'intégration de la main-d'œuvre, l'acquisition de compétences, la santé et la sécurité au travail ainsi que la gestion des ressources humaines. De plus, elle a appuyé les représentations effectuées par l'UPA afin d'obtenir une aide financière pour les productrices et producteurs suite à la mise en place des mesures sanitaires, d'assurer une main-d'œuvre agricole suffisante et réduire les délais administratifs des dossiers des travailleurs étrangers temporaires.

Résultats	
Collaboration aux travaux d'AGRICarières	Mise en place du Programme d'apprentissage en milieu de travail pour les ouvriers avicoles. Ce travail a été mené non seulement pour le lancement du programme en 2017, mais également à l'occasion de la création d'une norme professionnelle pour ce métier avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail.
	Études, pilotées par AGÉCO, sur les conditions de travail et les salaires des employés offerts dans les productions agricoles, dont le secteur avicole.

Résultats	
2019	Contribution au développement d'AGRI Compétences, un outil en ligne pour la formation de la main-d'œuvre en production d'œufs d'incubation.

3.2. Attentes sociétales

Malgré le fait que le prix des aliments influence encore grandement le choix des consommateurs, ces derniers sont de plus en plus sensibles à des considérations autres que d'ordre économique. L'importance de la notion de qualité du produit fut d'ailleurs soulignée lors de la période d'évaluation précédente. Depuis, les exigences qui y sont associées et les moyens pour y répondre se sont multipliés. Le bien-être et la santé des oiseaux, la réduction de l'empreinte écologique des exploitations agricoles, l'utilisation judicieuse et raisonnée des antibiotiques et la gestion optimale de certaines salmonelles furent au cœur des discussions de l'industrie.

3.2.1. PCQOI et PSA

Tel que mentionné auparavant, les membres doivent respecter les exigences de deux programmes nationaux. Le premier, le PCQOI, établit une norme nationale pour les productrices et producteurs d'œufs d'incubation en matière de salubrité des aliments à la ferme. Il repose sur les principes du HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point* ou analyse des risques et maîtrise des points critiques), qui visent à déceler, corriger et prévenir les risques tout au long du processus de production. Le deuxième, le PSA, s'assure des soins apportés par les productrices et producteurs à leurs oiseaux ainsi qu'aux œufs d'incubation de poulet à chair.

Intervention réglementaire	
Décision 11639 10 juin 2019	Modification du Règlement afin de rendre obligatoire la certification des membres au PSA et d'assurer la concordance des dispositions réglementaires qui en découlent.
Autres interventions	
2017 - 2019	Obtention d'un financement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) afin de réaliser des formations et une série de vidéos explicatives sur l'euthanasie des oiseaux. Ces informations ont été transmises aux membres ainsi qu'aux employés.
2018	Simplification du processus administratifs pour les frais de certification aux programmes.
2019	Offre de formations ciblées sur le PSA aux productrices et producteurs qui en ont fait la demande et rédaction d'un aide-mémoire sur les exigences des programmes. Modification du calendrier des visites à la ferme afin qu'une période de 15 mois s'écoule entre les audits. Ce changement permet de couvrir toutes les saisons.
2020 - 2021	Participation aux travaux de mise à jour des manuels du producteur des programmes PCQOI et PSA.
2021	Échanges avec la Fédération canadienne des couvoirs pour l'implantation du Programme de soins aux animaux pour les pondeuses d'œufs de vaccin et les oiseaux reproducteurs de race légère. Après l'examen dudit programme, les POIQ ont signifié leur appui à sa mise en place.
Résultats	
2018	Mise en œuvre du PSA.
2021	Révision du PCQOI.
2022	Audits complets et de dossiers maintenant réalisés par le syndicat.
Recherche	2019 à 2021 : collecte des données du niveau d'ammoniac dans l'environnement des oiseaux au Québec. Les résultats obtenus ont permis d'en connaître davantage sur l'étendue de la problématique dans la province, puisque les taux acceptables d'ammoniac mentionnés dans le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons semblent difficiles à respecter dans certaines situations. 2019 : projet de recherche portant sur les impacts de l'ammoniac et de la poussière sur la santé et le bien-être des travailleurs et des animaux, mené au Québec par des chercheurs de l'Université Laval et de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'Université de Montréal, et financé par les POIC. Ces travaux devraient guider ces derniers sur les niveaux d'ammoniac à prescrire au PSA. Les visites de fermes québécoises sont maintenant terminées et l'équipe de chercheurs de l'Université Laval travaille à la compilation finale des données.

3.2.2. RIMAQ et RIPOIQ

Les préoccupations de l'ACIA et de Santé Canada en lien avec le contrôle de *S. Enteritidis* ont été réitérées à l'industrie avicole à plusieurs reprises au cours de la période. Malgré ces inquiétudes, le gouvernement canadien n'es pas intervenu afin de favoriser le contrôle de la majorité des salmonelles, comme il le fait pour d'autres maladies, et demande aux productrices et producteurs de contribuer à en réduire la prévalence. Ces infections ont généralement peu d'impacts sur la santé et la productivité des oiseaux. Les mesures mises en œuvre afin de les contrôler bénéficient donc principalement aux consommateurs.

Interventions réglementaires	
Décision 11381 26 mars 2018	Modification réglementaire afin de rendre obligatoire l'adhésion au RIMAQ dès son entrée en vigueur en février 2019.
Décision 11597 16 mai 2019	Modifications réglementaires afin d'inclure MS parmi les maladies faisant l'objet d'une gestion rigoureuse et obligatoire à la ferme (mesures d'autoquarantaine et de biosécurité).
Autres interventions	
2016	Discussions au sein de l'EQCMA en vue de doter l'industrie d'un régime d'assurance pour les dommages causés par les MADO qui ne sont pas couverts par l'ACIA, ainsi que pour les coûts occasionnés par la LTI et MG.
2019	Présentations aux membres du protocole de dépistage de <i>S. Enteritidis</i> lors de trois séances de formation et d'information tenues à Joliette, Saint-Hyacinthe et Lévis.
	Contribution au développement du Cadre sur <i>S. Enteritidis</i> des POIC, qui établit des orientations pancanadiennes relativement à son dépistage à la ferme.
En continu	Participation à des rencontres organisées par l'office national avec l'ACIA et Santé Canada, au comité québécois de surveillance de <i>S. Enteritidis</i> et aux discussions du comité de liaison sur la gestion des troupeaux déclarés positifs à <i>S. Enteritidis</i> et MG.
Résultats	
2018	Révision de la mise en application des mesures d'autoquarantaine et de biosécurité.
2019	Étude sur la propagation de LTI, initiée par l'EQCMA, et réalisée par la FMV de l'Université de Montréal suite à l'épisode de 2018 à Saint-Félix-de-Valois.
	Mise en œuvre du RIMAQ.
2020	Entrée en vigueur du RIPOIQ et des dépistages de <i>S. Enteritidis</i> .
	Subvention de près de 107 000 \$ du Programme des initiatives Agri-risques d'AAC pour appuyer le lancement du RIPOIQ. Dans le cadre de ce même programme, un prêt sans intérêt a aussi été consenti afin d'assurer un fonds de réserve pour le RIPOIQ.
	Constat de lacunes dans la protection des éleveurs à forfait par le RIMAQ et le RIPOIQ. Les POIQ ont préparé un contrat de redistribution des indemnités pouvant être ajusté en fonction des ententes conclues entre les parties. Le document a été soumis pour approbation à la RMAAQ.
2022	Réalisation d'audits et du dépistage <i>S. Enteritidis</i> par les POIQ.

3.2.3. Collaboration avec l'EQCMA

Depuis 2005, l'EQCMA constitue un partenariat essentiel des intervenants des secteurs avicole et ovicole. À titre de membre, les POIQ ont contribué à l'avancement des travaux prioritaires et stratégiques de l'organisme, ont collaboré avec ce dernier lors d'éclotions de maladies et ont assisté aux instances et aux conférences tenues.

Interventions réglementaires	
Décision 10881, 13 juin 2016 Décision 11381, 26 mars 2018 Décision 11597, 16 mai 2019	Modifications réglementaires visant à optimiser les interventions des POIQ et de l'EQCMA lors d'éclotions de maladies avicoles ciblées ou à proximité des exploitations de nos membres.
Dépôt, au printemps 2019, d'une première demande de modifications réglementaires visant l'actualisation des dispositions relatives aux règles d'autoquarantaine et aux mesures de biosécurité de façon à ce que celles-ci permettent une gestion optimale des cas de maladies avicoles. Bien qu'une démarche conjointe anima le développement de ces travaux, une partie n'a toujours pas déposé de projet de modifications réglementaires auprès de la RMAAQ au cours de la période. En raison de ce délai, un nouveau projet de modifications, plus large et intégrant la plupart des changements précédemment proposés, fut déposé en 2020 par les POIQ. Le dossier est actuellement en attente.	

Autres interventions	
Depuis 2016	Discussions avec le MAPAQ concernant la gestion des cas de maladies dans les troupeaux de basse-cour. Au sujet de ce type de productions, l'EQCMA a également regardé les enjeux de prévention, de surveillance et d'intervention en cas de maladies.
2019	Révision des règlements de l'EQCMA pour modifier la composition de ses instances, dont l'ajout au conseil exécutif d'un poste pour une productrice ou un producteur.
Résultats	
2019 et 2020	Étude sur la prévalence de MS afin d'évaluer les impacts sanitaires et économiques potentiels de ce pathogène. L'EQCMA a déposé les résultats de l'étude et ses recommandations quant à l'instauration d'un programme de dépistage et aux modifications relatives aux assurances.
Annuel	Mises à jour de la base de données des coordonnées des fermes utilisées par l'outil géomatique.
2022 – grippe aviaire	Mise en place d'une cellule de crise impliquant les secteurs avicole et ovicole du Québec, l'ACIA, le gouvernement du Québec et d'autres partenaires.
	Développement d'outils de communication et organisation d'activités d'information : communiqués, présentations aux productrices et producteurs ainsi qu'aux intervenants de l'industrie, conférences lors d'assemblées générales, matériel de référence, etc.
	Par mesures préventives et à l'instar des autres provinces canadiennes, report des audits complets des POIQ à la ferme qui devaient se tenir d'avril à juillet 2022. Pour leur part, les dépistages de <i>S. Enteritidis</i> ont été maintenus, mais l'équipe a appliqué des mesures de biosécurité rehaussées lors des visites.

3.2.4. Agroenvironnement

Au cours des sept dernières années, les POIQ se sont préoccupés de plusieurs aspects de l'agroenvironnement, notamment la qualité de l'air dans les bâtiments, la possibilité de développer un bilan alimentaire pour la caractérisation des fumiers, l'utilisation de l'eau de lavage, les changements climatiques et la cohabitation avec la faune.

Autres interventions	
2017 et 2018	Démarches entreprises, en collaboration avec l'UPA, afin de sensibiliser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) aux délais très élevés pour l'obtention de certificats d'autorisation pour l'agrandissement ou la construction de poulaillers.
2019 et 2020	Réflexions quant aux méthodes alternatives de chauffage des poulaillers suite aux répercussions du conflit de travail au <i>Canadien National</i> en 2019 et des blocages ferroviaires associés aux revendications des peuples autochtones en 2020 sur l'approvisionnement en propane et autres produits.
2020	Par les canaux de communication de l'UPA, envoi de commentaires et de propositions au sujet du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement. Les éléments d'intérêt pour notre secteur qui ont fait l'objet de modifications concernent la disposition des animaux morts par compostage ou incinération, ainsi que le transport et la disposition des déchets biomédicaux.
2022	Réponse à un sondage du MAPAQ portant sur la gestion de l'eau dans le milieu agricole face à des changements climatiques propices à des sécheresses et des vagues de chaleur.
	Participation à une rencontre sur la cohabitation du secteur agricole avec la faune, organisée par l'UPA, traitant du programme d'effarouchement et d'autres espèces fauniques importunes, comme par exemple le dindon sauvage.
	Discussions à la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des gaz à effet de serre, de l'UPA, sur certains changements réglementaires concernant les pesticides.
	Présence au Sommet agroenvironnemental, coorganisé par l'Union et la Chaire de recherche du Canada en économie écologique, rassemblant des chercheurs universitaires, les intervenants du milieu et les productrices et producteurs autour des questions sur les enjeux des changements climatiques.
Résultats	
2018	Réalisation d'un sondage auprès des membres sur les problématiques environnementales vécues. Cette démarche a mis en lumière les difficultés liées à la récupération des eaux de lavage. Le MELCC a été interpellé pour clarifier ses attentes à ce sujet envers les sites d'élevage et de production des œufs d'incubation.
2021	Dans le cadre du déploiement du Plan d'agriculture durable 2021-2025 du MAPAQ, projet pour soutenir l'amélioration de la biodiversité sur les sites d'élevage d'oiseaux reproducteurs et de production d'œufs d'incubation par la mise à la disposition des membres d'une expertise adaptée dans ce domaine et par l'aménagement de haies brise-vent favorables à la présence d'espèces auxiliaires bénéfiques. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2024.

Autres interventions	
Annuel	Apport financier à la base de connaissances des effluents d'élevage du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec.

3.2.5. Antibiorésistance

L'antibiorésistance est une préoccupation croissante des acteurs de la société civile, autant pour ses répercussions sur la capacité à traiter les infections des animaux que pour celles sur la santé humaine. Peu d'antibiotiques sont administrés de façon préventive aux oiseaux reproducteurs.

Autres interventions et résultats	
2019	Conceptualisation et distribution aux membres d'un feuillet sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques et réalisation d'une enquête auprès des productrices et producteurs sur l'utilisation d'antimicrobiens. Un sondage leur a aussi été transmis afin de répertorier les produits utilisés et leur taux d'usage dans la filière.
2020 à 2022	Participation à l'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un système provincial de monitoring des antibiotiques multispèces, maintenant terminée et concluant ainsi trois années d'un projet d'envergure. D'autres phases sont à venir en lien à sa mise en place. Le démarrage du système de monitoring pourrait débuter dès l'automne 2022.
Annuel	Par l'entremise de l'office national, contribution au financement de la base de données canadiennes sur la prévention des résidus d'antibiotiques pour les animaux destinés à la consommation humaine (CgFARAD).

3.2.6. Courant antisépécisme

Au cours des dernières années, des intrusions ont été faites sur les fermes au Québec. Ces actes illégaux ont des impacts négatifs importants sur les animaux et les productrices et producteurs : stress causé aux troupeaux, enjeux de biosécurité, impacts psychologiques sur les employés et les familles ciblées, etc. Ces dommages peuvent aussi représenter des coûts pour les productrices et producteurs. Les POIQ ont contribué aux travaux de l'UPA dans le but d'empêcher de telles activités. Un feuillet a été rédigé et distribué aux membres et des demandes législatives appropriées ont été adressées.

3.2.7. Politique bioalimentaire

La Politique bioalimentaire 2018-2025 - *Alimenter notre monde* a été lancée en avril 2018 par le premier ministre du Québec. Avec l'événement de la pandémie, les objectifs de ce projet ont, par la suite, été orientés afin de tendre vers l'autonomie alimentaire et la relance économique du Québec. Les POIQ ont participé aux présentations annuelles ainsi qu'aux rencontres sectorielles visant à développer des actions à mettre en œuvre par la filière avicole rencontrant les cibles établies. Il est également ressorti de ces échanges l'importance d'améliorer la cohésion et la concertation au sein du groupe. Il a été proposé, une nouvelle fois, d'entreprendre l'élaboration d'une planification stratégique sectorielle. Malgré une certaine ouverture des participants à cette idée et la possibilité d'avoir accès à une aide financière du Programme de développement sectoriel, rien de concret n'a encore été réalisé.

3.2.8. Valorisation du secteur

Il est important de valoriser le travail en agriculture auprès du grand public, mais également pour ceux pour qui la profession pourrait les intéresser. Les œufs d'incubation étant utilisés comme un intrant dans la filière avicole, les consommateurs connaissent peu cette production. Des échanges avec la population ou des auditoires plus ciblés permettent d'expliquer en quoi consiste le travail des productrices et producteurs d'œufs d'incubation et de répondre aux questions souvent liées à la biologie, l'environnement, la qualité des produits, la santé des animaux et les méthodes de production.

Autres interventions et résultats	
2018	Organisation de visites d'un couvoir et d'une ferme d'œufs d'incubation pour des représentants gouvernementaux et des collaborateurs. Cette activité a permis d'informer les visiteurs sur les processus d'élevage et de ponte, ainsi que de démontrer les efforts déployés par la filière afin de produire des œufs et des poussins de grande qualité.
De 2016 à 2019	Présence, jusqu'à la dernière édition de 2019, aux Portes ouvertes de l'UPA tenues à l'Esplanade du Parc olympique. En plus d'être présents lors de ces événements, les producteurs-ambassadeurs du secteur des œufs d'incubation ont poursuivi leur implication auprès de la communauté en rencontrant, par exemple, des étudiants.
De 2016 à 2022	Soutien des causes et des associations qui rejoignent les préoccupations des POIQ dont la Croix-Rouge en soutien à l'Ukraine, la Banque alimentaire du Québec, La Fondation de l'Université Laval, la Fondation Olo et Centraide.

3.2.9. Autres recherches

Les POIQ appuient les initiatives de recherche portant sur les pratiques de production d'œufs d'incubation, les enjeux de salubrité, de gestion des maladies et de bien-être des oiseaux, les bénéfices de la gestion de l'offre, le contexte du milieu de travail et la performance des fermes du secteur. La recherche permet d'approfondir les connaissances, contribue à l'évolution des pratiques à la ferme et répond à des problématiques vécues par nos membres ou soulevées par la société civile.

Autres interventions	
De 2015 à 2017	Projet de recherche, financé par les POIQ et leurs acheteurs, portant sur la santé des poussins reproducteurs lors du transport. Plus spécifiquement, ces travaux se sont penchés sur l'effet du jeûne et de l'administration de suppléments sur le confort des poussins et de leur absorption intestinale.
De 2016 à 2022	Appui, par le biais des POIC, à différentes recherches par l'entremise du Conseil de recherches avicoles du Canada.
2022	Appui financier à un projet de recherche mené par la FMV portant sur la salubrité des produits de viande de poulet par un meilleur contrôle des salmonelles, notamment, en production avicole. Ces travaux contribueront au développement de nos stratégies de contrôle et de gestion des risques associés aux maladies avicoles et à la salubrité des aliments. Il précisera également le rôle de notre maillon dans la transmission des différentes souches de salmonelles au sein de la filière.
Annuel	Avec l'UPA, lancement et financement de la Chaire de leadership en enseignement des bâtiments agricoles durables de l'Université Laval.
	Renouvellement de l'engagement envers la formation, le développement de l'expertise et la recherche dans le domaine avicole à travers un programme de bourses aux étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval. Cette contribution, ajustée en 2017 pour améliorer l'adéquation entre la réalité étudiante et les objectifs de l'organisation, offre jusqu'à trois bourses de 1 000 \$ par année à des étudiants effectuant des stages ou menant de courts projets de recherche dans notre secteur.

3.3. Communication

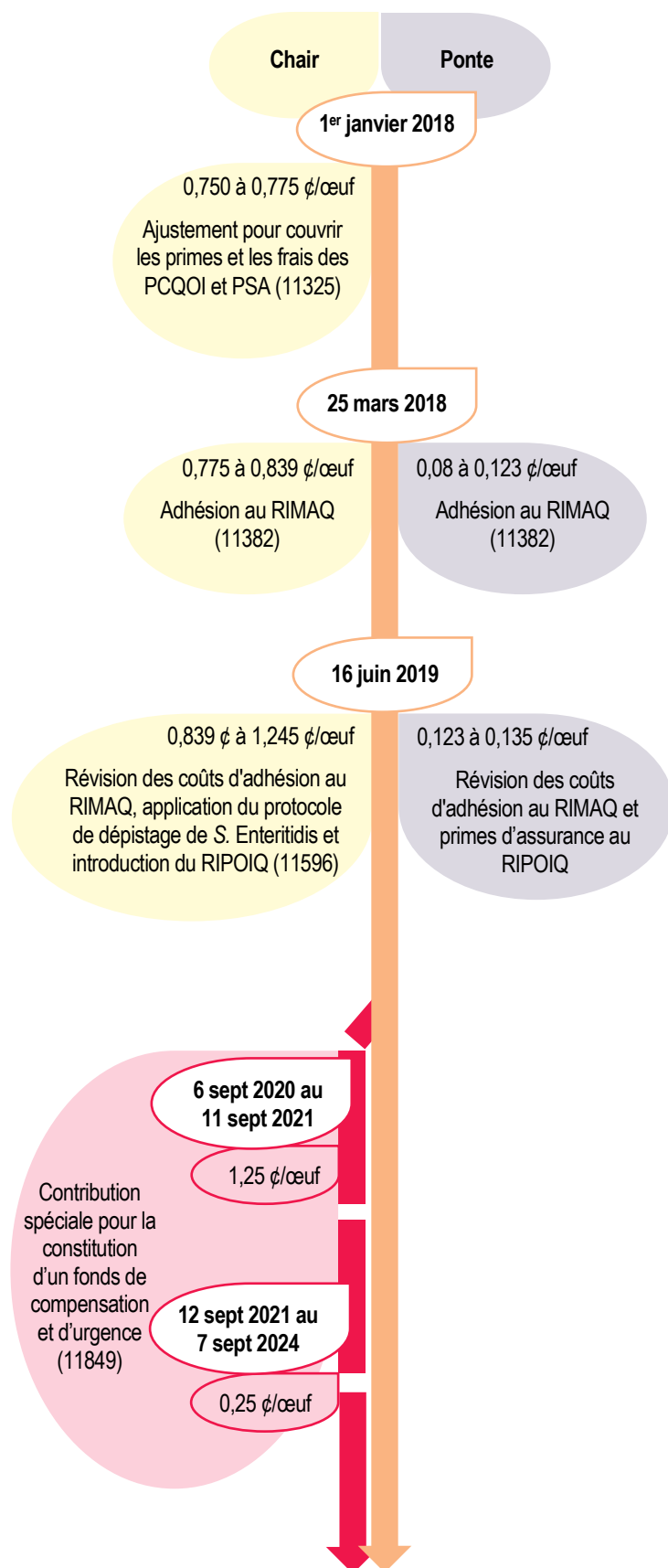
Les POIQ ont procédé à une mise à jour complète de leurs outils de communication. En 2019, une refonte du site internet a été effectuée et plusieurs outils de communication ont été développés comme *L'Éclos*, le bulletin d'information électronique mensuel destiné aux membres et aux partenaires, ainsi qu'un portail sécurisé permettant la transmission d'informations pertinentes générales et ciblées. L'organisation a également participé au comité organisateur du Rendez-vous avicole AQINAC, (l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière) qui offre des conférences d'intérêt pour les intervenants du secteur avicole.

3.4. Administration de l'office

3.4.1. Les contributions

La figure 2 présente les variations des taux de contributions pour la période couverte en ce qui concerne les œufs d'incubation de poules pondeuses d'œufs de consommation et ceux de poulets à chair. Tel que mentionné, des augmentations ont été réclamées pour financer de nouvelles assurances et couvrir les frais des activités du dépistage *S. Enteritidis*. Une contribution spéciale a aussi été demandée afin d'alimenter le fonds de compensation et d'urgence des productrices et producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair.

Figure 2 : Taux des contributions



3.4.2. Gestion des fonds

Le comité de surveillance des POIQ, composé d'un producteur non-couvoirier et d'un producteur-couvoirier qui ne siègent pas au conseil exécutif, a tenu une rencontre de révision des dépenses pour chacune des années de la période. Aucune irrégularité n'a été soulevée lors de ces vérifications en lien avec la gestion financière de l'office.

En 2019, les POIQ se sont dotés d'une marge de crédit afin d'être en mesure de lancer le RIPOIQ. Celle-ci a permis de répondre aux exigences de l'ARIOCC relativement à la constitution du fonds de rétention du régime d'assurance. L'obtention d'un appui financier d'AAC, par l'entremise des initiatives Agri-risques, ainsi que la bonne posture financière du RIPOIQ, font en sorte que cette marge de crédit n'est plus nécessaire pour assurer le maintien du RIPOIQ.

4. Enjeux et opportunités futurs

Le Plan stratégique 2022-2024 des POIQ présente ses principaux enjeux en lien à la structure de production, à la mise en marché, aux attentes sociétales et à la solidité de l'organisation.

En ce qui concerne la production, le syndicat vise à soutenir la recherche, assurer la présence de la relève dans le secteur et défendre les systèmes sous gestion de l'offre. Pour ce qui est de la mise en marché, l'organisation souhaite réfléchir aux questions entourant la stabilité de l'approvisionnement des poussins, voir à ce que le Québec obtienne une juste part dans la répartition du contingent national et maintenir une mise en marché ordonnée en matière de commerce interprovincial et avec les couvoiriers. Certains objectifs établis pour les trois prochaines années répondront plus particulièrement aux préoccupations des consommateurs comme la biosécurité, la santé animale, l'environnement et la production à plus petite échelle. Finalement, pour renforcer l'organisation, on compte sur une gouvernance efficace, être un employeur attractif et se doter d'une politique de responsabilité sociale.

Conclusion

La revue des activités des POIQ pour la période couverte par le présent mémoire a démontré, encore une fois, la pertinence de la réglementation développée jusqu'ici en appui au Plan conjoint des producteurs d'œufs d'incubation du Québec. Certains événements ont également fait ressortir la nécessité de devoir ajuster rapidement et efficacement cet encadrement devant des situations exceptionnelles, comme la crise sanitaire de COVID-19. Dans de telles circonstances, l'organisation a trouvé des alternatives pour répondre aux besoins des marchés par le biais de mécanismes d'approvisionnement des transformateurs, tout en limitant les impacts de ces chocs sur les revenus des productrices et producteurs. Si les objectifs ont été rencontrés, c'est grâce, en grande partie, à la bonne volonté de nos acheteurs qui se sont impliqués dans la recherche et l'application de solutions, aux bénéfices de toute la filière.

Le désengagement financier gouvernemental sur les questions de salubrité, de santé des oiseaux et de gestion des risques a incité l'office à prendre en main ces questions afin de pallier une plus grande incertitude et instabilité éventuelles du secteur. Les POIQ ont donc travaillé à protéger davantage leurs membres contre les pertes encourues lors d'éclosions de maladies aviaires et de mettre en place un filet de sécurité financier pour les soutenir en cas d'urgence.

Ces interventions ont évidemment été réalisées en marge des activités courantes de l'organisation, comme la mise en valeur de la relève, de la main d'œuvre, de la profession et de l'organisation, ainsi que des actions en lien à des préoccupations sociales tels la recherche, la biosécurité et l'environnement.



Plan stratégique des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (2018-2020)

19 décembre 2017

Table des matières

<u>Mission, vision et valeurs</u>	29
<u>Enjeu 1 : La pérennité du secteur assurée</u>	30
<u>Enjeu 2 : Des attentes sociétales rencontrées</u>	32
<u>Enjeu 3 : Un secteur de production compétitif</u>	34
<u>Enjeu 4 : Une mise en marché performante</u>	36
<u>Enjeu 5 : Une organisation solide</u>	37

Mission, vision et valeurs

Mission

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont pour mission d'appuyer leurs membres qui œuvrent à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards entre autres de santé et bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement.

Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- La mise en marché des œufs d'incubation par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
- Le développement et l'application de programmes permettant de rencontrer les attentes sociétales;
- La représentation de leurs membres auprès des diverses instances gouvernementales et partenaires.

Vision

Forts, dynamiques, rassembleurs et consensuels, les POIQ veillent à la pérennité de leurs membres et à la performance du secteur. Les POIQ sont reconnus pour leur **leadership et leur culture d'innovation**.

Valeurs

- Intégrité et transparence
- Équité et respect
- Concertation et collaboration
- Crédibilité et professionnalisme
- Responsabilité sociale

Enjeu 1 : La pérennité du secteur assurée

Enjeu 1 : La pérennité du secteur assurée							
Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p><i>Axe 1.1 : Gestion de l'offre</i></p> <p><i>Défi : Maintenir et valoriser la gestion de l'offre</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à s'impliquer activement dans les GO5 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux travaux et actions des GO5 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participation aux travaux et actions du GO5 Nombre de représentations
			<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'influence des POIQ au sein des GO5 	X	X	X	
			<ul style="list-style-type: none"> Participer aux représentations auprès des différentes instances gouvernementales 	X	X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution des négociations commerciales et en informer les producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Prés/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à suivre les synthèses des négociations des GO5 (provincial et national) et informer les producteurs de l'évolution des négociations 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'information Nombre de rencontres
			<ul style="list-style-type: none"> Participer aux rencontres de négociation commerciale 	X	X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les avantages de la GO pour les consommateurs et la population 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG Ambassadeurs 	<ul style="list-style-type: none"> En partenariat avec les GO5, faire connaître les avantages de la GO aux consommateurs et à la population 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de valorisation

Enjeu 1 : La pérennité du secteur assurée

Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p><i>Axe 1.2 : Nombre de producteurs</i></p> <p><i>Défi : Accroître le nombre de producteurs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'adéquation du PENP 	<ul style="list-style-type: none"> • CP/CA/DG • Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les facteurs clés de réussite et d'échec (en lien avec axe 3.1) des entreprises ayant reçu un prêt de contingent dans le cadre du PENP 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un rapport
			<ul style="list-style-type: none"> • Analyser le programme et le processus actuel de sélection des candidats (forces et faiblesses) 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un rapport
			<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les bénéficiaires du programme et dresser le bilan de leur situation 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontre et production d'un rapport d'analyse
			<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des avenues de solution et proposer des ajustements s'il y a lieu 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de modification
			<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les producteurs si besoin d'ajustement 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'assemblée(s)
			<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les ajustements s'il y a lieu 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Modification réglementaire
			<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les résultats du portrait et le fonctionnement du PENP ainsi que les ajustements qui auront été apportés s'il y a lieu 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de communication
	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser le mécanisme de distribution de la croissance de la production (croissance différenciée) 	<ul style="list-style-type: none"> • CP/CA/DG • Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les mécanismes de distribution de la croissance en place dans d'autres secteurs et/ou d'autres provinces 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Mécanisme d'attribution de la croissance modifié • Modification réglementaire
			<ul style="list-style-type: none"> • Identifier différentes avenues possibles et en étudier les avantages-inconvénients-coûts-impacts potentiels 		X		
			<ul style="list-style-type: none"> • Mener des ateliers de réflexion sur les modifications pouvant être apportées 		X		
			<ul style="list-style-type: none"> • Apporter les modifications retenues 		X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les transferts d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/DG • Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un portrait des facteurs de réussite des transferts d'entreprise et le diffuser 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Portrait des facteurs réalisé
							<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de diffusion

Enjeu 2 : Des attentes sociétales rencontrées

Enjeu 2 : Des attentes sociétales rencontrées							
Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p><i>Axe 2.1 : Salubrité et bien-être animal</i></p> <p><i>Défi : Demeurer à l'avant-garde dans le développement et la mise en place des programmes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mise en œuvre du PSA et le suivi du PCQOI 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> PCQOI : maintenir la certification des entreprises 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> % des entreprises certifiées Détermination des seuils d'ammoniac Processus établi et mis à jour chaque année
			<ul style="list-style-type: none"> PSA : assurer l'implantation du programme sur les entreprises et leur certification 		X	X	
			<ul style="list-style-type: none"> PSA : caractériser les seuils acceptables d'ammoniac 	X	X		
	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les processus d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à regrouper les différents audits à la ferme, réviser les fréquences de réalisation et simplifier les processus 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de communication Plan de communication mis à jour
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les communications pertinentes sur les enjeux de bien-être animal et de salubrité 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Rappeler régulièrement l'importance des programmes de salubrité et de bien-être animal aux producteurs pour la pérennité du secteur Maintenir et ajuster le plan de communication pour faire face aux crises médiatiques (salubrité et bien-être animal) 	X	X	X		
<p><i>Axe 2.2 : Santé, biosécurité, traçabilité et antibiorésistance</i></p> <p><i>Défi : Minimiser les risques sanitaires sur les entreprises</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions dans le dossier SE et les réflexions sur l'antibiorésistance 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> SE : Développer et mettre en œuvre un programme de dépistage et d'assurance 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Programme de dépistage et d'assurance adopté et mis en œuvre Interventions définies et mises en œuvre
			<ul style="list-style-type: none"> Antibiorésistance : Préciser les interventions nécessaires dans le dossier 	X	X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une gestion proactive des dossiers de santé, biosécurité, traçabilité et antibiorésistance 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les besoins et attentes des producteurs d'œufs d'incubation soient bien intégrés dans les travaux de l'EQCMA 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participation aux travaux de l'EQCMA Base de données à jour Nombre de suivis auprès des producteurs
			<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour la base de données sur les sites de production 	X	X	X	
			<ul style="list-style-type: none"> Assurer un suivi régulier aux producteurs 	X	X	X	

Enjeu 2 : Des attentes sociétales rencontrées

Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p>Axe 2.3: Environnement</p> <p>Défi : Faciliter l'adaptation des entreprises aux règlements environnementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dresser le portrait de la situation en regard des problématiques d'expansion d'entreprises en lien avec l'obtention des permis de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des producteurs pour préciser les problématiques environnementales vécues 	X			<ul style="list-style-type: none"> Stratégie adoptée et mise en application
			<ul style="list-style-type: none"> Identifier les problématiques et les avenues de solution possibles 		X		
			<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie pour faciliter l'expansion des entreprises 		X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le bilan alimentaire afin de le faire reconnaître comme outil de caractérisation 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Développer un projet de R&D sur le bilan alimentaire 		X		<ul style="list-style-type: none"> Projet réalisé et rapport disponible
			<ul style="list-style-type: none"> Mener, de concert avec l'UPA, les représentations nécessaires pour faire reconnaître le bilan alimentaire comme outil de caractérisation 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de représentations
	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur le dossier des eaux de lavage 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les expériences et travaux menés dans les autres secteurs 	X			<ul style="list-style-type: none"> Rapport sur la situation disponible
			<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la collaboration avec l'UPA sur le dossier des eaux de lavage (mener des études de caractérisation des eaux de lavage, identifier des avenues de solutions et les tester) 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participation aux travaux de l'UPA et rapport des résultats des études
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les représentations nécessaires auprès des différentes instances gouvernementales 				X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de représentations 	

Enjeu 3 : Un secteur de production compétitif

Enjeu 3 : Un secteur de production compétitif							
Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p><i>Axe 3.1 : Indicateurs de performance</i></p> <p><i>Défi : Documenter la compétitivité du secteur</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Documenter l'efficacité technico-économique du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> CP/Personnel Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude visant à évaluer l'efficacité technico-économique des fermes québécoises, pour les principaux facteurs de production 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Étude réalisée
<p><i>Axe 3.2 : Risques sectoriels</i></p> <p><i>Défi : Préciser les risques sectoriels d'approvisionnement en génétique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les principaux risques d'approvisionnement en génétique 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Documenter la stratégie de gestion des risques sanitaires déployés par les deux principaux fournisseurs de génétique 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Risques sectoriels documentés
<p><i>Axe 3.3 : R&D et expertise</i></p> <p><i>Défi : Optimiser les retombées des sommes investies par les POIQ en R&D et susciter l'intérêt des étudiants dans le secteur des œufs d'incubation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les priorités de R&D et les besoins sectoriels en expertise 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une session de réflexion sur les priorités de R&D et sur les besoins sectoriels en expertise Déterminer les orientations et objectifs pour les trois prochaines années 	X			<ul style="list-style-type: none"> Orientations et objectifs établis
	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'une stratégie pour susciter l'intérêt des étudiants à se spécialiser et réaliser des projets dans le secteur des œufs d'incubation 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les sommes investies par le secteur dans la R&D et les résultats obtenus Entretenir des liens avec les professeurs titulaires des cours en production avicole et les informer des besoins du secteur (R&D et expertise) Identifier, en collaboration avec les institutions de formation, des actions à mettre en œuvre permettant de susciter l'intérêt des étudiants pour le secteur 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de promotion
				X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres
					X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'étudiants ayant choisi de se spécialiser

Enjeu 3 : Un secteur de production compétitif

Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p>Axe 3.4: Main-d'œuvre</p> <p><i>Défi : S'assurer que les producteurs aient accès à une main-d'œuvre suffisante et qualifiée</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir et développer des outils de formation pour la main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Développer, en collaboration avec AGRicarrières, une fiche sur les conditions de travail des emplois dans le secteur 	X			<ul style="list-style-type: none"> Fiche développée
			<ul style="list-style-type: none"> Diffuser l'information sur le PAMT auprès des producteurs Rendre disponible le programme Agricompetences aux entreprises 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'adhésion aux programmes
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la disponibilité de travailleurs étrangers temporaires sur les entreprises d'œufs d'incubation 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre avec l'UPA et la filière avicole la surveillance et les démarches nécessaires dans le dossier de la main-d'œuvre étrangère 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de représentations
							<ul style="list-style-type: none"> Règles adaptées

Enjeu 4 : Une mise en marché performante

Enjeu 4 : Une mise en marché performante							
Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p>Axe 4.1 : National</p> <p>Défi : S'assurer que le système d'allocation nationale permette d'optimiser la production canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> Retrouver un système d'ajustement des allocations entre les provinces 	<ul style="list-style-type: none"> Délégués aux POIC/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser les représentations nécessaires auprès des POIC 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de représentations Adoption d'une nouvelle politique
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les alliances avec LCQ, la RMAAQ et le MAPAQ en regard des positions prises auprès des POIC 	<ul style="list-style-type: none"> CP/Prés/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître à LCQ, à la RMAAQ et au MAPAQ les positions défendues auprès des POIC Développer les alliances pertinentes en fonction des dossiers 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres avec les partenaires Actions communes effectuées
<p>Axe 4.2 : Provincial</p> <p>Défi : Assurer une bonne gestion du commerce interprovincial</p>	<ul style="list-style-type: none"> Être proactif et se doter d'une stratégie conjointe POIQ-LCQ, en regard de l'entente avec l'Ontario 	<ul style="list-style-type: none"> CP/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents scénarios possibles d'évolution de l'entente avec l'Ontario Établir une stratégie commune POIQ-LCQ au sein du Comité de liaison 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie établie avant la fin de l'entente actuelle
	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir le contrôle des mouvements interprovinciaux avec le Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> Délégués aux POIC/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer du maintien d'une mise en marché ordonnée avec le Nouveau-Brunswick 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une réglementation adéquate Respect des contrats intervenus et des contingents émis
<p>Axe 4.3: Couvoiriers</p> <p>Défi : Assurer une coordination efficace de la mise en marché avec les couvoiriers</p>	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les discussions avec le Comité de liaison LCQ-POIQ 	<ul style="list-style-type: none"> CP/Personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les rencontres régulières du Comité de liaison pour établir des consensus sur des enjeux communs 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres et actions communes en ayant découlé
			<ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion au sein du Comité de liaison pour optimiser la production domestique et réduire les importations 				<ul style="list-style-type: none"> Ententes d'approvisionnement

Enjeu 5 : Une organisation solide

Enjeu 5 : Une organisation solide							
Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<p>Axe 5.1 : Gouvernance</p> <p>Défi : Assurer une gouvernance efficace des POIQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser le rapprochement et le maintien d'un bon climat de travail entre les membres du CA 	<ul style="list-style-type: none"> CA Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir un CA annuel sur deux jours (avec thématique) 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> CA thématique tenu (date de la réunion)
	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan annuel du PS 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi des indicateurs de performance du PS 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Suivi réalisé (date de la réunion)
<p>Axe 5.2 : Communications</p> <p>Défi : Optimiser les activités de communication des POIQ et valoriser le secteur et les producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'une stratégie de communication efficace 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG Consultant 	<p><u>Auprès des producteurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un sondage auprès des producteurs pour connaître leurs besoins en information 	X			<ul style="list-style-type: none"> Rapport du sondage
			<ul style="list-style-type: none"> Organiser des visites par les membres du CA chez les producteurs plus éloignés, qui participent peu aux activités régulières des POIQ, pour leur parler de l'organisation, échanger sur les enjeux sectoriels et organisationnels et connaître leurs besoins 	X			<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites
			<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de communication aux membres et s'assurer de les informer efficacement de l'évolution des dossiers sectoriels et organisationnels 		X		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communication élaborée
			<p><u>Auprès des intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Tenir les partenaires informés des différents enjeux sectoriels et des actions mises en œuvre par les POIQ 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de communication
			<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'une stratégie de valorisation du secteur auprès de la population 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG Consultant Ambassadeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Avec l'aide de consultants : <ul style="list-style-type: none"> Déterminer les messages, outils, publics à privilégier et les responsables Élaborer une stratégie de valorisation Se doter de règles de communication à l'externe 		X
	<p>Axe 5.3: Opérations et ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> Développer et maintenir à jour les 	<ul style="list-style-type: none"> Personnel Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir à jour les cahiers des administrateurs, des producteurs, des couvoiriers, le manuel des procédures et le guide d'utilisation du logiciel 	X	X	X

Enjeu 5 : Une organisation solide

Axes/Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2018	2019	2020	
<i>Défi : Maintenir l'efficacité des opérations et la qualité des RH</i>	différents outils des POIQ		• Évaluer la faisabilité de développer un intranet pour les producteurs – accès à son dossier producteur		X		• Faisabilité évaluée
			• Élaborer un plan de continuité des opérations en cas d'un sinistre majeur		X		• Plan de continuité élaboré
	• Maintenir la qualité des ressources humaines des POIQ	• DG	• Doter les employés d'un plan de formation continue (UPA)	X	X	X	• Plan annuel de formation • Nombre d'activités de formation suivies
			• Maintenir à jour les descriptions détaillées de tâches des employés	X	X	X	• Description de tâches à jour
			• Maintenir des liens étroits avec la Direction de gestion des ressources humaines de l'UPA	X	X	X	• Liens avec la DGRH maintenus



Planification stratégique des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (2022-2024)

Janvier 2022

Table des matières

<u>Mission, vision et valeurs</u>	41
<u>Diagnostic des POIQ</u>	42
<u>Sommaire des enjeux et défis</u>	43
<u>Plan opérationnel par enjeu et défis</u>	44
<u>Enjeu 1 : La pérennité du secteur assurée</u>	44
<u>Enjeu 2 : Une mise en marché efficace répondant aux besoins du marché</u>	47
<u>Enjeu 3 : Des attentes sociétales rencontrées</u>	50
<u>Enjeu 4 : Une organisation polyvalente, attrayante et solide</u>	52

Mission, vision et valeurs

Mission

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) ont pour mission d'appuyer leurs membres dans le développement et la pérennité de leur entreprise œuvrant à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards de santé et bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement.

Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- La mise en place de politiques favorables à l'établissement et à la relève;
- La mise en marché des œufs d'incubation par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
- Le développement et l'application de programmes permettant de satisfaire les attentes sociétales;
- La représentation de ses membres auprès des diverses instances gouvernementales et partenaires.

Vision

Forts, dynamiques, rassembleurs, consensuels et attractifs, les POIQ veillent à la pérennité de ses membres et à la performance du secteur. Les POIQ sont reconnus pour leur **leadership et leur culture d'innovation**.

Valeurs

- Intégrité et transparence
- Concertation et collaboration
- Équité et respect
- Savoir-faire et excellence
- Polyvalence et professionnalisme

Diagnostic des POIQ

Forces	Faiblesses
<p>L'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Gouvernance, gestion et permanents Réputation et valeurs des POIQ Crédibilité, leadership, concertation et ouverture Agilité et capacité d'innover (ex. A-163/A-164) Proximité avec les productrices et producteurs ainsi que les couvoirs Relève au sein du conseil d'administration Climat positif au sein du conseil d'administration et de la permanence <p>Mise en marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlements, conventions et formule de prix <p>Nombre de membres et structure de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme relève Croissance différenciée <p>Attentes sociétales</p> <ul style="list-style-type: none"> Programmes - attentes sociétales 	<p>L'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport de forces par rapport aux autres organisations de la GO Rémunération du président par rapport aux tâches associées à la fonction Relève de productrices et producteurs pour s'impliquer au conseil d'administration Référencement du site Web Communications publiques <p>Nombre de membres et structure de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> Absence de portrait sur l'état des lieux relativement à la relève sur les entreprises
Opportunités	Menaces
<p>L'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Crédibilité des POIQ auprès des couvoiriers et des partenaires Attractivité pour la main-d'œuvre Relève au conseil d'administration Mentorat – suivi pour les jeunes ou nouvelle administratrice ou nouvel administrateur <p>Nombre de membres et structure de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> Croissance de la production Allocation nationale et ententes interprovinciales <p>Mise en marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordination avec LCQ <p>Attentes sociétales</p> <ul style="list-style-type: none"> Valorisation des actions posées en regard des attentes sociétales et la relève Image positive du secteur <p>Gestion de l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> MGO et UPA Retombés pour le Québec de la filière volaille Présence plus proactive sur la place publique 	<p>L'organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> Petite organisation : ressources financières et humaines limitées Vulnérabilité de l'organisation aux conflits internes et externes Essoufflement des administratrices, administrateurs et des permanents Changement de garde générationnelle et transfert de l'historique des dossiers <p>Nombre de membres et structure de la production</p> <ul style="list-style-type: none"> Consolidation accrue du secteur Réduction additionnelle du nombre de productrices et producteurs Remise en question de la portée du plan conjoint Conflits entre les différents « types » de productrices et producteurs <p>Mise en marché</p> <ul style="list-style-type: none"> Conflits au national et avec l'Ontario Accès à la génétique Dérive sanitaire Plan de contingence des couvoiriers en cas de force majeure (ex. feu) <p>Attentes sociétales</p> <ul style="list-style-type: none"> Activistes et dérive médiatique Attentes sociétales changeantes et contradictoires Conflit d'intérêts potentiel – service d'audit <p>Gestion de l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> Conflits au sein du MGO Presse négative sur la non-efficacité de la GO

Sommaire des enjeux et défis

Enjeu 1 : Une structure de production pérenne

1. Accroître le nombre de membres
2. Maintenir une structure de production viable
3. Assurer un plus grand leadership dans la valorisation de la GO
4. Optimiser les retombées des budgets en R&D pour les productrices et producteurs

Enjeu 2 : Une mise en marché efficace répondant aux besoins du marché

5. Assurer un approvisionnement en génétique en volume et en qualité permettant de répondre aux besoins des acheteurs
6. **S'assurer que le Québec obtienne sa juste part du contingent national et qu'il soit en mesure de le produire**
7. Maintenir une mise en marché ordonnée en matière de commerce interprovincial
8. Assurer une coordination efficace de la mise en marché avec LCO

Enjeu 3 : Des attentes sociétales rencontrées

9. **Demeurer à l'avant-garde** dans les pratiques et la mise en place des programmes en regard des attentes sociétales
10. Assurer un leadership et un accompagnement dans le dossier de la production à petite échelle de diverses races

Enjeu 4 : Une organisation polyvalente, attrayante et solide

11. Maintenir une gouvernance efficace
12. Être près des productrices et producteurs et de leurs besoins
13. **Demeurer une organisation attractive pour l'équipe**
14. Se **doter d'une politique de responsabilité sociale**

Plan opérationnel par enjeu et défis

Enjeu 1 : La pérennité du secteur assurée

Enjeu 1 : Une structure de production pérenne							
Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
Défi 1 Accroître le nombre de membres	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'établissement de productrices et producteurs via le PENP 	<ul style="list-style-type: none"> CP/CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir une nouvelle édition du tirage 		X		<ul style="list-style-type: none"> Tirage réalisé
			<ul style="list-style-type: none"> Organiser une rencontre avec les productrices et producteurs qui se sont établis avec le PENP pour bien comprendre leurs enjeux et défis 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Rencontre tenue
			<ul style="list-style-type: none"> Au besoin, apporter les améliorations nécessaires au programme 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Améliorations apportées, au besoin
	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que le PAD satisfait les besoins de la relève 	<ul style="list-style-type: none"> CE/CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le portrait/diagnostic de la relève sur les entreprises existantes (à réaliser en lien avec le défi 12) 		X		<ul style="list-style-type: none"> Portrait réalisé
			<ul style="list-style-type: none"> À la lumière, du portrait/diagnostic, amorcer une réflexion sur des actions à mettre en œuvre pour faciliter les transferts 		X		<ul style="list-style-type: none"> Actions identifiées
			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un comité relève avec les jeunes intéressés pour échanger, notamment sur les fondements de la GO 			X	<ul style="list-style-type: none"> Comité opérationnel
Défi 2 Maintenir une structure de production viable	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la mise en place du projet d'allocation provinciale selon le principe de la croissance différenciée 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'approbation des membres pour mettre en place la nouvelle formule d'allocation 	X			<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle approche en vigueur
			<ul style="list-style-type: none"> Adapter le système informatique en conséquence 	X			
			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la nouvelle approche 		X		
	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'adhésion de LCQ 	<ul style="list-style-type: none"> CP/CA 	<ul style="list-style-type: none"> Amorcer une réflexion avec les couvriers sur l'achat des fermes existantes par rapport à l'importance de maintenir un noyau de productrices et producteurs « indépendants » (à réaliser en lien avec le défi 1) 		X		<ul style="list-style-type: none"> Réflexion amorcée avec LCQ
<ul style="list-style-type: none"> Identifier des stratégies pour maintenir un nombre significatif de productrices et producteurs « indépendants » 					X	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie partagée 	

Enjeu 1 : Une structure de production pérenne

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
Défi 3 Assurer un plus grand leadership dans la valorisation de la GO	<ul style="list-style-type: none"> Exercer un plus grand leadership dans les travaux des MGO 	<ul style="list-style-type: none"> Prés/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer la création d'un comité relève MGO 		X		<ul style="list-style-type: none"> Proposition formulée
			<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la formation de la relève sur les principes de la GO 			X	<ul style="list-style-type: none"> Formation offerte
	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la GO via le MGO 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les études de retombées socio-économiques 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Étude réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> Être plus présent sur la place publique pour parler des avantages de la GO pour la société québécoise et canadienne 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités de communication grand public
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les actions visant la protection de la GO 	<ul style="list-style-type: none"> Prés/DG CA/DG CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre de près les négociations commerciales 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Suivis réalisés
			<ul style="list-style-type: none"> Tenir informés les productrices et producteurs 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Activités d'information réalisées
			<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des représentations auprès des différentes autorités gouvernementales pour qu'ils comprennent bien la réalité du secteur des œufs d'incubation 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Représentations réalisées

Enjeu 1 : Une structure de production pérenne

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
<p>Défi 4 Optimiser les retombées des budgets en R&D pour les productrices et producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> En complémentarité avec le national, identifier les priorités de recherche des POIQ en lien avec la production 	<ul style="list-style-type: none"> CP/CA 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une réflexion en comité de production 	X			<ul style="list-style-type: none"> Liste des priorités établie
			<ul style="list-style-type: none"> Rencontrer les deux Facultés (U Laval et UdeM) sur les priorités de recherche 		X		
			<ul style="list-style-type: none"> Rencontrer les titulaires de chaires pour les inciter à travailler sur des projets appliqués à la production d'œufs d'incubation 		X		
			<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le portrait de l'adéquation entre l'expertise québécoise et les priorités des POIQ 			X	
	<ul style="list-style-type: none"> Adopter un plan d'investissement en R&D davantage structuré autour des priorités identifiées 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> En lien avec les priorités, structurer le budget en R&D 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Budget R&D adopté
	<ul style="list-style-type: none"> Empreinte carbone : Identifier les pistes d'améliorations en lien avec les objectifs gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser H-Q et Énergir sur les besoins des productrices et producteurs en matière de connexions aux réseaux 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> État de la situation partagée avec HQ et Énergir
<ul style="list-style-type: none"> Faire réaliser une revue documentaire sur les technologies disponibles pour le secteur 				X		<ul style="list-style-type: none"> Revue documentaire réalisée 	

Enjeu 2 : Une mise en marché efficace répondant aux besoins du marché

Enjeu 2 : Une mise en marché efficace répondant aux besoins du marché							
Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
<p>Défi 5</p> <p>Assurer un approvisionnement en génétique en volume et en qualité permettant de répondre aux besoins des acheteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amorcer la réflexion avec LCQ sur les enjeux relativement à l'approvisionnement de génétique permettant le sexage à l'aile 	<ul style="list-style-type: none"> • CP/DG 	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter l'état des lieux actuel et futur 		X		<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux dressé
			<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un document de réflexion 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Document préparé
			<ul style="list-style-type: none"> • Apporter la réflexion au comité de liaison pour partager les enjeux et défis avec LCQ 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> • À la lumière de l'état des lieux, convenir d'une stratégie conjointe avec LCQ permettant d'assurer un approvisionnement en volume et qualité suffisante 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie conjointe adoptée
			<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, impliquer les autres maillons de la filière (productrices et producteurs de poulets, abattoirs) dans la réflexion 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres avec les partenaires de la filière

Enjeu 2 : Une mise en marché efficace répondant aux besoins du marché

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
<p>Défi 6</p> <p>S'assurer que le Québec obtienne sa juste part du contingent national et qu'il soit en mesure de le produire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le système national soit équitable pour le Québec et les autres provinces 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/Délégués au POIC/DG 	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser les positions à adopter par le Québec 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des positions adoptées
			<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître à LCO, à la RMAAQ et au MAPAQ les positions défendues auprès des POIC 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres avec les partenaires
			<ul style="list-style-type: none"> • Développer les alliances pertinentes en fonction des dossiers 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Actions communes effectuées
	<ul style="list-style-type: none"> • Valider l'adéquation entre le contingent québécois et nos capacités de production 	<ul style="list-style-type: none"> • CP/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Brosser le portrait de la capacité de production québécoise 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Portrait réalisé
			<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer LCO dans la réalisation du portrait 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Échanges avec LCO réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir des placements conformes à l'allocation par cycle de production 	<ul style="list-style-type: none"> • CP/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins de placements et partager les estimations des POIQ avec LCO 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Estimations partagées
			<ul style="list-style-type: none"> • Échanger avec LCO sur les adaptations nécessaires pour s'assurer de produire le contingent québécois 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de placement amélioré

Enjeu 2 : Une mise en marché efficace répondant aux besoins du marché

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
Défi 7 Maintenir une mise en marché ordonnée en matière de commerce interprovincial	<ul style="list-style-type: none"> Ontario : Convenir d'une stratégie et travailler de concert avec LCQ dans la négociation de conditions favorables pour les deux provinces 	<ul style="list-style-type: none"> CP/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'état des lieux et les enjeux pour le Québec 	X			<ul style="list-style-type: none"> Enjeux identifiés
			<ul style="list-style-type: none"> Identifier les différents scénarios possibles d'évolution de l'entente avec l'Ontario 	X			<ul style="list-style-type: none"> Scénarios analysés
			<ul style="list-style-type: none"> Établir une stratégie commune POIQ-LCQ au sein du comité de liaison 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> Stratégie convenue avec LCQ
	<ul style="list-style-type: none"> Maritimes : Maintenir les outils de suivi et contrôle des mouvements interprovinciaux avec le Nouveau-Brunswick 	<ul style="list-style-type: none"> Délégués aux POIQ/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la situation afin de s'assurer du maintien d'une mise en marché ordonnée avec le Nouveau-Brunswick 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'une réglementation adéquate
Défi 8 Assurer une coordination efficace de la mise en marché avec LCQ	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les rencontres régulières du comité de liaison pour établir des consensus sur les enjeux sectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> CP/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un transfert de l'historique de travail POIQ-LCQ à la nouvelle génération 	X			<ul style="list-style-type: none"> Historique partagé au sein des POIQ et LCQ
			<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les rencontres régulières du comité de liaison pour établir des consensus sur des enjeux communs 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres
	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les taux d'éclosion 	<ul style="list-style-type: none"> CP/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Amorcer des discussions avec les couvoiriers sur une base individuelle pour identifier les moyens permettant d'accroître le taux d'éclosion 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Taux moyen d'éclosion amélioré

Enjeu 3 : Des attentes sociétales rencontrées

Enjeu 3 : Des attentes sociétales rencontrées							
Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
<p>Défi 9</p> <p>Demeurer à l'avant-garde dans les pratiques et la mise en place des programmes en regard des attentes sociétales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • BEA : Documenter ce que dit la science par rapport aux attentes des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le national pour documenter ce que dit la science 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances scientifiques documentées
			<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une adéquation entre ce que dit la science et l'état des pratiques actuelles 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> • Au besoin, favoriser l'adoption de meilleures pratiques 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Si nécessaire, améliorations apportées
			<ul style="list-style-type: none"> • Développer un argumentaire relativement aux bonnes pratiques et les pratiques actuelles 			X	<ul style="list-style-type: none"> • Argumentaire développé
	<ul style="list-style-type: none"> • BEA : Caractériser les seuils acceptables d'ammoniac dans les poulaillers 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le projet de recherche au national 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Projet complété
			<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse au Québec sur les seuils observés 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Analyse effectuée
			<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, au besoin, les bonnes pratiques à mettre en place pour améliorer la situation 		X		<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques identifiées
			<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les résultats aux membres et, au besoin, favoriser l'adoption de meilleures pratiques 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques diffusées
	<ul style="list-style-type: none"> • Salubrité : Poursuivre les démarches visant à maximiser la salubrité à la ferme et à prévenir les bris de biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • PCQOI et PSA : maintenir la certification des entreprises 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de certification
	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement : Réaliser le projet de haies brise-vent 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le financement nécessaire pour la réalisation du projet 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Financement obtenu
			<ul style="list-style-type: none"> • Faire réaliser le projet 	X	X		<ul style="list-style-type: none"> • Projet réalisé

Enjeu 3 : Des attentes sociétales rencontrées

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
<p>Défi 9 (suite...) Demeurer à l'avant-garde dans les pratiques et la mise en place des programmes en regard des attentes sociétales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Général : Offrir une formation sur les bonnes pratiques en matière de salubrité, BEA et biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • CP/équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Besoins identifiés
			<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les formations en fonction des besoins identifiés 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants
	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'audits et d'accompagnement : Mettre en place un système neutre de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les approches retenues par d'autres organisations 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Approche d'autres organisations identifiées
			<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité d'appel adapté à la situation des POIQ 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'appel formé
<p>Défi 10</p> <p>Assurer un leadership et un accompagnement dans le dossier de la production à petite échelle de diverses races</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à satisfaire les attentes sociétales à cet égard tout en assurant une gestion sanitaire adéquate et une mise en marché ordonnée 	<ul style="list-style-type: none"> • CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser la position des POIQ à cet égard en lien avec ses responsabilités de gestionnaire du contingent national et des programmes de salubrité 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Position adoptée
			<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un mémoire pour les audiences à la RMAAQ présentant la position des POIQ 	X			<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire déposé
			<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le mémoire des POIQ à la RMAAQ 				<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire présenté

Enjeu 4 : Une organisation polyvalente, attrayante et solide

Enjeu 4 : Une organisation polyvalente, attrayante et solide							
Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
Défi 11 Maintenir une gouvernance efficace	• Préparer la relève des dirigeantes et dirigeants	• CA	• Offrir du mentorat et de l'accompagnement	X	X	X	• Mentorat offert
			• Préparer un guide sur l'historique des grandes décisions de l'organisation	X			• Guide préparé
			• Impliquer la relève dans les dossiers qui les intéressent à long terme	X	X	X	• Nombre de relèves impliquées
	• Maintenir un bon climat de travail au conseil d'administration	• CA/Équipe	• Tenir des rencontres sur une base régulière du CA et du CE	X	X	X	• Nombre de réunions du CA
			• Organiser une fois l'an un CA de deux jours pour favoriser les rapprochements entre les administratrices et administrateurs	X	X	X	• CA thématique tenu
	• Assurer une rémunération compétitive des administratrices et administrateurs	• CE/CA/DG	• Réaliser une analyse comparative avec d'autres organisations	X	X	X	• Analyse comparative réalisée
			• Bonifier, au besoin, la rémunération des administratrices, administrateurs, dirigeantes et dirigeants	X	X	X	• Rémunération adaptée
	• Valoriser les bons coups des POIQ	• CA/Équipe	• Préparer des capsules vidéos sur les bons coups	X	X	X	• Capsules diffusées
		• CA/Équipe	• Préparer des capsules sur les administratrices et administrateurs	X	X	X	

Enjeu 4 : Une organisation polyvalente, attrayante et solide

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
Défi 12 Être près des membres et de leurs besoins	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des rencontres individuelles avec les membres et se partager la tâche entre les administratrices et administrateurs 	<ul style="list-style-type: none"> CA/Équipe 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer un cahier de rencontre individuelle des membres par les administratrices et administrateurs afin de cibler les principaux sujets à aborder 		X		<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des membres rencontrés
			<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan des rencontres et identifier les besoins des membres à combler 		X		<ul style="list-style-type: none"> Bilan déposé au CA
	<ul style="list-style-type: none"> Préciser la place des PENP dans la vie associative des POIQ 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une réflexion en CA 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Réflexion réalisée
			<ul style="list-style-type: none"> Identifier la place offerte au PENP dans la vie associative des POIQ 		X	X	<ul style="list-style-type: none"> Orientation adoptée
Défi 13 Demeurer une organisation attractive pour l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Financement : Assurer un financement adéquat de l'organisation 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins et la hauteur d'une réserve financière stratégique 	X			<ul style="list-style-type: none"> Réserve atteinte
			<ul style="list-style-type: none"> Créer une réserve stratégique 	X	X	X	
	<ul style="list-style-type: none"> R-H : Assurer des conditions de travail compétitives 	<ul style="list-style-type: none"> CE/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les rencontres d'équipe hebdomadaires 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rencontres
			<ul style="list-style-type: none"> Offrir de la souplesse en ce qui concerne le télétravail et la conciliation travail-famille 	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Politique de télétravail adoptée

Enjeu 4 : Une organisation polyvalente, attrayante et solide

Défis	Actions	Responsable	Opérationnalisation	Année de mise en œuvre			Indicateurs
				2022	2023	2024	
Défi 14 Se doter d'une politique de responsabilité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Se doter d'un plan d'action en matière de responsabilité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> CA/DG 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un premier bilan en regard du positionnement des POIQ en matière de responsabilité sociale 	X			<ul style="list-style-type: none"> Bilan réalisé
			<ul style="list-style-type: none"> Identifier les principales actions à mettre en œuvre 		X		<ul style="list-style-type: none"> Pistes d'action identifiées
			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre progressivement les actions 			X	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions déployées

ANNEXE C

Les Couvriers du Québec, *Évaluation périodique du Plan conjoint des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec*, le 13 décembre 2022 (Mémoire des Couvriers du Québec)

Les Couvoiriers du Québec

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
dans le cadre des audiences publiques
sur l'évaluation périodique du Plan conjoint des
Producteurs d'œufs d'incubation du Québec



Le 13 décembre 2022

Table des matières

Remerciement	2
Glossaire	2
Sommaire exécutif	2
Portrait de l'industrie	3
Structure organisationnelle	3
Le rôle des couvoirs dans la filière avicole québécoise	4
Mise en incubation, production de poussins et taux d'éclosion	5
La santé et biosécurité	5
Filière avicole.....	6
Approvisionnement en œufs importés	7
Distribution de la croissance	7
Dossier poule de races reconnues	8
Influenza aviaire	8
Critères de qualité des œufs	9
Nos implications.....	10

Remerciement

En tant que partenaires du secteur avicole réunissant les fournisseurs d'intrants et les producteurs, nous tenons à remercier la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de donner l'occasion à l'association Les Couvoiriers du Québec (LCQ) de présenter ses observations dans le cadre de l'évaluation quinquennale des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ).

Glossaire

AQINAC	Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière
EOCMA	Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles
RVQ	Réseau végétal Québec
ACGQ	Association des commerçants de grains du Québec
FCC	Fédération canadienne des couvoirs
ÉVQ	Éleveurs de volailles du Québec

Sommaire exécutif

- LCQ regroupent cinq (5) couvoirs de « type chair » dont le conseil d'administration est formé de cinq (5) administrateurs et d'un (1) ou deux (2) accompagnateurs (à la discrétion du couvoir) par couvoir.
- Les couvoirs du Québec constituent un maillon important de la filière avicole et ils sont impliqués activement dans la santé des oiseaux.
- Les producteurs d'œufs d'incubation expédient aux couvoirs les œufs fertilisés où ils sont incubés pendant une période de dix-huit (18) jours puis placés dans des éclosiers pendant trois (3) jours.
- LCQ souligne l'excellente collaboration qu'elle entretient avec les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Portrait de l'industrie

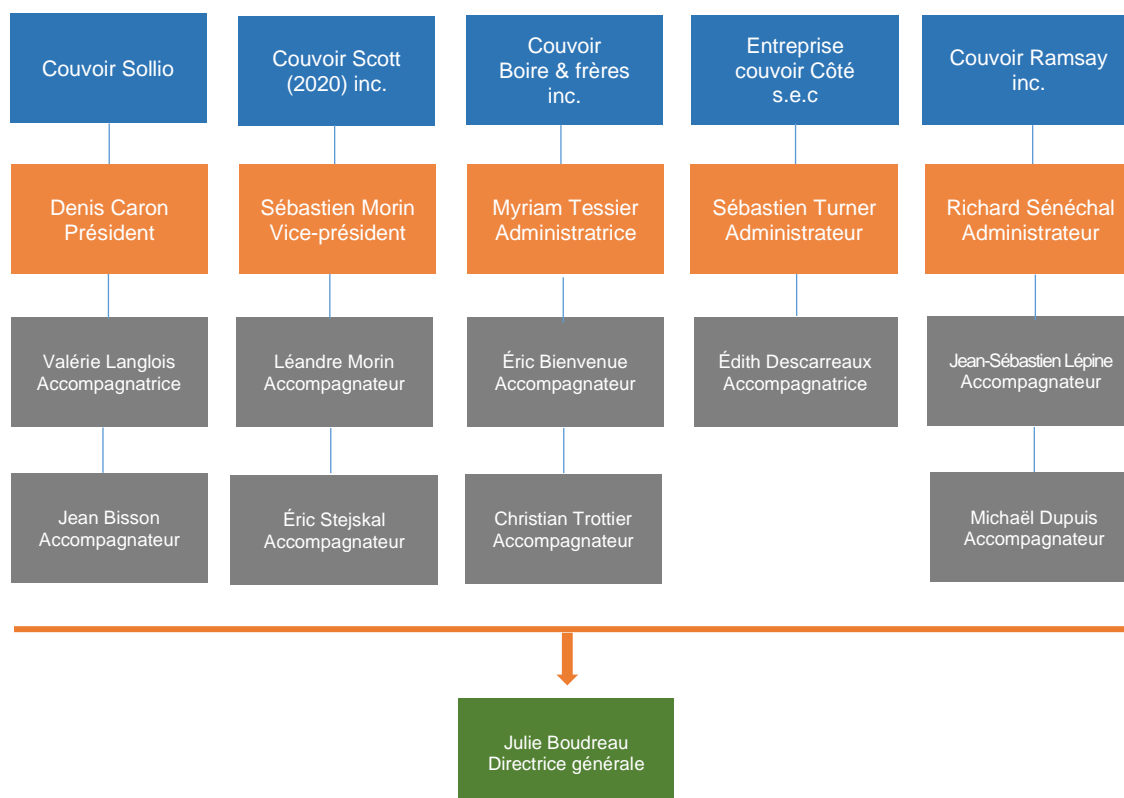
LCQ regroupent cinq (5) couvoirs de « type chair ». Les couvoirs de l'association emploient plus de 500 personnes pour la bonne marche de leurs opérations, en plus d'offrir une expertise technique et scientifique de pointe à leur clientèle par le biais des conseils dispensés par leurs équipes de conseillers. Les membres sont aussi impliqués directement en tant que producteurs de volailles et en tant que producteurs d'œufs d'incubation.

Mission

Assurer un leadership dans la promotion et la représentation des intérêts des couvoirs québécois de poulets de type chair en favorisant le développement d'une industrie avicole moderne et durable.

Structure organisationnelle

Le conseil d'administration de LCQ est formé de cinq (5) administrateurs et d'un (1) ou deux (2) accompagnateurs (à la discrétion du couvoir) par administrateur. Le mandat des administrateurs est rééligible une fois l'an et les accompagnateurs ont droit de parole, mais n'ont pas le droit de vote.



LCQ compte trois (3) officiers élus. Ils sont élus à l'assemblée du conseil d'administration suivant l'assemblée générale annuelle des membres :

- Le président;
- Le vice-président;
- Le secrétaire-trésorier.

Le conseil d'administration représente les intérêts collectifs des membres. Ses responsabilités visent à s'assurer que l'organisation :

- Dispense des services répondant aux besoins des membres;
- Est bien représentée et reconnue auprès du milieu et des instances gouvernementales;
- Soit performante et intègre.

Le rôle des couvoirs dans la filière avicole québécoise

Les couvoirs du Québec constituent un maillon important de la filière avicole québécoise. Les œufs fertilisés sont expédiés aux couvoirs par les producteurs d'œufs d'incubation et peuvent y être entreposés quelques jours avant d'être incubés. Ils sont mis en incubation au plus tard le septième (7^e) jour suivant le ramassage à la ferme pour affecter le moins possible le taux d'éclosion. Ils sont alors incubés pendant une période de dix-huit (18) jours puis placés dans des éclosiers pendant trois (3) jours.

Par la suite, la plus grande majorité des oiseaux sont sexés systématiquement avant la livraison sur les fermes d'élevage, et ce, afin de répondre aux besoins spécifiques des clients tels que les rôtisseries et les restaurants.

Mise en incubation, production de poussins et taux d'éclosion

En 2021, les mises en incubation de poussins de type chair représentaient plus de 260 millions d'œufs pour une mise en marché de plus de 220 millions de poussins. Les besoins de poussins de type chair augmentent ou diminuent en fonction de la production de poulet anticipée.

Une certaine stabilité est observée quant aux acteurs de ce maillon de la filière. Les consolidations ont eu lieu antérieurement et se sont stabilisées. En ce qui a trait aux taux d'éclosion, les taux observés au Québec sont supérieurs à la moyenne canadienne et se rapprochent de ceux de l'Ontario depuis 2011.

La santé et biosécurité

Antibiorésistance : Depuis plusieurs années, l'association s'implique dans les dossiers et comités touchant l'antibiorésistance. L'utilisation d'antimicrobiens et la résistance à ces agents sont une priorité pour l'industrie du poulet. D'ailleurs, dans le cadre de différentes stratégies de l'industrie de la volaille, les couvoirs ont éliminé l'utilisation préventive des antibiotiques.

Bien-être animal : Les membres de l'association participent activement au programme accrédité de bien-être animal de la Fédération canadienne des couvoirs (FCC).

Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) : En tant que membre de l'EQCMA, Les Couvoiriers du Québec inc. ont participé aux différentes réunions de l'organisation, soit le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité consultatif et l'assemblée générale annuelle. Ils participent également financièrement au développement de l'EQCMA.

Optimisation du contrôle de *Salmonella spp.* et de *Clostridium perfringens* – Dre Marie-Lou Gaucher : La viande de volaille est reconnue comme une source d'exposition des consommateurs aux bactéries associées aux toxi-infections alimentaires. Pour le Québec, les travaux de recherche

réalisés, faisant appel à une approche d'évaluation du risque dans différents abattoirs de la province, ont mis en lumière certaines limitations des procédés d'abattage et de transformation quant à la prise en charge de cette contamination des volailles, en plus de faire ressortir l'importance d'assurer un contrôle des pathogènes aux étapes initiales de la chaîne de production.

Le projet de recherche proposé se fait avec le soutien des partenaires industriels et des organismes subventionnaires. Entre autres, POIQ, LCQ, AQINAC, ÉVQ et CQTV.

Les partenaires, en contribuant directement aux étapes de réalisation du projet, seront les premiers utilisateurs des retombées de l'étude en s'appropriant les résultats obtenus pour optimiser les pratiques et devenir les réels acteurs de l'optimisation du contrôle des pathogènes alimentaires.

Le projet a été déposé à plusieurs organismes subventionnaires et nous sommes toujours en attente de réponses pour ce projet.

Filière avicole

Pour assurer une mise en marché efficace et ordonnée et ainsi mieux répondre aux enjeux du secteur, nous considérons que l'approche filière axée sur la concertation est de toute première importance. C'est pourquoi LCQ participe activement à des comités de liaison tel que celui qui existe entre les POIQ et les couvoirs, et ce depuis de nombreuses années. Malgré cet étroit partenariat entre les couvoirs et les producteurs d'œufs d'incubation, il n'en demeure pas moins que la concertation au sein de la filière est difficile à atteindre. Nous misons sur la mise en place d'une planification stratégique filière pour resserrer les liens.

Approvisionnement en œufs importés

Dans les derniers mois, les couvoirs canadiens de poulets à griller ont éprouvé certaines difficultés à s'approvisionner en œufs et poussins américains. En effet, en vertu des accords commerciaux en vigueur au Canada, les couvoirs sont dans l'obligation, pour respecter ces accords, d'importer 21,1% des besoins canadiens en œufs (17,4%) et poussins (3,7%) afin d'approvisionner les éleveurs de poulets et desservir les marchés.

Ces enjeux d'approvisionnement étaient principalement dus à la hausse rapide de la demande de poulet pour le marché américain et étranger, ce qui a engendré des problèmes chez les compagnies de génétique dans la production d'un nombre suffisant de sujets reproducteurs et d'œufs afin de fournir les volumes nécessaires pour adéquatement approvisionner les marchés.

Différentes interventions ont été réalisées au cours du printemps 2022 en collaboration avec les POIQ afin de minimiser au maximum les impacts pour la filière. Malgré les analyses et le travail intervenu entre les organisations afin de pallier ces difficultés, les couvoirs ont dû procéder à des coupures de placement de poussins de 3.5 % pour la période A-176 et de 5 % pour la période A-177.

Depuis, la situation s'est résorbée et les couvoirs sont en mesure de permettre à la filière de réaliser les allocations de production de la province.

Distribution de la croissance

Le dernier plan stratégique des POIQ prévoyait que l'organisation « repense le mécanisme de distribution de la croissance de la production (croissance différenciée) ». Après discussion entre le conseil d'administration de LCQ et des représentants des POIQ, il fut convenu que 30 % de la croissance serait distribuée en parts égales entre les producteurs et productrices et 70 % de la croissance devrait être distribuée au prorata du quota détenu.

Dossier poule de races reconnues

Les Couvoiriers du Québec ont tenu à présenter leurs observations dans le cadre des audiences sur la demande d'annulation de la décision 12052 sur le Règlement des producteurs d'œufs d'incubation sur le contingentement et sur les conditions de production devant la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ). La modification réglementaire des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) portant sur la production et la mise en marché d'œufs d'incubation de races reconnues, entérinée en août 2021 par la RMAAQ, a suscité de nombreuses réactions chez les propriétaires de petits élevages. Les observations des couvoirs visaient à différencier les activités de production d'œufs fécondés de celles d'accoupage.

Influenza aviaire

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé au printemps 2022 que des cas d'influenza aviaire H5N1 hautement pathogène (IAHP) ont été observés au Canada. Les Couvoiriers du Québec demeurent vigilants quant à la propagation du virus en appliquant une biosécurité de manière continue et rehaussée au moment opportun afin de minimiser les risques de propagation.

Entente Québec-Ontario

La première entente de principe permettant aux couvoirs québécois d'approvisionner le marché de poussins de l'est de l'Ontario (marché historique) venait à échéance à la fin décembre 2020. Vu les entraves liées à la pandémie, l'entente a été renouvelée pour une autre année, et ce, aux mêmes engagements qu'en 2016.

Comme l'entente a pris fin en 2021, plus aucune entente n'est en vigueur et nous sommes en attente de discussions dans ce dossier.

Critères de qualité des œufs

Dans la quête vers une réduction de l'utilisation des antimicrobiens dans l'industrie de la volaille, la qualité des œufs est un élément important. Pour être en mesure de réduire l'utilisation d'antibiotiques dans l'industrie, il faut entre autres, réduire les sources de contamination. L'œuf d'incubation contaminé est le vecteur par excellence des bactéries dans l'incubateur du couvoir. Il faut faire preuve de vigilance lors de la sélection des œufs. Aussi, un encadrement mieux articulé à l'intérieur d'un cahier de charge s'avère donc un outil essentiel d'une saine gestion. Le comité de liaison travaille donc à élaborer le cahier de charge sur les normes de qualité attendue.

Conclusion

Les Couvoiriers du Québec inc. tiennent à souligner l'excellente collaboration qu'elle entretient avec les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec. Les relations sont basées sur l'esprit d'ouverture, le support mutuel et la recherche de solutions concrètes. Comme mentionné, ce climat de collaboration est essentiel pour une gestion efficace et équitable, et dans le respect des intérêts collectifs de chacun des groupes.

Le comité de liaison LCQ-POIQ poursuit toujours son travail structuré pour aborder des dossiers qui préoccupent l'un ou l'autre. Les intentions sont de partager les points de vue et générer des actions pour que puisse évoluer la situation pour le meilleur des deux parties.

Les membres de Les Couvoiriers du Québec inc. sont motivés à collaborer et à produire des poussins de qualité, en respectant les exigences des consommateurs et de la société.

Nos implications

Les Couvriers du Québec inc. ainsi que ses membres à titre individuel, s'impliquent dans différents dossiers et comités de l'industrie.

- Conseil d'administration de la Fédération canadienne des couvoirs
- Comité de travail des intervenants de la filière avicole
- Conseil d'administration des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec
- Comité de liaison LCQ-POIQ
- Comité de liaison LCQ-CQTV
- Comité de négociation de la demande POIQ
- Comité de sélection du programme pour l'établissement de nouveaux producteurs POIQ
- Conseil d'administration de l'EQCMA
- Comité consultatif de l'EQCMA
- Chaire de recherche avicole
- Groupe de pilotage de la Stratégie québécoise de santé et bien-être des animaux
- Conseil général des associations (AQINAC et les associations qu'elle dessert – LCQ, RVQ, CQTV)
- Comité avicole de l'AQINAC

Et les comités internes de LCQ

- Comité santé
- Comité finances
- Comité négociation - Entente QC/Ont